

UNE ECONOMIE DU TRESOR:
LES GRANDS PLANTEURS
DU MORONOU
(CÔTE-D'IVOIRE)

IV

LE PRODUIT ET SON UTILISATION

Jean Marc GASTELLU

Décembre 1984

Fonds Documentaire IRD
Cote: Ax26374 Ex: 2

TDM 22

ORSTOM

Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection :

Travaux et documents microédités

PARIS 1986

ISBN 2-7099-0835-2 (édition complète)

ISBN 2-7099-0839-5

© ORSTOM

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, « que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal».

F4

INTRODUCTION

Cette investigation dans la vie quotidienne des planteurs du Moronou arrive à son terme. D'abord, nous avons étudié l'organisation interne de la société agni et montré que le chef d'exploitation était le seul adulte masculin en position d'accaparer le surplus des activités économiques des membres des cellules domestiques et étrangères. Il ne s'agit que d'une possibilité parmi d'autres, dont seuls quelques individus se saisissent. Ensuite, nous avons détaillé la formation des grandes plantations et conclu que celles-ci n'étaient pas constituées par une concentration des petites exploitations, mais par un défrichement continu de la forêt, accessible aux originaires du terroir. Ce processus mène à sa propre fin, par disparition de la forêt d'origine. Maintenant, nous devons nous pencher sur les mécanismes de fonctionnement des plantations du Moronou au cours de l'année d'enquête, en 1976-77.

L'observateur doit s'interroger, dans un premier temps, sur les combinaisons de travail agencées par les chefs d'exploitation, ce qui le conduit à qualifier les relations établies entre les planteurs et les différentes catégories de producteurs. Il portera alors un diagnostic sur la situation actuelle du Moronou : est-on dans une "économie paysanne" ou faut-il voir, dans les grands planteurs, une "bourgeoisie rurale" ? La réponse à cette question est facilitée par l'étude de la destination finale du produit, car le problème ultime est de savoir si ces grands planteurs procèdent ou non à une amélioration du détour de production de leurs entre-

prises. En dernier ressort, il apparaîtra que la rationalité économique de la société du Moronou, à l'heure actuelle, ne s'apparente pas à une logique capitaliste tout simplement parce que les habitants de la région, et plus généralement de la zone forestière de la Côte d'Ivoire, sont à l'écart du processus mondial d'accumulation du capital.

CHAPITRE 1 : LE TRAVAIL AGRICOLE : PRODUCTEURS DOMESTIQUES ET ÉTRANGERS

Les biographies de plantations ont montré que les grands planteurs avaient participé de leurs propres mains à la fondation de leurs exploitations. Cette incursion dans le passé a permis de comprendre les modalités de leur émergence. Elle doit être complétée par l'étude de la force de travail dont ils disposent de nos jours de façon à qualifier les relations qu'ils entretiennent avec leurs parents et leurs manoeuvres. Une question, en particulier, se pose : la force de travail des grands planteurs villageois se distingue-t-elle de celle des autres catégories de planteurs au seul plan quantitatif, ou se produit-il des modifications qualitatives en proportion de l'agrandissement de l'exploitation ? Si de telles modifications existent, sont-elles synonymes d'une amélioration du détour de production ?

Pour y répondre, je partirai de la stratification des plantations par les superficies. Cet outil est loin d'être satisfaisant et ne permet pas d'appréhender avec sérieux une évaluation de la production, par exemple ; mais il existe. Je dispose, en réalité, de deux séries de données. Un premier échantillon est composé d'exploitations de grands planteurs qui ont été cadastrées à l'occasion du Recensement National Agricole de 1974-1975 ; les responsables ont voulu que seules les superficies mises en valeur soient mesurées, ce qui m'a été confirmé par les exploitants sur le terrain. Un second échantillon porte sur deux cent quatre-vingt et un planteurs appartenant à toutes les catégories de superficie, dans les villages d'Agbossou, d'Assoumoukro et de Kouassikro,

et sur lesquels j'ai fait mener des enquêtes particulières. Ces exploitations ont été en partie cadastrées par les soins du Service de l'Agriculture, mais à diverses périodes. J'en ai retenu soixante-quatre pour lesquelles des mesures avaient été établies entre 1976 et 1978, car, ainsi, le processus du défrichement renouvelé n'avait pu introduire de trop grandes disproportions entre elles. Le rapprochement de l'échantillon des "grands planteurs" et de celui des "autres planteurs" devrait conduire à la solution des questions théoriques. Il ne s'agit pas, désormais, d'expliquer la stratification selon les superficies, mais de la considérer comme une donnée de fait qui doit permettre de comprendre comment s'agence la force de travail.

Bien que je répugne à l'utilisation d'un instrument qui soulève des polémiques, je crois utile de traiter l'ensemble des travailleurs, des producteurs, d'une exploitation agricole en zone forestière comme un "système" qu'il faut décomposer en ses éléments pour en étudier les interrelations. Ce recours momentané à une telle méthode me paraît justifié dans la mesure où elle n'imprègne pas la totalité de mon travail et qu'elle reste bien adaptée à l'objet de l'étude. Elle ne remplace pas une absence capitale : je n'ai pas entrepris d'enquête de temps de travaux dans le Moronou, croyant ne jamais pouvoir la mener à bien. Or, seule une enquête de ce type aurait pu permettre de répondre définitivement à une question théorique telle que la participation du chef d'exploitation à la production agricole. Tout ce que j'avancerai sur l'organisation du travail agricole a été obtenu par des entretiens et, de ce fait, se trouve susceptible de biais importants, pour ne pas dire d'auto-justifications. Mais la tâche du chercheur n'est-elle pas de les déceler à bon escient ?

A propos de l'organisation du travail agricole chez les grands planteurs, je dresserai d'abord un tableau des tâches qui incombent à chaque catégorie de producteurs, ce qui conduit à leur assigner un statut théorique en prenant en compte le mode de rétribution dont ils bénéficient. Puis,

je vérifierai si ce système partiel se transforme au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente pour savoir s'il y a ou non amélioration du procès de production.

§ 1 : Les producteurs et leurs rétributions

Le procès de production ne revêt pas les mêmes caractéristiques en économie de savane et en économie de plantation. En économie de savane, les processus sont répétitifs ; les mêmes opérations culturales sont recommencées chaque année car la plante disparaît entièrement à la récolte (1). En économie de plantation, les processus sont cumulatifs ; une même parcelle reçoit tout au long de son cycle de vie des apports en travail de diverses catégories de producteurs qui s'additionnent les uns aux autres dans la mesure où le plant, l'arbuste, reste en terre après chaque récolte. La différence essentielle entre économie de plantation et économie de traite n'est donc pas la présence ou l'absence d'une main-d'oeuvre étrangère, mais le déroulement du procès de production (2).

Les Agni distinguaient autrefois quatre saisons. Une grande saison sèche courait de novembre à mars ; on y procédait aux récoltes et à la préparation de nouvelles parcelles. Une grande saison des pluies s'étendait d'avril à juin ; on y plantait ou semait tout ce qui était nécessaire à l'autoconsommation domestique ; l'igname était la plante dominante. Au cours de la petite saison sèche, en juillet et en août, on désherbaient les parcelles. Cet entretien se poursuivait pendant la petite saison des pluies, en septembre et octobre (3). L'économie de profit a introduit en zone forestière de nouvelles plantes à cycle cumulatif long : le café, pour lequel un délai de quatre à cinq ans sépare la plantation de la production ; le cacao, pour lequel ce délai varie entre cinq et six ans, selon les espèces. Leur durée

(1) Je parle ici des économies de savane soudano-sahélienne, en faisant allusion à des produits comme l'arachide et le mil. Le manioc demeure une exception sous ces latitudes.

(2) J. Weber attire l'attention sur le fait que l'économie de plantation au Cameroun fonctionne sans main-d'oeuvre étrangère.

(3) Kwamé Aka Joackim (1979 : 10).

de vie s'étend sur de nombreuses années, mais on estime qu'au-delà de soixante ans les rendements d'un cacaoyer sont faibles.

La répartition des tâches agricoles au sein d'une exploitation dépend d'abord de ces cycles. Elle résulte d'une combinaison, agencée par le chef d'exploitation, de plusieurs catégories de producteurs. Cette combinaison ne revêt aucun caractère absolu et se modifie chaque année sous l'influence de plusieurs considérations : la division sexuelle des tâches, la distinction entre cellule domestique et étrangère, le stade d'évolution des parcelles, la répartition des terres.

- 1 - La division sexuelle des tâches voudrait que les cultures de profit (cacao, café) soient plutôt cultivées par les hommes, et que les cultures vivrières (banane, igname, taro) soient plutôt le fruit du travail des femmes. Cette division n'est jamais stricte. Tout est une question d'échelle : quand les cultures vivrières sont produites sur une petite échelle pour couvrir les besoins en autoconsommation de l'exploitation, elles sont entretenues par les femmes ; quand elles sont produites sur une grande échelle, comme c'est le cas, parfois, pour la banane-plantain, on peut les considérer comme des cultures de profit ; les hommes y travaillent. De plus, l'âge du producteur doit être pris en considération. Quand un homme est âgé ou peu valide, il participe aux opérations culturales des femmes de l'exploitation.

- 2 - La distinction des cellules domestique et étrangère fait que les membres de la cellule domestique accorderaient l'essentiel de leur travail à la création et à l'entretien de jeunes parcelles, tandis que les manoeuvres étrangers s'occuperaient principalement des parcelles en production. Mais, dans certaines conditions, les manoeuvres permanents débroussaillent chaque année une portion de forêt pour fonder une nouvelle parcelle. D'autres fois, ce sont des manoeuvres temporaires qui sont rémunérés pour cette activité.

- 3 - Le stade d'évolution de la parcelle est un autre facteur à prendre en considération. Trois stades sont à distinguer avec soin. Le stade de la fondation est celui du débroussaillage, de l'abattage de certains grands arbres, de la plantation des cultures vivrières et pérennes. Il occupe les premiers mois du cycle de vie de la parcelle. Au stade suivant, la jeune parcelle fournit des cultures vivrières, mais ne produit pas encore de café ou de cacao. Ce stade s'étend de la première année à la quatrième ou à la sixième année selon les variétés. Au dernier stade, la parcelle en production donne pendant de nombreuses années des cabosses de cacao et des cerises de café ; les cultures vivrières ont totalement disparu. L'apport en travail de la cellule domestique est important pour les deux premiers stades, alors que celui de la cellule étrangère est prépondérant pour le dernier. En réalité, des manoeuvres étrangers interviennent aussi au cours des deux premiers stades, pour combler des déséquilibres nés dans l'organisation générale du travail.
- 4 - La répartition des terres joue aussi un rôle dans l'organisation du travail. Les plantations d'un même exploitant sont réparties en autant de "campements", où il a résidé à l'époque de la fondation, et qui sont occupés par des manoeuvres étrangers au cours de la phase de production. Ces campements peuvent être situés sur un même terroir villageois, soit groupés en un même lieu-dit et distingués par des numéros, soit dispersés en plusieurs lieux-dits. Ils peuvent être éloignés dans l'espace : certains sont proches du village d'origine, d'autres en zone de migration (Abengourou, Tiassalé-Ndouci, ...). Ces divers "campements" ne sont pas au même stade d'évolution : quelques-uns sont à peine créés alors que d'autres produisent depuis de nombreuses années. Ce ne sont donc pas les mêmes catégories de producteurs qui interviennent. Cependant, un campement éloigné de l'habitation du chef d'exploitation est géré et con-

trôlé par l'un de ses proches parents, en général son neveu utérin ou son fils, qui y demeure en permanence avec son épouse ; donc, la cellule domestique y laisse son empreinte, même en phase de production. De plus, les plantations productives sont divisées en parcelles individuelles, chacune d'entre elles étant délimitée par des piquets de bois. Ces parcelles sont attribuées à chaque membre de la cellule domestique participant au travail des champs et à chacun des manoeuvres permanents. Chaque responsable d'une parcelle individuelle en assure, en principe, l'entretien et les récoltes.

Le critère d'activité agricole que j'ai retenu n'est pas l'âge, car il a été clairement démontré qu'il ne signifie rien en milieu rural africain (1), mais la présence effective aux champs. Les élèves des écoles primaires et secondaires n'ont pas été comptés dans la population active, même quand ils participent à certaines opérations culturales comme la récolte de cacao pendant les vacances de Noël. Le critère exact devient une "présence continue et régulière aux champs".

L'organisation du travail agricole dépend de plusieurs facteurs ; elle est très souple. Toutes les catégories de producteurs interviennent à des degrés divers à tous les stades de la production, pour toutes les opérations culturales. Des règles existent, sont énoncées par les villageois, mais elles sont judicieusement combinées et confrontées aux nécessités et disponibilités du moment. Il est plus juste d'analyser ces multiples interventions en termes de fréquences que de les percevoir en termes d'oppositions rigides. Toutes ces considérations, combinées aux biographies de plantations, montrent que l'apport de la cellule domestique est prépondérant aux débuts de l'exploitation agricole ; il laisse place peu à peu au travail de la cellule étrangère au fur et à mesure que les plantations deviennent productives, que l'exploitation grandit.

(1) G. Ancey (1975).

Il faut se pencher maintenant sur chacune des catégories de producteurs pour voir de qui elles se composent, quelles sont les tâches qui en sont attendues, quel est le mode de rétribution dont elles bénéficient.

1°) Un don pour les producteurs domestiques

Une question se pose dès le départ : celle de la participation du chef d'exploitation à la production. En l'absence de temps de travaux, je dois me contenter, pour fournir une réponse, de mes propres observations, discontinues, fragmentées, et de celles de chercheurs ayant fréquenté des terrains voisins. Un point important est acquis grâce aux biographies de plantations : les grands planteurs villageois ont fondé eux-mêmes leurs exploitations, dans leur jeunesse. Mais que font-ils de nos jours, au moment de l'enquête ? La réponse varie selon les individus et leur âge. J'ai souvenir de planteurs levés dès potron minet, pressant femmes et enfants de s'embarquer rapidement dans une voiture bâchée pour les conduire aux champs, se faisant accompagner d'un chercheur légèrement terrorisé par tant de zèle matinal ! J'en ai rencontré d'autres qui menaient une vie douce au village, avec lesquels les entretiens devenaient de plus en plus imprécis à la suite d'une généreuse absorption de boissons dont j'étais la victime... De fait, les grands et très grands planteurs sont âgés par définition puisque leurs exploitations ont été formées selon le processus du défrichement renouvelé. Certains d'entre eux se font donc relayer dans leurs tâches agricoles par un proche parent, fils ou neveu utérin. Mais la majorité place sa fierté dans le travail de la terre, même si leur apport à la production est de très minime importance comparé à celui des manoeuvres étrangers. Des indices corroborent ces impressions : ils montrent les callosités de leurs mains, un tel a eu le talon blessé par une machette au cours de son travail, je les ai vu poser des tuteurs ou participer au cassage des cabosses de cacao... De toute façon, ils se sentent obligés de donner l'exemple à leurs manoeuvres. Ces observations partielles sont confirmées par des temps de travaux menés par d'autres observateurs dans le sud-est de la Côte d'Ivoire et pour une zone voisine du Ghana (1). Le propos doit être pourtant

(1) SEDES (1967, vol. 2 : 58)
C. Okali (1975 : 47)

nuancé : les chiffres présentés ont trait à de petites exploitations, plutôt en phase de fondation ; la participation de la cellule domestique des grandes exploitations, en voie d'achèvement, est certainement beaucoup plus faible. Mais le débat ne porte pas sur une question de proportions. Le fait essentiel demeure que les grands planteurs villageois ne sont pas des propriétaires absentéistes, qu'ils mettent un point d'honneur, dans la majorité des cas, à accomplir certaines opérations culturales, même si leur apport est réduit. Ce sont des "paysans" pour qui l'agriculture reste une manière de vivre, et non un placement parmi d'autres activités. Dans ce domaine d'analyse, l'observation minutieuse de leur vie quotidienne en apprend peut-être autant que le comptage précis des heures de travail ...

Le chef d'exploitation est désigné par le terme de *fiédifwé* dans le Moronou. Or, *fié*, c'est la parcelle nouvellement défrichée, qui fournit des cultures vivrières, tandis qu'*ébo* est une parcelle en pleine activité, qui ne produit plus que du café et du cacao. Le terme de *fiédifwé* indique donc le rôle primordial du chef d'exploitation dans l'auto-consommation collective de l'exploitation, et en même temps son importance dans la création des parcelles annuelles. En effet, la tâche essentielle du chef d'exploitation est d'assurer la plantation des cultures, ce qui asseoit son droit d'usage sur la terre et celui de ses héritiers. Des tâches annexes complètent ce travail : construction de buttes pour l'igname, pose des tuteurs ... Il peut se faire seconder par des "aides familiaux", parfois des manoeuvres temporaires, mais jamais par des manoeuvres permanents car ces derniers pourraient ainsi prétendre à une appropriation du sol sur lequel ils auraient planté. Les planteurs participent à d'autres travaux tels que les récoltes (cacao, café, igname), le cassage des cabosses et la mise en fermentation du cacao... Ils s'occupent aussi de leurs parcelles individuelles. Une grande partie de leur temps est dépensée dans la surveillance des manoeuvres étrangers, dans l'enseignement, répété, des "manières culturales" : comment désherber entre les plants de cacaoyers ou de caféiers, comment étêter les ar-

bustes pour qu'ils ne poussent pas trop haut, ce qui gênerait les récoltes, comment éliminer les parasites végétaux, comment manier une gaule ou un atomiseur, etc ... Ils assurent aussi le transport des membres de leur famille aux champs.

Les autres hommes de la cellule domestique qui participent au travail agricole sont considérés comme des "aides familiaux" (*bokafwé*). Cette différence de termes souligne une distinction de statut et met l'accent sur le rôle central du chef d'exploitation, seul en position d'assurer une ample accumulation individuelle. Ces aides familiaux sont des fils et des neveux utérins, très rarement des frères, car chaque frère se trouve à la tête d'une exploitation autonome, en règle générale. Ils secourent le chef d'exploitation dans la tâche de création des parcelles en participant à l'abattage des grands arbres, aux brûlis, au premier désherbage, à la construction des buttes d'igname, à la mise en terre de l'igname, à la plantation des cultures pérennes, aux différents entretiens, à la pose des tuteurs ... Quand une parcelle individuelle leur a été attribuée, ils en assurent la récolte. Si le chef d'exploitation est très âgé, ils demeurent en permanence dans les campements, avec épouses et enfants ; ils y assurent la surveillance des manoeuvres étrangers, s'occupent de leurs parcelles individuelles. Avec la mécanisation de l'agriculture, leurs tâches s'élargissent : manipulation des tronçonneuses, conduite d'automobiles ou de camions pour le transport des travailleurs ...

Les femmes de la cellule domestique (épouses, soeurs, filles, nièces) ont pour tâche majeure l'entretien des cultures vivrières sur les nouvelles parcelles : plantation de bananiers et de taros, semis de légumes et condiments (tomates, aubergines, arachides, gombos, piments), désherbages, récoltes ... Parfois, on leur donne un champ à la périphérie du village, au milieu de plantations abandonnées, en jachère car trop anciennes ; elles y font pousser du manioc, qui servira aussi à l'auto-consommation collective ; elles y assurent la majorité des opérations culturales. Quand elles disposent de parcelles individuelles, elles y procèdent aux récoltes et au cassage des cabosses de cacao.

Si les manoeuvres étrangers sont en nombre insuffisant, elles aident aux récoltes de cultures pérennes.

Certaines opérations culturales, qui doivent être rapidement accomplies, rassemblent tous les membres de l'exploitation, hommes et femmes, parents et étrangers. C'est le cas du cassage des cabosses, associé au démêlage des fèves et à leur mise en fermentation. Il en est de même pour le triage du café. Ces opérations revêtent un caractère de fête villageoise. Les femmes de la cellule domestique préparent un repas pour tous, le planteur offre des boissons : gin et vin de palme ... On fait appel aux voisins si les participants sont peu nombreux. De ce fait, se maintient un "communautarisme villageois", d'inspiration paysanne, dans une organisation du travail marquée par la présence de manoeuvres étrangers. De même, tous les planteurs d'une cour viennent aider, à sa demande, leur chef de cour pour la construction de buttes d'igname. D'autres fois, les membres d'un lignage peuvent être mobilisés pendant une journée pour un travail collectif au bénéfice de leur doyen. Cette aide lignagère se dénomme *bognan*. Elle se distingue de l'aide fournie par les autres exploitations du village à un chef d'exploitation, pour le défrichement d'un champ, par exemple (1). Cet apport du voisinage est appelé *noboua*. Dans ces cas, le caractère de fête demeure, avec une offre généreuse de repas et de boissons ce qui distingue bien ce travail communautaire du travail quotidien. C'est un paradoxe de constater que le recours à une main-d'oeuvre étrangère n'a pas fait totalement disparaître de telles manifestations, soit qu'elles demeurent une nécessité économique, le nombre de travailleurs étant insuffisant, soit que l'économique est relégué au second plan, et que transparaissent des solidarités élargies, un mode de vie ancré en profondeur dans les relations villageoises.

D'autres institutions naissent, davantage empreintes de l'esprit du temps. A Findimanou, par exemple, j'ai

(1) Mini Konin, Ellinzué, 5/4/77.

copié les statuts d'une association de jeunes du village, créée en 1976, et qui se donnait pour but de venir en aide aux planteurs en difficulté en contrepartie d'une rémunération. Cette association pouvait, entre autres, se substituer à une équipe de "contrats" pour l'entretien d'une parcelle de café et de cacao. Les sommes ainsi recueillies devaient être déposées dans une banque afin, plus tard, d'obtenir des crédits pour mener des opérations qui auraient amélioré la vie du village. Malheureusement, les planteurs estimaient que le travail de cette association n'égalait ni en quantité ni en qualité celui des manoeuvres étrangers !

On peut résumer tout ce qui précède en reprenant la phrase d'un auteur ghanéen qui s'applique au sud-est de la Côte d'Ivoire :

"Historiquement, le travail familial a fourni une contribution significative au développement du cacao dans toutes les régions" (1).

Les membres de la cellule domestique reçoivent un don au moment de la "traite", c'est-à-dire à l'époque de la vente du produit. Doit-on considérer ce don comme une rétribution du travail accompli au cours de la saison agricole précédente ? Cette question mérite l'examen d'autant plus que les libéralités du chef d'exploitation ne forment pas une catégorie économique homogène : elles s'étendent du don pur et simple à une apparente forme de rémunération. Cependant, une continuité se dégage et lie l'ensemble de ces présents, car la rémunération apparente favorise de très proches parents du planteur. En ce sens, on ne peut pas affirmer que de nouvelles relations de production s'introduisent au sein de la cellule domestique entre planteurs et aides familiaux. Ce serait plutôt la catégorie du "don" qui revêtirait d'autres colorations, qui s'enrichirait au contact de l'économie de profit. A mon sens, elle contamine toutes les relations qui s'établissent entre membres d'une cellule domestique, même si ces rapports revêtent les apparences d'une rémunération.

(1) Addo (1974 : 208).

Tous les membres de la cellule domestique bénéficient de dons à la traite, même quand ils n'ont pas participé au travail des champs, ce qui est le cas des élèves ou des personnes invalides. Cet argument suffit pour n'y voir qu'un don et non une rémunération. Cependant, une analyse plus fouillée révèle des différences selon les statuts. Les dons destinés aux hommes se font de préférence en espèces : c'est le cas pour vingt-et-une exploitations sur quarante-six. Les dons attribués aux femmes se font en nature : c'est le cas pour vingt-trois exploitations. Les dons accordés aux hommes domestiques qui aident le planteur sans détenir de parcelle individuelle sont particulièrement élevés, ce qui est une manière de prendre en partie en considération leur apport à la production tout en voulant se les attacher, car leur aide est indispensable. En définitive, ces dons ont de multiples facettes et, grâce à des transitions nuancées, avoisinent la rémunération de certains manoeuvres agricoles. Une différence fondamentale demeure : les dons touchent des parents et des alliés du chef d'exploitation, les rémunérations visent des étrangers qui repartiront un jour ou l'autre dans leur pays d'origine.

Les dons en nature accordés aux hommes de la cellule domestique sont, dans la majorité des cas, des vêtements et des chaussures offerts aux enfants qui vont à l'école (1). Parfois, des dons en nature s'ajoutent aux dons en espèces versés à un "aide familial" zélé : bicyclette, montre, poste de radio, chaîne en or. Si un fils ou un neveu utérin gère un campement à la place du chef d'exploitation qui demeure au village, le don en espèces est très élevé. A l'inverse, quand une parcelle individuelle a été fournie à un parent du planteur, il ne reçoit plus de don. Cette attribution d'une parcelle individuelle ou d'une plantation défrichée doit être analysée elle-même comme un don qui récompense en partie le travail d'une épouse ou d'un aide familial et, pour ce dernier, facilite, tout en la freinant, son accession au

(1) Un uniforme est obligatoire dans les écoles ivoiriennes.

statut de planteur autonome. Il est bon de rappeler, à ce sujet, que, tant qu'il restait de la forêt disponible, les manoeuvres étrangers pouvaient, eux aussi, bénéficier de ce don d'une parcelle. On retrouve toujours cette ambiguïté, cette continuité dans les statuts qui marque l'organisation du travail agricole et qui découle des relations extrêmement personnalisées qu'entretient le planteur avec tous les membres de son exploitation ; les institutions économiques ne sont pas fondées sur des oppositions rigides, mais foisonnent de vie et sont donc très difficiles à étudier ! Le cas le plus étonnant est celui de l'*abugnan*, rétribution accordée de préférence à un fils ou à un neveu utérin, qui bénéficie de la moitié du produit qu'il a récolté, tout en étant logé et nourri par le planteur. Chez les grands planteurs du Moronou, ce statut n'est que très exceptionnellement accordé à des manoeuvres étrangers, dans les cas particuliers où le café est devenu la culture dominante, car les travaux sont alors considérés comme plus pénibles. Il faut donc distinguer l'institution de l'*abugnan* de celle de l'*abusan* : le premier est un don, une récompense attribués à un proche parent du planteur, le second est une rémunération destinée aux seuls manoeuvres étrangers, sans négliger, toutefois, le fait que des glissements s'opèrent d'une catégorie à l'autre, des étrangers pouvant bénéficier de l'*abugnan*.

Dans la majorité des cas, les femmes de la cellule domestique reçoivent des dons en nature : un ou plusieurs "complets", ou des pagnes (1). Le chef d'exploitation y joint parfois des chaussures, des mouchoirs de tête, des bijoux ... Quand une femme reçoit plusieurs "complets", on fait remarquer qu'elle est restée longtemps au campement, qu'elle a donc beaucoup travaillé : l'idée d'une contrepartie au travail ressurgit. Dans le même sens, des femmes qui ont travaillé ensemble reçoivent chacune le même don. Certaines femmes, plutôt les jeunes, préfèrent obtenir leurs dons en espèces, ce qui leur laisse la liberté de choisir des vête-

(1) Le "complet" est un vêtement féminin composé de plusieurs pièces de cotonnade et cousues. Le pagne est une pièce d'étoffe non cousue.

ments à leur goût. La scolarisation des enfants d'une fille ou d'une nièce demeurant auprès du chef d'exploitation est considérée, aussi, comme un don en espèces : les planteurs en parlent comme s'il s'agissait des dons fournis à la traite.

Le caractère de don est plus affirmé pour les travaux collectifs, qui revêtent l'attrait d'une fête villageoise. Le planteur offre un repas qui sort de l'ordinaire : on sacrifie, par exemple, un porc et un cabri, on boit du gin, du vin, de la bière, ... Parfois, la récompense se fait en espèces. La solidarité de ces groupes de travail momentanés est rappelée à l'occasion des fêtes de Noël, pendant lesquelles on assiste à des échanges entre les cours d'un village. Le planteur adresse des dons de viande (cabri, mouton, boeuf) ou des plats préparés à tous les individus extérieurs à son exploitation qui ont travaillé pour lui au cours de la dernière saison agricole. Ainsi, la période de traite, c'est-à-dire la fin des récoltes, et les fêtes de Noël (qui se substituent progressivement à la fête de l'igname, elle-même fête des récoltes) forment le temps fort de l'année pendant lequel sont distribués des dons. Tous les dons correspondent vraisemblablement à des obligations anciennes du chef d'exploitation : obligation de pourvoir à l'auto-consommation collective, obligation de fournir des vêtements pour l'année à venir, qu'on retrouve dans d'autres sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest. Ces obligations sont inscrites en profondeur dans l'institution, en particulier celle qui touche à la fourniture d'habits, qui est certainement la cause première des dons à la traite. Toutefois, des glissements s'opèrent vers des formes apparentes de rémunération ; c'est le cas de l'*abugnan*. L'idée de contrepartie au travail fourni transparait dans le don lui-même ; elle vise à mieux mobiliser la force de travail domestique, en particulier les membres qui sont le plus tentés de s'établir à leur compte : fils et neveux utérins. Mais la gratuité ne disparaît pas pour autant, puisque des individus qui n'ont pas participé au travail agricole obtiennent des dons. Certains producteurs domestiques n'en reçoivent pas : ceux qui ont une parcelle individuelle, ceux qui sont en *abugnan*.

Ces exceptions doivent être perçues comme des situations de don : don d'une parcelle ou d'une plantation, don d'un statut économique plus favorable que celui des manoeuvres étrangers en raison de relations de parenté privilégiées.

En réalité, il convient de renverser la perspective et de voir, d'abord, dans les dons fournis à la traite une obligation du chef d'exploitation. En contrepartie de cette obligation, il reçoit l'apport en travail des membres de la cellule domestique qui sont disponibles pour les tâches agricoles. Cette obligation du planteur montre que, malgré les apparences et des évolutions récentes, la pénibilité du travail domestique n'est pas toujours mise en balance avec la récompense (1).

(1) Chayanov, trad. par Couty (1970).

2°) Une rémunération pour les producteurs étrangers

A l'inverse de la main-d'oeuvre domestique, qui obtient un don forfaitaire sans proportion avec les tâches fournies, les producteurs étrangers reçoivent une rémunération, versée en contrepartie du travail effectué (1). Dans toute la Basse Côte d'Ivoire, les manoeuvres étrangers sont curieusement désignés par leur mode de rémunération. On ne peut être plus clair : leur caractéristique majeure, aux yeux de leurs employeurs, est bien leur rétribution. On distingue six catégories de travailleurs : les *abusan*, les *abugnan*, les "contrats", les annuels, les mensuels (2), les journaliers. Le problème est de qualifier ces catégories, ce qui est loin d'être simple, car les critères ne sont pas homogènes de l'une à l'autre ou se superposent en partie.

La rémunération des producteurs étrangers est soit proportionnelle à la récolte (*abusan*, *abugnan*), soit fixée à l'avance. Dans ce dernier cas, elle est déterminée par la tâche à accomplir ("contrats") ou par la durée du travail (annuels, mensuels, journaliers). Ces catégories locales ne se réduisent pas à l'analyse puisqu'on y décèle plusieurs modes de rémunération : en proportion du produit, à la tâche ou à la durée. Une autre opposition intervient : certaines rémunérations sont globales et versées à une équipe, où elles sont partagées par le chef d'équipe (*abusan*, contrats); d'autres sont évaluées par tête (annuels, mensuels, journaliers). Enfin, il est commode pour la présentation de distinguer les manoeuvres permanents des manoeuvres temporaires ; le critère de partage est proposé par les auteurs du Recensement National Agricole de 1974 :

(1) J'utilise le terme de "rémunération" qui me paraît assez général pour recouvrir diverses situations et qui ne préjuge pas du diagnostic final à porter sur les relations entre planteurs et manoeuvres.

(2) Au cours des dépouillements, les "six mois" (jeunes femmes baoulé) ont été assimilés aux "mensuels".

"... est considéré comme manoeuvre permanent un manoeuvre employé par le chef d'exploitation et par lui seul pendant plus de six mois consécutifs" (1).

Ce critère est arbitraire ; il brouille encore davantage les oppositions précédentes puisqu'*abusan*, *abugnan* et annuels se retrouvent dans la catégorie des manoeuvres permanents tandis que les contrats, les mensuels et les journaliers forment celle des manoeuvres temporaires. Il n'est pas très exact, car certains manoeuvres permanents peuvent travailler pour d'autres chefs d'exploitation.

Face à toutes ces distinctions, qui s'enchevêtrent, il convient de présenter une analyse économique des rémunérations des producteurs étrangers. Le critère central de cette analyse est le temps, qui transparait déjà dans certaines formes de rémunérations. Prendre en considération le temps, ce n'est pas s'arrêter au moment où la rémunération est versée, car elles sont en majorité payées à la traite (2), lorsque le planteur dispose de revenus, mais plutôt au moment où la rémunération est déterminée. Je distingue ainsi une rémunération *ex post*, qui est proportionnelle à la récolte, et qui est donc définie et connue bien après la décision d'engager des manoeuvres, et une rémunération *ex ante*, qui est décidée au moment où ils sont embauchés. Ce critère permet de séparer des rémunérations qui s'inscrivent dans le passé de la société agni et d'autres qui présentent des apparences beaucoup plus modernes. Mais, il ne faut pas opposer de façon trop rigide ces deux types de rémunérations. On retrouve la même continuité, la même fluidité qui frappaient les rétributions accordées aux producteurs domestiques. En effet, un manoeuvre peut accomplir diverses tâches agricoles, marquées d'une rémunération différente ; par exemple, un manoeuvre permanent peut être réemployé par le même chef d'exploitation ou par un autre planteur pour des tâches temporaires. C'est même un cas fréquent, puisque les manoeuvres permanents demeurent dans les campements, où ils sont connus,

(1) R.C.I. Ministère de l'Agriculture (1976 : 3).

(2) Les journaliers sont rémunérés à l'achèvement de leur tâche.

appréciés et accessibles. Plusieurs formes de rémunérations se cumulent donc sur un individu. Or, dans l'analyse, ce n'est pas la catégorie économique abstraite qui est primordiale, mais l'individu, support des relations sociales. Il est alors difficile de classer un même individu tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre, selon les tâches qu'il effectue et les sommes qu'il reçoit ! Si la distinction entre rémunérations *ex post* et *ex ante* est commode, elle ne doit pas faire perdre de vue les relations qui existent entre planteurs et manoeuvres, et qui sont l'objet de l'analyse. Je propose de restituer à ces relations ce qu'elles ont de spécifique, quitte à montrer les affleurements avec des catégories économiques occidentales. Cette solution rappelle une des leçons des biographies de plantations : au départ, le planteur fait parfois appel à des manoeuvres temporaires pour fonder son exploitation ; quand les premières plantations sont devenues productives, il arrive que les anciens manoeuvres temporaires soient dorénavant employés comme manoeuvres permanents, ce qui ne les empêche nullement, à l'occasion, d'accomplir des tâches de manoeuvres temporaires. Les faits sont complexes ; il faut se munir d'outils qui permettent de les comprendre, de les éclairer, de les réduire, sans les déformer.

1 - Une rémunération *ex post*

La rémunération des *abusan* et des *abugnan* se détermine après les récoltes : deux tiers du produit pour l'employeur dans le premier cas, la moitié dans le second. En principe, le statut d'*abugnan* est accordé quand les caféiers sont dominants, car il est plus favorable et récompense des travaux réputés plus pénibles. Ces cas sont rares. Je l'ai rencontré sous cette forme dans la zone de Fronobo, moins humide qu'ailleurs et où le cacao a cédé le pas au café. Dans le reste du Moronou, l'*abugnan* serait plutôt une faveur octroyée au fils ou au neveu utérin d'un planteur. Cette catégorie est numériquement peu importante ; elle a déjà été analysée comme un don ; je consacrerai désormais ma présentation à l'*abusan*, étant entendu que la démonstration vaut aussi pour les cas où l'*abugnan* est attribué à un membre de la cellule étrangère.

La tâche principale des manoeuvres rémunérés à l'*abusan* est d'assurer l'entretien (un désherbage avant et un désherbage après les récoltes) et les récoltes des parcelles en production dont ils ont la responsabilité ; en échange, l'équipe d'*abusan* reçoit un tiers du produit récolté, partagé ensuite par le chef d'équipe. Ils se font parfois aider de leurs épouses et de leurs enfants, mais les cas sont rares, car ce sont, pour la plupart, de jeunes célibataires.

Ils bénéficient d'avantages en nature (logement, nourriture) en échange du défrichement d'une nouvelle parcelle. Le logement est assuré dans des cases du campement construites par des *atakora*, au moindre coût (1). Le planteur et sa famille ont vécu dans ces cases à l'époque de la fondation de l'exploitation, parfois jusqu'à une époque récente, et il y réside encore quand il vient au campement. Dans les très grandes exploitations, les *atakora* établissent et entretiennent des pistes de terre qui quadrillent les planta-

(1) Ces *atakora* sont des maçons venus du Bénin, vraisemblablement du massif de l'Atakora. Leurs constructions sont faites de bois, recouvert d'un pisé.

tions. Pour la nourriture, les *abusan* ont le droit de puiser librement dans les parcelles de cultures vivrières fondées les années précédentes et entretenues par les épouses du planteur, alors que le chef d'exploitation fournit lui-même les vivres aux autres catégories de travailleurs, pour les empêcher de s'approvisionner directement. En principe, l'igname est plutôt réservé à la consommation de la cellule domestique tandis que les bananes et les taros sont consommés par la main-d'oeuvre étrangère. En réalité, quand il ne reste plus d'igname, tout le monde consomme les autres produits. Les *abusan* ont, aussi, le droit de récolter certains fruits, comme l'ananas, qui ne pousse pas sur un arbuste. Si la banane plantain est cultivée sur une vaste échelle pour être vendue, comme je l'ai observé près d'Abongoua, elle sert à nourrir tous les membres de l'exploitation. Ce droit de s'approvisionner directement dans les parcelles les plus récentes est accordé aux *abusan* en échange du défrichement d'une nouvelle parcelle après les récoltes, nous explique-t-on. Il faut peut-être renverser la proposition et se demander si ce droit ne découle pas du fait que les *abusan* ou leurs prédécesseurs ont participé au défrichement des parcelles les plus récentes ; ainsi aurait été créée, par le travail investi dans une nouvelle parcelle, la possibilité d'un accès futur au produit, sans que ce droit ne s'étende jusqu'à l'appropriation du sol.

En cas de mauvaise production, le planteur est tenu de fournir des vivres à tous les membres de l'exploitation, y compris aux *abusan* ; il y procède grâce à l'achat de sacs de riz. Parmi ses obligations, il doit encore donner du poisson pour l'alimentation, du savon, du pétrole pour l'éclairage au campement, des machettes et des limes pour les aiguiser. Les manoeuvres étrangers ont toute liberté d'élever de la volaille, c'est-à-dire de laisser poules et poulets picorer au hasard autour des campements, sans soins particuliers.

Ces obligations réciproques subissent des variations de village à village. Tantôt, la possibilité de cueillir les noix de cola, d'un bon rapport, est réservée aux

membres de la cellule domestique, tantôt elle est étendue aux manoeuvres étrangers, qui les vendent. Si l'exploitation est pauvre en femmes, les jeunes manoeuvres sont utilisés pour le pilage des bananes. Quand les terres ne sont plus fertiles et que l'approvisionnement en cultures vivrières n'est plus assuré, les manoeuvres étrangers achètent parfois eux-mêmes leur nourriture au village, le planteur ne pouvant pas fournir de sacs de riz (1). Il est avancé que les *abusan* doivent consacrer un jour de travail par semaine au planteur et à ses proches en échange des avantages en nature qu'ils reçoivent ; mais ce jour varie selon la disponibilité des manoeuvres : le lundi, près de Tiassalé, les *abusan* défrichent et construisent des buttes d'igname, en échange du logement, de la nourriture, des dons de pétrole, machettes et limes ; le samedi, à Nguessankro, ils procèdent aux récoltes sur les parcelles du chef d'exploitation. D'autre fois, on prétend que si les femmes sont nombreuses dans une petite exploitation, elles se substituent aux *abusan* pour de nombreux travaux ; ceux-ci se trouvent donc libérés pour se consacrer aux parcelles du planteur. Comme on le voit, les obligations réciproques varient, de même que leurs justifications. Tout ce qui précède se résume de la façon suivante : les *abusan* doivent assurer tous les travaux sur leurs parcelles individuelles de cultures pérennes ; en échange d'avantages en nature, ils peuvent aider les membres de la cellule domestique pour les cultures vivrières et défricher une nouvelle parcelle après les récoltes. La fourniture de ce travail supplémentaire peut être analysée comme une contribution aux productions pour l'auto-consommation dont ils bénéficient en partie ; il s'agirait alors d'un "travail domestique".

L'élément le plus important de cette organisation du travail est la personnalisation des relations entre planteurs et manoeuvres. Le droit de puiser directement dans le champ de cultures vivrières en est un exemple, parmi d'autres observés au jour le jour sur le terrain. Cette personnalisation des rapports découle de la manière de vivre du

(1) Phénomène observé à Assié-Akpressé, en juillet 1977.

planteur, jamais totalement absent et qui partage sa vie entre le village et les campements, exerçant une étroite surveillance sur ses manoeuvres. Elle a pour effet une grande docilité de ceux-ci, qui, jusqu'à une époque récente, pouvaient espérer le don d'une parcelle ou d'une plantation. Cette possibilité est plutôt remplacée, avec la raréfaction de la forêt, par le prêt d'une terre abandonnée et remise en culture pour un cycle triennal (riz, maïs, coton). La personnalisation des relations joue beaucoup plus dans les petites que dans les grandes et très grandes exploitations. Dans les petites exploitations, le rapport numérique s'opère au détriment des manoeuvres, contrôlés plus étroitement. Dans les grandes et très grandes plantations, il arrive que le chef d'exploitation connaisse tout juste le prénom de ses employés (1). Il se produit donc une dilution de la personnalisation des rapports au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente, mais sans disparition totale. La disparition ne se produit que dans le cas des planteurs absentéïstes, ce qui les distingue radicalement des planteurs villageois ; les relations de production deviennent alors plus neutres, plus objectives. La personnalisation des rapports n'empêche nullement l'apparition de conflits, qui se produisent, le plus souvent, à l'occasion du partage de la récolte ; j'ai assisté à plusieurs de ces affrontements qui soulignent que les parties en cause ne sont pas très différenciées, qu'elles restent très proches par leurs attaches à la terre. Par exemple, à Kouassikro, en novembre 1977, des *abusan* n'avaient pas éliminé des parasites végétaux sur des cacaoyers ; leur employeur voulait embaucher des "contrats" pour cette tâche et diminuer d'autant la rémunération des *abusan*. A Assié-Koumassi, un manoeuvre s'était fait aider par un adolescent, qui était tombé malade ; le planteur avait fait l'avance des frais médicaux, qu'il estimait juste de récupérer sur la rémunération.

(1) Il faut cependant préciser qu'il n'y a pas de patronyme chez les Agni. Chaque individu est désigné par le prénom de son père, suivi de son propre prénom, auquel s'ajoute parfois un prénom catholique.

La rémunération par tête des *abusan* paraît dérisoire comparée au revenu que tire le planteur de son exploitation ; elle l'est encore plus quand on sait que ni leurs épouses ni leurs enfants ne sont rétribués. On peut se demander alors pourquoi les migrations de travail qui lient les zones de savane du Nord à la Basse Côte d'Ivoire se maintiennent et se reproduisent. L'espoir de l'octroi d'une parcelle de terre, si petite soit-elle, est une forte motivation pour ces migrations, mais elle s'évanouit, à l'heure actuelle. Un second facteur paraît plus important : la comparaison du revenu annuel par tête d'un Mossi en Haute Volta et d'un manoeuvre agricole en Basse Côte d'Ivoire efface toutes les interrogations.

L'*abusan* est une catégorie économique qui a donné lieu à de nombreuses discussions pour la cerner et la qualifier. Il a été assimilé au "métayage" (1) ; il est vrai que cette forme occidentale est celle qui s'en rapproche le plus. Le métayage peut se définir, de manière succincte, comme une convention entre un propriétaire foncier, qui fournit la terre, une partie du capital et l'"intelligence directrice", et un cultivateur, qui apporte son travail, du matériel et une autre partie du capital ; le produit est partagé entre les deux parties, en général pour moitié (2). Le rapprochement est séduisant, mais il soulève plusieurs questions. Doit-on considérer le planteur comme un "propriétaire foncier" ou un simple usager d'une terre qui relève, en partie, d'autres autorités : le lignage, le chef de village ou de canton, l'Etat ? Utiliser le terme de "métayage" n'est-ce pas déjà préjuger des relations entre planteurs et *abusan* qu'on est censé analyser ? Enfin, le métayage en Europe s'est caractérisé par l'absentéisme des propriétaires fonciers qui, en droit, devaient participer à la gestion de

(1) C'est la position des auteurs de la SEDES (1967).

(2) La Grande Encyclopédie, article : "métayage" (Paris, Société anonyme de la Grande Encyclopédie, tome 23, pp. 790-791).

l'exploitation. Pour cette raison, le "fermage" lui a été peu à peu substitué parce que plus favorable au producteur direct. Dans le Moronou, le planteur a participé ou participe à la production même si son apport est temporaire et de minime importance. L'observation de la vie quotidienne révèle plus un comportement de "paysan" que de bourgeois ou d'aristocrate retranché dans les villes. A mon sens, le terme de métayage est impropre.

Les mêmes difficultés se retrouvent quand on veut appliquer la catégorie du "salaire" à l'*abusan*. Cette catégorie économique a été élaborée à propos du capitalisme industriel du XIX^{ème} siècle en Europe ; ce serait donc, de manière implicite, admettre que la société du Moronou actuelle se trouve dans cette situation historique, ce qui mérite une discussion. Par exemple, la liberté de vente de la force de travail n'existe pas dans le cas des manoeuvres immigrés dans le sud de la Côte d'Ivoire. Ils sont insérés dans un "réseau migratoire" tel qu'ils sont soumis à des relations de dépendance personnelle aussi bien dans la zone de départ que dans celle d'arrivée. Ils n'ont aucune initiative à leur entreprise, à tel point que certains ont cru voir dans la migration des Mossi en Basse Côte d'Ivoire une étape "initiatique". De même, la contrainte de vendre leur force de travail n'est que provisoire, puisqu'ils peuvent accéder au statut de petit producteur indépendant aussi bien dans le village d'origine, à la suite d'un retour définitif, que dans celui d'immigration, par accès à la terre. Si le manoeuvre fait l'avance de la valeur usuelle de sa force de travail, en retour le planteur fournit tout ce qui est nécessaire à l'entretien de cette force de travail sur les lieux où elle est dépensée, c'est-à-dire au campement. La présence de champs de cultures vivrières plaide, d'ailleurs, contre la généralisation de la valeur d'échange, car ils servent à l'autoconsommation des cellules domestique et étrangère (1).

(1) Certains de ces arguments sont repris de : Chauveau J.-P., Richard J. (1977).

Cette discussion est un peu vaine dans la mesure où l'on savait que des exploitations paysannes peuvent utiliser du travail salarié en plus du travail familial sans acquérir pour autant un caractère "capitaliste" :

"... la présence de la catégorie "salaire" change dans une certaine mesure le contenu des catégories habituelles de l'exploitation basée sur le travail des membres de la famille, mais n'y substitue pas entièrement les catégories d'une exploitation capitaliste" (1).

En réalité, aucune catégorie économique du monde occidental ne s'applique pleinement à l'*abusan* alors que chacune s'y apparente en partie. La solution consiste à conserver la terminologie locale et d'envisager l'*abusan*, comme l'*abugnan*, dans leur pleine spécificité.

L'*abusan* n'est pas une catégorie créée *ex nihilo*. Cette forme économique s'est glissée dans le moule d'une rémunération qui existait à l'époque pré-coloniale et sur laquelle nous avons des témoignages. A cette époque, le travail de l'or n'était pas avilissant ; il était accompli par des hommes libres :

"A Arrah, le travail de l'or (forage de puits, etc...) était fait par les hommes libres et non par les esclaves. Selon les notables de la ville, il s'agit ici d'un travail noble qui ne pouvait pas être confié à des esclaves" (2).

Or, un tiers du produit revenait au producteur direct, car le premier tiers était destiné au roi et le deuxième tiers au chef de lignage (3). De même, la récolte de caoutchouc était divisée en trois parties et le producteur (*poyofwé*) (4) devait en remettre une au roi, en échange, sans doute, de la protection morale que celui-ci exerçait sur les terres qui relevaient de sa juridiction :

(1) Chayanov, trad. Couty (1970 : 20-21).

(2) Kodjo Niamkey (1974 : 5).

(3) SEDES (1967).

Köbben (1956).

(4) *poyo* : caoutchouc ; *poyofwé* : l'homme qui prélève la gomme sur le tronc de l'arbre.

"Les indigènes qui sont autorisés à exploiter le caoutchouc dans la zone forestière appartenant à ces souverains doivent leur payer une dîme en nature, c'est-à-dire leur donner une charge de caoutchouc sur trois récoltées par eux" (1).

Le partage du produit en trois tiers n'est pas une innovation, il existait à l'époque de l'établissement de la domination coloniale, quand les nouvelles autorités cherchaient à évaluer les richesses de la région. Sur le terrain, les versions se contredisent, mais certaines abondent dans ce sens (2). Un problème demeure : sur trois tiers, quelle part revenait au producteur direct ? La version citée par Kwamé Aka Joachim laisse entendre qu'il recevait deux tiers du produit. Je serais, pour ma part, plus enclin à suivre l'interprétation de la SEDES et de Köbben selon laquelle le producteur direct se dépouillait des deux tiers du produit au bénéfice d'autorités supérieures (roi, chef de lignage).

Cette interprétation est confirmée par le fait que les captifs qui exploitaient une terre recevaient, eux aussi, un tiers du produit. Ainsi, la rémunération des captifs n'aurait pas été différente de celle des hommes libres de l'époque, ou, si elle l'était, elle s'apparentait de très près à l'*abusan* actuel :

"Il leur est généralement donné une plantation sur le terrain du maître dont ils deviennent en quelque sorte les métayers. Le client reçoit une rétribution sur le bénéfice produit par son travail : c'est ainsi qu'il lui revient un tiers du bénéfice sur la vente de caoutchouc qu'il a récolté !" (3).

De même, le logement et la nourriture étaient déjà conçus comme une contrepartie à un travail effectué par le captif au profit de son maître en sus de ce qui avait été convenu au départ :

"L'individu qui s'est donné lui-même en garantie partage avec le créancier les salaires qu'il peut acquérir,

(1) Archives Nationales du Sénégal (R8, pièce n° 5).

(2) Kwamé Aka Joachim (1973 : 13).

(3) Archives Nationales du Sénégal (K21, pièce n° 14).

la part versée au créancier venant en amortissement de la dette. Tout travail dans la maison du créancier n'est pas rémunéré et est considéré comme le paiement de la nourriture et de l'abri que lui fournit le créancier" (1).

Faut-il, alors, assimiler les *abusan* actuels aux captifs de l'époque pré-coloniale ? La réponse est négative pour plusieurs raisons, dont certaines ont déjà été fort bien exposées (2). D'abord, le contexte économique national et mondial s'est complètement modifié, ce qui rend anachronique toute référence aux captifs. Ensuite, il convient de ne pas s'arrêter aux aspects formels du statut des captifs et des *abusan* (rémunération, logement, nourriture), mais d'étudier la situation sociale et politique de chacune de ces catégories dans leurs sociétés globales respectives. Les communautés de manoeuvres, à l'heure actuelle, sont homogènes face aux Agni et possèdent une organisation politique propre, avec un mode de vie transplanté de l'étranger. Les captifs, au contraire, étaient dispersés dans plusieurs cours et très vite assimilés aux matrilignages auxquels ils appartenaient de façon à en accroître la puissance démographique. De plus, un captif pouvait hériter d'un maître sans héritiers. A l'inverse, au décès d'un captif, ses biens allaient à son maître, qui pouvait les affecter à un autre captif quand il s'agissait d'une plantation (3). On n'observe rien de tel de nos jours ; jamais un *abusan* n'hérite de son employeur ; quand une terre a été donnée par un planteur à un manoeuvre, elle ne revient pas au chef d'exploitation au décès du manoeuvre, mais elle est héritée par de proches parents de ce dernier, comme le cas en a été observé à Nguinou (4). Les manoeuvres actuels ne sont donc pas les

(1) Archives Nationales du Sénégal (K21, pièce n° 10).

L'auteur de cette citation montre bien que les travaux fournis en échange du logement et de la nourriture le sont "... dans la maison du créancier..." ; il s'agit bien d'un "travail domestique" (*domus* : maison).

(2) C.-H. Perrot (1975 : 386-388).

(3) Archives Nationales du Sénégal (K21, pièce n° 14).

(4) Djé Assane Djéto M. (1977).

successeurs des captifs de l'époque pré-coloniale. Mais une forme de rémunération existait à cette époque, dont bénéficiaient à la fois les hommes libres et les captifs, et qui était le partage au tiers du produit. L'*abusan* actuel découle de cette forme-là. Ainsi, l'*abusan*, et peut-être l'*abugnan*, sont ancrés dans le passé de la société agni, sont les rémunérations qui en gardent les marques les plus anciennes.

2 - Des rémunérations *ex ante*

A l'inverse, les rémunérations à la tâche ("contrats") ou à la durée ("annuels", "six-mois", "mensuels", "journaliers") paraissent plus proches des catégories occidentales. Elles sont, pour nous, familières.

Leur caractéristique commune est d'être déterminées au moment de l'embauche des manoeuvres ; elles ne subissent pas de fluctuations proportionnelles à la récolte. Selon leur apparence, on les assimilerait volontiers au "salaire" si ne subsistait une personnalisation des relations entre planteurs et manoeuvres, variable d'une forme à l'autre.

Les "contrats" se rassemblent en équipes qui sont engagées pour des opérations précises. Nous savons déjà que leur apport en travail est capital au stade de la fondation d'une exploitation. Quand les plantations sont productives, le travail des "contrats" complète celui des *abusan* : ces derniers assurent l'entretien et les récoltes des parcelles dont ils ont la responsabilité, tandis que les premiers opèrent sur les parcelles individuelles du chef d'exploitation, de ses épouses, de ses parents, où ils accomplissent les mêmes tâches. Ils procèdent, aussi, à l'ouverture d'une nouvelle parcelle quand ce travail n'entre pas dans les obligations des *abusan*, en y effectuant toutes les opérations nécessaires : défrichage, abattage des arbres, brûlis, désherbages, construction de buttes d'ignames, ... Si les *abusan* ouvrent une nouvelle parcelle, ils y mènent les travaux que les premiers n'ont pas fait. Ils sont employés pour le désherbage des jeunes parcelles non encore productives, ou bien pour le décorticage du café, ainsi que j'ai pu le voir à Assié-Koumassi. Chez les très grands planteurs, les "contrats" sont parfois utilisés pour assurer l'entretien des cultures vivrières, ce qui en dispense les femmes de la cellule domestique. La mécanisation des travaux agricoles induit de nouvelles tâches qui incombent, de temps à autre, aux "contrats". Quand ils sont équipés d'"atomiseurs", ils passent de village en village, où ils sont requis pour pulvériser des produits chimiques. S'ils possèdent des tron-

çonneuses, ils sont recherchés pour l'abattage des arbres. L'entretien des pistes carrossables, quand elles existent, est assuré par des *atakora* qu'on peut considérer comme des "contrats" ; ils les désherbent quatre fois par an.

La rémunération des "contrats" est convenue à l'avance entre le planteur et l'équipe de manoeuvres. Elle est versée après l'accomplissement de la tâche, de préférence à la traite, lorsque le chef d'exploitation dispose de revenus. Elle est attribuée au chef d'équipe, qui la distribue entre les membres. Des avantages supplémentaires leur sont accordés : dons d'argent pour acheter des limes pour aiguiser les machettes, du poisson pour la nourriture, ... Comme je l'ai constaté dans un campement de Mindaokro, près de Kouassikro, le comportement des manoeuvres étrangers se calque alors sur celui des membres de la cellule domestique : ils viennent quémander leurs dons sur le même ton, avec les mêmes attitudes, ce qui dénote une profonde personnalisation des rapports.

L'avantage de l'emploi de travailleurs rémunérés à la tâche ("contrats") est qu'ils n'ont pas à être surveillés tout au long de leur travail, puisqu'ils ne sont pas payés tant qu'ils n'ont pas achevé ce qui leur avait été assigné. Mais en revanche, ils sont estimés trop chers et accomplissant leur besogne de façon trop hâtive, de façon à cumuler plusieurs "contrats" au cours d'une même saison agricole ; les travailleurs rétribués selon la durée leur sont donc préférés.

Une relation à durée limitée avec le planteur, donc plus neutre, plus "objective" pourrait faire rapprocher cette forme de rémunération du "salaire", avec lequel elle a quelques caractéristiques essentielles en commun (1). Mais il ne faut pas oublier que la personnalisation des rapports subsiste, même si elle s'atténue. Et surtout, ce sont souvent les mêmes individus qui sont tour à tour utilisés comme *abusan* et comme "contrats" par le chef d'exploitation pour

(1) Pour la discussion de la forme "salaire", je renvoie à :
J.-P. Chauveau, J. Richard (1977).

la simple raison qu'il les connaît déjà et qu'ils sont accessibles. Il est donc difficile de faire passer une coupure trop nette et théorique entre l'*abusan* et le "contrat".

Cette continuité se rompt quelque peu pour les rémunérations à la durée : "annuels", "six-mois", "mensuels", "journaliers". Ces appellations sont assez évocatrices pour ne pas trop insister : il s'agit d'individus employés à l'année, pendant six mois, pour quelques mois ou quelques jours. La rémunération, convenue d'avance, est versée à l'achèvement de la tâche.

Les "annuels" (1) sont utilisés pour tous les travaux de l'exploitation, au même titre que les aides familiaux : abattage, brûlis, buttes d'igname, plantation, ... Ils se dépensent sur toutes les parcelles de l'exploitation. Les "six-mois" sont des jeunes femmes baoulé qui sont employées pour la création d'un champ d'igname ; j'en ai rencontré à Agbossou, mais elles sont peu fréquentes dans le Moronou. Les "mensuels" (2) sont embauchés à la place des *abusan*, mais ils opèrent sur toutes les parcelles de l'exploitation et non sur quelques-unes comme font les *abusan*. Ils sont renvoyés à l'issue de la période convenue (3). Les planteurs ont, enfin, recours aux journaliers quand ils veulent faire exécuter une tâche rapide : construction de buttes d'igname, désherbage d'une parcelle d'arachide, ...

Dans tous ces cas, la rémunération est individuelle. Un "annuel" peut travailler pour plusieurs employeurs et cumuler ses gains. Les "journaliers" sont rémunérés en espèces ou en nature selon leurs besoins (4). Les travailleurs à la durée bénéficient d'avantages en nature, sauf ces derniers.

Les manoeuvres rémunérés selon la durée de leur tâche ("annuels", "mensuels", "six-mois", "journaliers") pré-

(1) *afwé sonā* (sing.), *afwé menia* (plur.).

(2) *sra sonā* (sing.), *sra menia* (plur.).

(3) Cette catégorie pourrait être étendue au cas d'un bouvier peul, rencontré dans une exploitation de Kangandissou. Il était embauché, en 1976-77, pour un salaire de 7 500 F.CFA par mois.

(4) En 1976-77 : 300 F.CFA par jour pour cent buttes d'igname.

600 F.CFA par jour pour deux cents buttes d'igname.

sentent des avantages quant aux modalités de paiement et quant à l'organisation du travail. Comme leur rémunération est forfaitaire et fixée à l'avance, elle n'est pas liée à la production : en cas de bonne récolte, le planteur est gagnant, puisqu'il ne doit que ce qui a été convenu. De plus, le paiement n'intervient qu'à l'achèvement des travaux, alors que pour les *abusan* la rétribution était versée à la traite ; l'autorité du planteur en est accrue (1). Enfin, les manoeuvres qui travaillent à la durée sont astreints à toutes les tâches demandées par le planteur. Ces manoeuvres détiennent moins d'autonomie que les *abusan* attachés à une parcelle, à la production de laquelle ils sont directement intéressés. Les "mensuels" qui n'ont pas offert toute satisfaction peuvent être aisément renvoyés à la fin du mois. Quant aux annuels, ils sont adressés à un autre planteur quand les travaux à effectuer chez leur employeur ont été achevés, ce qui permet de partager la dépense entre plusieurs chefs d'exploitation.

Les manoeuvres rémunérés selon la durée du travail forment la catégorie de producteurs pour laquelle la personnalisation des rapports est la plus faible, d'autant plus faible que la durée d'emploi est plus courte. Mais, cette apparence ne doit pas faire perdre de vue que planteurs et manoeuvres résident près les uns des autres, ne sont pas totalement étrangers les uns aux autres. De plus, la fourniture d'avantages en nature montre que les relations de travail ne s'inscrivent pas dans des rapports purement marchands.

En dernière analyse, il convient de ne pas opposer de manière trop rigide les rémunérations *ex post* et *ex ante*, sachant qu'elles peuvent se cumuler sur un même individu. Les faits observés nous conviennent à noter une continuité entre ces deux catégories, continuité établie par le planteur lui-même selon les nécessités de l'organisation du travail. En ce sens, la notion de "rémunération", grâce à l'imprécision qui la caractérise, permet d'éviter des coupures trop systématiques.

Plus globalement, on observe, au sein d'une exploitation agricole, une vaste palette, un "système" de rétri-

(1) Sauf pour les journaliers (cf. p. 21).

butions, allant du don obligé sans contrepartie de travail à un "salaire à la durée", en passant par des formes de rémunérations d'apparence ancienne. Ces diverses catégories ne sont pas cloisonnées, ne sont pas hétérogènes les unes aux autres, certaines, comme l'*abugnan*, étant marquées d'une indifférenciation relative car elles s'appliquent autant aux aides familiaux qu'aux manoeuvres étrangers. Elles forment un *continuum* avec, à une extrémité, le don, à l'autre, le salaire, et un noyau central rassemblant des rémunérations ancrées dans le passé. Ces dernières, en particulier l'*abugnan*, prouvent que les statuts économiques ne sont pas tout à fait tranchés au sein de l'exploitation agricole, même si la coupure entre la cellule domestique et le groupe des manoeuvres est définitive, irrémédiable : les seconds ne seront jamais "assimilés" par les premiers, il n'y a pas d'alliances entre ces deux groupes, à l'inverse de ce qui se produisait pour les "captifs" à l'époque pré-coloniale. De nos jours, se trouvent face à face sur les lieux de production deux communautés d'"hommes libres", donc irréductibles l'une à l'autre. L'indifférenciation partielle des statuts économiques laisse entrevoir ce qu'elles ont de commun et qui leur paraît essentiel : le travail de la terre. Les rémunérations d'apparence ancienne contaminent le "contrat", puisque des *abusan* peuvent être réemployés comme "contrats" par le même chef d'exploitation. Ce noyau central de rémunérations (*abusan*, contrats) regroupe les formes les plus communes, dans lesquelles on peut voir tantôt des "relations de dépendance monétarisées", tantôt du "salaire", selon les aspects que l'on privilégie. Il convient plutôt de les considérer dans toute leur originalité, leur spécificité, en respectant les catégories économiques telles qu'elles ont été élaborées par la société locale.

§ 2 : Les combinaisons de travail
=====

Les grands planteurs éprouvent des difficultés pour recruter des manoeuvres, comme le montrent les réponses positives à une question d'opinion qui leur a été posée à ce sujet :

	Nombre de réponses positives	Total de la catégorie
Exploitations inférieures à 50 ha	19	22
Exploitations supérieures à 51 ha	18	24
TOTAL	37	46

La force de travail étant un facteur limitant, il devient très intéressant de savoir quelles sont les combinaisons agencées par les chefs d'exploitation. En particulier, on peut se demander si ces combinaisons se modifient selon la taille des exploitations. Ces questions en appellent d'autres, tout aussi importantes. Le fait d'embaucher des manoeuvres doit-il être considéré comme un "investissement productif" ? Ne faut-il pas distinguer les différentes catégories de manoeuvres pour savoir à laquelle les plus grands planteurs ont recours ?

En bonne théorie, l'investissement ne se limite pas à l'équipement, aux "machines" (capital constant), mais comprend aussi la force de travail (capital variable). Pour qu'il y ait amélioration de l'appareil productif, du détour de production, une concentration du capital sous toutes ses formes doit se produire. Pour la force de travail, le nombre de producteurs doit donc augmenter non seulement en valeur absolue, mais aussi en valeur relative. C'est à cette fin que nous étudierons successivement les pourcentages de personnes actives par exploitation, les moyennes de personnes actives par exploitation, les moyennes de personnes

actives à l'hectare, la surface cultivée par homme actif selon les différentes tranches de superficie.

Pour cette étude, j'ai utilisé deux échantillons : celui des "grands planteurs" et celui des "autres planteurs". Par le biais de ce dernier, j'imaginai assez naïvement, à l'origine, que je toucherais la catégorie des "petits planteurs". Quand l'enquête a été achevée, je me suis aperçu que l'échantillon des "autres planteurs" était aussi hétérogène que celui des "grands planteurs" puisqu'il s'étendait jusqu'à cent hectares ! J'ai ainsi compris que ce sont plutôt les exploitations de quelque importance qui avaient été mesurées par les soins du Service de l'Agriculture, de préférence aux autres. Cependant, l'échantillon des "autres planteurs" se distingue du premier, car la superficie moyenne de l'exploitation y est de 23,3 hectares. Il se rapproche davantage de situations plus communes dans le sud-est forestier de la Côte d'Ivoire (1).

Ces deux échantillons se chevauchent en partie, sans que leurs résultats soient identiques pour les classes de superficie qui leur sont communes, ce qui est normal puisque des caractéristiques locales entrent en jeu. En raison de leur pondération interne, je les ai utilisés différemment. L'échantillon des "autres planteurs" m'a servi plutôt pour étudier les petits et moyens planteurs, tandis que celui des "grands planteurs" m'a éclairé pour les grands et très grands chefs d'exploitation. Une catégorie a échappé à cette investigation : celles des "très petits planteurs", dont les exploitations ne dépassent pas un hectare ; elles sont, selon toute vraisemblance, peu mesurées ; en outre, elles sont peu nombreuses (2). Dans le texte, je ne présenterai que des tableaux simplifiés de façon à faciliter la comparaison, en

-
- (1) La superficie moyenne nationale de l'exploitation est de 5,36 hectares selon les données du Recensement National Agricole de 1974.
(2) 2,19 % du total des trois strates du sud-est de la Côte d'Ivoire, selon les données du Recensement National Agricole de 1974.

mettant l'accent sur l'échantillon des "autres planteurs" pour les catégories de superficie inférieures à cinquante hectares et sur l'échantillon des "grands planteurs" pour celles qui sont supérieures à cinquante et un hectares. Les données brutes et complètes sont renvoyées en annexe (1).

(1) Annexes I et II.

1 - Pourcentages de personnes actives par exploitation selon les catégories de superficie

Les pourcentages de personnes actives par exploitation selon les catégories de superficie sont les suivants pour l'échantillon des "autres planteurs" :

Catégories de personnes actives	Moins de 10 ha	De 11 à 20 ha	De 21 à 50 ha	De 51 à 100 ha
Hommes domestiques	16,5 %	16,3 %	9,9 %	8,9 %
Femmes domestiques	22 %	25 %	24,2 %	17,8 %
<i>abusan</i>	20,2 %	25,3 %	31,7 %	34,8 %
<i>abugnan</i>	-	-	-	-
contrats	40,4 %	33,3 %	28,7 %	32,1 %
annuels	-	-	2,4 %	2,7 %
mensuels	0,9 %	-	2,1 %	-
journaliers	-	-	0,9 %	3,6 %
Population totale	100 %	100 %	100 %	100 %

Les pourcentages de personnes actives par exploitation selon les catégories de superficie sont les suivants pour l'échantillon des "grands planteurs" :

Catégorie de personnes actives	Moins de 50 ha	De 51 à 100 ha	Au-dessus de 101 ha
Hommes domestiques	11,2 %	8,1 %	5,7 %
Femmes domestiques	24,6 %	21,9 %	13,8 %
<i>abusan</i>	42,5 %	42,8 %	43,5 %
<i>abugnan</i>	0,3 %	0,4 %	-
contrats	18,7 %	22,7 %	27,3 %
annuels	0,5 %	0,5 %	1,1 %
mensuels	-	2,2 %	4,6 %
journaliers	2,2 %	1,2 %	4,0 %
Population totale	100 %	100 %	100 %

Le commentaire portera sur les quatre catégories principales de producteurs : hommes domestiques, femmes domestiques, *abusan*, "contrats". En effet, les chiffres le montrent, les autres catégories sont résiduelles et ne servent qu'à combler momentanément les défauts de l'organisation du travail agricole.

Les hommes domestiques perdent de leur importance au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente. Ils représentent environ 16 % de la population active des petites et moyennes exploitations, entre 8 % et 10 % de la

population active des grandes exploitations, et seulement 5,7 % de celle des très grandes exploitations (1).

Les femmes domestiques ont une place relative à peu près constante quelle que soit la taille de l'exploitation, à l'exception des très grandes plantations : 22 % pour les plantations inférieures à dix hectares ou comprises entre cinquante et un et cent hectares, entre 24 % et 25 % pour les exploitations allant de onze à cinquante hectares. Au-delà de cent un hectares, leur place relative tombe à 13,8 %.

Les *abusan* prennent de plus en plus d'importance au fur et à mesure que la superficie de l'exploitation progresse : ils passent de 20,2 % de la population active pour les petites exploitations à 43,5 % pour les très grandes exploitations. Très curieusement, les biographies de plantations se voient confirmées non pas pour une séquence temporelle d'une exploitation, mais pour une répartition spatiale d'un lot de plantations : ce sont les exploitations qui ont achevé leur processus de croissance qui occupent le pourcentage le plus élevé d'*abusan*. Ceux-ci se substituent peu à peu aux hommes domestiques et aux "contrats".

En effet, ces derniers diminuent lorsque la superficie s'accroît : s'ils forment 40,4 % de la population active des petites exploitations, ils ne sont plus que 22,7 % de celle des grandes exploitations. On observe une remontée du pourcentage des "contrats" chez les très grandes exploitations ; tout se passe comme si les *abusan* ne suffisaient plus à compenser la forte décroissance des hommes domestiques au sein de cette catégorie.

(1) Pour simplifier le commentaire, j'adopte la classification suivante, arbitraire et relative :

- moins de 10 hectares : "petites exploitations"
- entre 11 et 20 hectares : "moyennes exploitations"
- de 21 à 100 hectares : "grandes exploitations"
- au-delà de 101 hectares : "très grandes exploitations".

La notion de "petite exploitation" est beaucoup trop extensive, mais je suis obligé de la maintenir, n'ayant pas fait apparaître de catégorie inférieure à 5 hectares dans les tableaux simplifiés.

Cette analyse en termes de pourcentages de la population active par exploitation montre que la main-d'oeuvre étrangère, en particulier les *abusan*, remplace petit à petit les hommes domestiques quand la superficie augmente.

2 - Moyennes de personnes actives par exploitation selon les catégories de superficie

Les moyennes de personnes actives par exploitation selon les catégories de superficie sont les suivantes pour l'échantillon des "autres planteurs" :

Catégories	Moins de 10 ha	De 11 à 20 ha	De 21 à 50 ha	De 51 à 100 ha
Nombre d'exploitations	13	29	16	6
Hommes domestiques	1,38	1,69	2,06	1,67
Femmes domestiques	1,85	2,59	5,06	3,33
<i>abusan</i>	1,69	2,62	6,62	6,50
<i>abugnan</i>	-	-	-	-
contrats annuels	3,38	3,45	6,00	6,00
mensuels	-	-	0,50	0,50
journaliers	0,08	-	0,48	-
Moyenne par exploitation	8,38	10,34	20,87	18,67

Les moyennes de personnes actives par exploitation selon les catégories de superficie sont les suivantes pour l'échantillon des "grands planteurs" (1) :

Catégories	Moins de 50 ha	De 51 à 100 ha	Au-dessus de 101 ha
Nombre d'exploitations	22	20	4
Hommes domestiques	3,18	3,65	5,25
Femmes domestiques	7,00	9,85	12,75
<i>abusan</i>	12,09	19,30	40,25
<i>abugnac</i>	0,09	0,20	-
contrats	5,32	10,25	25,25
annuels	0,14	0,25	1,00
mensuels	-	1,00	4,25
journaliers	0,64	0,55	3,75
Moyenne par exploitation	28,45	45,05	92,5

La population active moyenne de l'exploitation augmente régulièrement avec la superficie : elle est de 8,38 personnes pour les petites exploitations, de 10,34 personnes pour les exploitations moyennes ; elle est de 20,87 personnes pour les exploitations comprises entre vingt-et-un et cinquante hectares, de 45,05 personnes pour celles allant de cinquante-et-un à cent hectares ; pour les très grandes exploitations, elle est de 92,5 personnes actives.

(1) Les tableaux détaillés de moyennes pour les deux échantillons sont reportés en annexe III.

Cette progression est due à une augmentation régulière de toutes les catégories de producteurs en fonction de la superficie, à des taux variables, il est vrai. Ainsi, les hommes domestiques passent de 1,38 pour les petites exploitations à 5,25 pour les très grandes exploitations ; ils ont été multipliés par 3,80. Les femmes domestiques passent de 1,85 pour les petites exploitations à 12,75 pour les très grandes exploitations ; elles ont été multipliées par 6,89. Les "contrats" varient de 3,38 en moyenne pour les petites exploitations à 25,25 pour les très grandes exploitations ; ils ont été multipliés par 7,47. Les *abusan* passent de 1,69 pour les petites exploitations à 40,25 pour les très grandes exploitations ; ils ont été multipliés par 23,82, ce qui est le taux le plus élevé. Il faut remarquer qu'en deçà de vingt hectares, le nombre moyen de "contrats" reste supérieur à celui des *abusan* ; la situation se renverse au-delà de vingt-et-un hectares. Les journaliers, mensuels et annuels n'apparaissent qu'au-delà de vingt hectares et les *abugnan* au-delà de cinquante hectares. Ces dernières catégories n'existent qu'à l'état de "traces", à l'exception des journaliers et des mensuels qui sont surtout présents chez les très grands planteurs.

Cette analyse prouve que toutes les catégories de producteurs progressent selon la taille de l'exploitation, mais avec des taux divers, le plus élevé étant celui des *abusan*.

3 - Moyennes de personnes actives à l'hectare selon les catégories de superficie

Les moyennes de personnes actives à l'hectare selon les catégories de superficie sont les suivantes pour l'échantillon des "autres planteurs" :

Catégories	Moins de 10 ha	De 11 à 20 ha	De 21 à 50 ha	De 51 à 100 ha
Total des superficies	77,1	450,2	539,9	424,7
Hommes domestiques	0,23	0,11	0,06	0,02
Femmes domestiques	0,31	0,17	0,15	0,05
<i>abusan</i>	0,28	0,17	0,20	0,09
<i>abugnan</i>	-	-	-	-
contrats annuels	0,57	0,22	0,18	0,08
mensuels	-	-	0,01	0,01
journaliers	0,01	-	0,01	-
Moyenne à l'hectare	-	-	0,01	0,01
Moyenne à l'hectare	1,41	0,67	0,62	0,26

Les moyennes de personnes actives à l'hectare selon les catégories de superficie sont les suivantes pour l'échantillon des "grands planteurs" (1) :

Catégories	: Moins de 50 ha :	: De 51 à 100 ha :	: Au-dessus de 101 ha :
Total des superficies	: 705,2	: 1 472,4	: 710,4
Hommes domestiques:	0,10	0,05	0,03
Femmes domestiques:	0,22	0,13	0,07
<i>abusan</i>	0,38	0,26	0,23
<i>abugnan</i>	0,01	0,01	-
contrats	0,17	0,14	0,14
annuels	0,01	0,01	0,01
mensuels	-	0,01	0,02
journaliers	0,02	0,01	0,02
Moyenne à l'hectare	0,89	0,61	0,52

La moyenne de la population active à l'hectare est en décroissance continue : elle passe de 1,41 personnes pour les petites exploitations à 0,52 personne pour les très grandes exploitations. Au sein de cette population, les hommes domestiques accusent une forte baisse : ils sont 0,23 en moyenne à l'hectare pour les petites exploitations ; ils ne sont plus que 0,03 en moyenne pour les très grandes exploitations. Les femmes domestiques subissent une évolution parallèle : 0,31 personne à l'hectare en moyenne pour

(1) Les tableaux détaillés sont reportés en annexe IV.

les petites exploitations, 0,07 pour les très grandes exploitations. Cette décroissance se retrouve chez les "contrats" : 0,57 personne en moyenne à l'hectare pour les petites exploitations, 0,14 pour les très grandes exploitations. Seuls, les *abusan* se maintiennent à un taux à peu près constant à travers les différentes catégories de superficie : ils sont 0,28 en moyenne à l'hectare pour les petites exploitations ; ils décroissent pour les exploitations moyennes ; leur taux s'améliore pour les grandes exploitations, puis il retombe de nouveau pour les très grandes exploitations, comme si ces domaines étaient trop vastes pour être correctement encadrés. Le meilleur taux d'occupation de l'espace, celui des petites plantations, n'est jamais retrouvé, mais les très grandes exploitations en sont voisines : 0,23 personne en moyenne à l'hectare. Les journaliers et les annuels laissent quelques traces au-delà de vingt hectares, et les *abugnan* au-delà de cinquante hectares. Les mensuels combleront les vides de l'organisation générale.

Si l'on compare les quatre catégories principales de producteurs, on constate que les meilleurs taux d'occupation à l'hectare s'observent dans la catégorie des petites exploitations, inférieures à dix hectares. Jusqu'à vingt hectares, le taux le plus fort demeure celui des "contrats", qui reste supérieur à celui des *abusan*. Celui-ci est à peu près égal à celui des femmes domestiques pour cette tranche d'exploitations. Au-delà de vingt hectares, la situation s'inverse et les *abusan* deviennent la catégorie la plus nombreuse à l'hectare.

On peut ainsi opposer deux types de plantations : celles qui amorcent leur processus de croissance, qui ont moins de vingt hectares, et pour lesquelles les "contrats" et les femmes domestiques constituent la force de travail dominante ; celles qui ont plus de vingt hectares, qui ont atteint le stade de la maturité, de la pleine production, et sur lesquelles les chefs d'exploitation ont installé des *abusan* ; dans ce dernier cas, les "contrats" ne restent plus qu'une force d'appoint. En réalité, les dosages sont plus subtils, toutes les exploitations combinant ces deux

stades ; mais, il n'en reste pas moins vrai que les petites et les moyennes exploitations sont plus proches de l'étape de la fondation que les grandes et très grandes exploitations. La combinaison de ces deux types de plantations pour chaque tranche de superficie, selon des pondérations variées, explique les fluctuations observées dans les tableaux détaillés.

En définitive, on remarque une décroissance générale des différentes catégories de producteurs en moyenne à l'hectare, à des taux variables. Pour la cellule domestique, les femmes restent toujours plus nombreuses que les hommes. Pour la cellule étrangère, les tableaux détaillés nous montrent des fluctuations qui reflètent le stade de développement dominant par tranches de superficie. Ces fluctuations laissent apparaître une relative constance des *abusan*. Mais aucune catégorie de producteurs ne s'accroît à l'hectare. Si l'on considère l'embauche de manoeuvres comme un réinvestissement productif, cet investissement est opéré beaucoup plus dans le but d'un accroissement de la dimension physique de l'entreprise que dans celui d'une amélioration, d'un alourdissement du détour de production.

4 - Superficie cultivée par homme actif

Les résultats précédents sont confirmés par une nouvelle analyse, centrée sur les rapports entre la superficie cultivée et le nombre d'hommes actifs. Si je ne retiens que les "hommes actifs", c'est pour mieux mettre en valeur la force de travail vouée principalement aux cultures pérennes, cacao et café. Selon Kouadio Kablan (1), il ne faut pas comptabiliser dans cette force de travail les "contrats" et les journaliers qui ne sont embauchés que pour une durée limitée. La catégorie des "hommes actifs" retenue pour le calcul comprend alors : les chefs d'exploitation, les aides familiaux, les *abusan* et *abugnan*, les mensuels et annuels. Le raisonnement est le suivant : plus la superficie par homme actif est petite, meilleure est la concentration de la force de travail à l'hectare ; on se rapproche alors d'une bonne gestion économique, sans qu'il soit possible, pourtant, de fixer un optimum.

La superficie cultivée par homme actif est la suivante pour l'échantillon des "autres planteurs" :

Catégories de superficie	Total des hommes actifs	Total des superficies	Superficie cultivée par homme actif
Moins de 10 ha	41	77,1 ha	1,88 ha
De 11 à 20 ha	125	450,2 ha	3,60 ha
De 21 à 50 ha	154	539,9 ha	3,51 ha
De 51 à 100 ha	52	424,7 ha	8,17 ha
TOTAL	372	1 491,9 ha	4,01 ha

(1) Kouadio Kablan J.-B. (1977).

La superficie cultivée par homme actif est la suivante pour l'échantillon des "grands planteurs" (1) :

Catégories de superficie	Total des hommes actifs	Total des superficies	Superficie cultivée par homme actif
Moins de 50 ha	341	705,2 ha	2,07 ha
De 51 à 100 ha	488	1 472,4 ha	3,02 ha
Au-dessus de 101 ha	203	710,4 ha	3,50 ha
TOTAL	1 032	2 888 ha	2,80 ha

La superficie cultivée par homme actif passe de 1,88 hectare pour les petites exploitations à 3,50 hectares pour les très grandes exploitations, soit près du double, avec une légère régression pour les exploitations comprises entre cinquante-et-un et cent hectares. Les petites exploitations sont donc mieux gérées que les autres. L'embauche de manoeuvres pour les cultures permanentes n'est pas proportionnelle à l'extension en superficie. Comme les grands et très grands planteurs savent qu'il est difficile de trouver des manoeuvres, on peut en conclure que l'extension continue des plantations ne vise pas un accroissement proportionnel de la production, mais s'assigne d'autres objectifs : l'occupation de l'espace pour constituer un domaine foncier, lui-même complétant le "trésor familial". Si l'extension en superficie n'est pas suivie d'un recrutement proportionnel de manoeuvres, elle permet néanmoins une augmentation de la production en valeur absolue, qui satisfait les besoins des grands planteurs et les fait désigner du terme de "richards" par le reste de la population. Il n'en reste pas moins vrai que la gestion de la main-d'oeuvre ne se fait pas dans le but d'optimiser la production des cultures d'exportation.

(1) Les tableaux détaillés sont reportés en annexe V.

Conclusion

L'organisation du travail agricole résulte d'une combinaison, agencée par le chef d'exploitation, de deux catégories de producteurs : domestiques et étrangers. Cette combinaison varie selon plusieurs considérations : division sexuelle des tâches, stade d'évolution de la plantation, répartition des terres dans l'espace. Les producteurs domestiques reçoivent un don forfaitaire qui n'est pas une contrepartie du travail qu'ils ont fourni ; il rentre dans les obligations du planteur à l'égard de tous les membres de la cellule domestique, qu'ils travaillent la terre ou non. Toutefois, les dons en espèces les plus importants sont destinés à ceux que les planteurs veulent retenir auprès d'eux, fils et neveux. Les rétributions versées aux étrangers se partagent en rémunération *ex post*, dont on trouve les traces dans l'histoire pré-coloniale du Moronou, et rémunérations *ex ante*, qui s'apparentent davantage à la forme du "salaire". En réalité, un manoeuvre peut cumuler ces deux types de rémunérations. Or, ce n'est pas l'apparence juridique de la rémunération qui nous intéresse, mais ce qu'elle laisse transparaître des relations sociales entre planteurs et manoeuvres. Je crois donc utile de continuer à désigner ces rémunérations selon la terminologie locale, pensant restituer tout ce qui est spécifique à ces relations et qui ne saurait être assimilé à des situations historiques ou géographiques différentes.

En étudiant les combinaisons du travail agricole, nous avons retrouvé, à travers la stratification de plusieurs exploitations dans un même temps, des processus qui nous avaient été décrits, dans les biographies de plantations, comme une évolution dans le temps pour une seule exploitation. Ces deux démonstrations se confortent, les chiffres de l'une épaulant les mécanismes qualitatifs de l'autre. Ainsi, il est clair que les "contrats" dominent dans les exploitations inférieures à vingt hectares ; les *abusan* prennent le dessus quand les exploitations dépassent cette taille.

Toutes les catégories de producteurs diminuent à l'hectare quand la taille des exploitations augmente, sauf les *abusan* qui se maintiennent à un taux à peu près constant. Il n'y a donc pas de réinvestissement productif, d'alourdissement du détour de production, puisque l'embauche de nouveaux manoeuvres est la simple conséquence de l'extension en superficie de l'exploitation, de l'agrandissement de sa dimension physique, sans viser aucunement l'optimisation de la production.

Un dernier paradoxe reste à soulever. Les manoeuvres auxquels les grands et très grands planteurs font principalement appel sont des *abusan*. Or les *abusan* forment la catégorie de manoeuvres dont la rémunération est la plus ancrée dans l'histoire, dans le passé de la société locale, même si cette rémunération revêt d'autres significations de nos jours. Les plus grands planteurs ont donc affaire à la catégorie de manoeuvres la moins touchée par la forme du "salaariat". Cette contradiction apparente est, une fois de plus, comprise quand on recourt aux biographies de plantations : les *abusan* sont recrutés quand une parcelle a atteint le stade ultime de la pleine production des cultures d'exportation, stade largement atteint par les grandes et très grandes exploitations. Elle nous contraint à considérer les grands et très grands planteurs dans toute leur originalité, en soulignant le caractère unique de la séquence historique qui se déroule sous nos yeux, dans le sud-est de la Côte d'Ivoire.

CHAPITRE 2 : DU PRODUIT AU TRÉSOR

Quand j'ai entrepris cette recherche, j'avais décidé d'être plus "économiste" que par le passé, sensible à des remarques qui m'avaient été faites. En préparant le questionnaire qui devait m'aider à dessiner les monographies des grandes plantations, j'avais eu soin de réserver une grande place à l'établissement de "comptes d'exploitation", selon les procédés les plus classiques. Une fois l'enquête de terrain achevée, je suis retourné à mes vieux démons, me disant que, décidément, l'économie n'expliquerait jamais tout, du moins dans les milieux dans lesquels je travaillais. Malheureusement, les faits économiques que j'avais recueillis étaient de portée limitée car ils avaient été saisis à travers cette grille qu'est un "compte d'exploitation" et qui porte l'accent sur des phénomènes sans doute importants dans une économie industrielle, mais bien devenus secondaires dans des situations rurales. Par exemple, je n'avais aucune évaluation de l'autoconsommation familiale, ce qui est un lourd handicap quand on veut étudier les utilisations du produit ! La formation des trésors familiaux avait complètement échappé à cette investigation. Des rubriques, préparées d'avance, se sont retrouvées vides, car les planteurs ne pouvaient faire le partage entre ce qui relevait du compte d'exploitation et ce qu'il fallait attribuer à leur budget individuel ; c'était le cas des transports automobiles. Les faits économiques qui étaient tombés dans les mailles de mon questionnaire n'étaient pas forcément les plus explicatifs de la société observée. C'est pourquoi l'étude du produit et

de son utilisation se révèle quelque peu boiteuse. Les aspects les plus révélateurs sont d'ordre qualitatif et ils sont apparus au cours de discussions, en dehors de tout protocole de travail. Je pense à des trésors, qui m'ont été dévoilés, à des funérailles auxquelles j'ai assisté, à des débats sur la légitimité de tel ou tel prétendant à un siège vacant... La finalité des activités de la société du Moronou réside dans ces valeurs orientées vers l'"économie du trésor", qui imprègnent tous les planteurs, quelle que soit leur origine. Ce fait est d'ailleurs essentiel et il mérite d'être souligné : une adhésion générale à un système de valeurs antérieur à l'introduction des cultures de plantation. Les chiffres que je vais présenter ne laissent que bien peu entrevoir cette réalité !

Ils méritent, malgré tout, qu'on s'y attache, car ils font partie de l'édifice. La question s'est d'abord posée de savoir comment évaluer le produit agricole. La tâche était compliquée à cause du fractionnement dans le temps des opérations de récolte et de la multiplicité des interventions. Finalement, la solution d'une évaluation du produit en valeur l'a emporté, car elle permettait les recouvrements les plus aisés. Puis, il a fallu déduire de ce produit en valeur les dépenses d'équipement et les dépenses de personnel, en établissant leur poids respectif dans le total, de façon à dégager un revenu agricole. Enfin, je me suis penché sur les utilisations de ce revenu, sachant très bien que le quantitatif n'explique pas tout et que les plus forts postes de dépenses ne peuvent faire oublier l'importance des valeurs sociales.

§ 1 : Une approche du produit

=====

Le produit agricole se distingue du revenu de l'exploitant. Ce dernier s'évalue en déduisant du produit toutes les charges d'exploitation, c'est-à-dire les rémunérations des membres des cellules domestiques et étrangères ainsi que les dépenses d'équipement et d'entretien (1). Le produit, par contre, est apprécié à la récolte, soit par des pesées directes, soit par le relevé des ventes. Dans le Moronou, j'ai retenu le "produit en valeur" ; il comprend toutes les productions commercialisées d'une exploitation, provenant des parcelles des membres de la cellule domestique et de celles des *abusan* (2). Il n'inclut pas ce qui est prélevé dans les champs pour l'autoconsommation.

Ce produit en valeur a été obtenu grâce à des entretiens rétrospectifs avec les planteurs. Une telle méthode est contestable et j'avais des doutes quant à la validité des résultats : il est bien connu que les agriculteurs sous-évaluent leur production quand ils font face à de telles investigations. J'ai essayé de serrer au plus près les faits, procédant parcelle après parcelle quand c'était possible. Mais les ventes de cacao et de café sont étalées sur une longue période, effectuées par divers intervenants, en plusieurs lieux de commercialisation. Une récapitulation de ces multiples opérations, notées, dans le meilleur des cas, sur des petits bouts de papier, est plus que difficile ; bien souvent, je n'ai obtenu que des chiffres globaux, que j'ai estimés, sur le moment, très approximatifs. Quand j'ai comparé ces résultats, par catégories de superficie, avec les rendements moyens en Côte d'Ivoire pour la même saison agricole (1976-1977), j'ai été surpris de constater qu'ils étaient

(1) Parodi (1968).
Malicornet, Paillou (1969).

(2) Deux tiers du produit récolté par les *abusan* ; la moitié du produit récolté par les *abugnán*, qui font partie de la cellule domestique, dans la majorité des cas.

tout à fait plausibles. Si les planteurs ne tiennent pas de comptabilité, ils ont, en revanche, une notion assez précise de leur production totale.

Le produit en valeur comprend les ventes de cacao et de café de toutes les plantations (1), ainsi que celles de bananes, de riz, d'igname, de manioc, de taros, d'oranges pour les cas où une fraction ou la totalité de ces cultures sont commercialisées... Les ventes de kola ont été négligées alors qu'elles peuvent être d'un bon rapport (2). Quant au petit élevage, il n'est pas commercialisé ; il circule en toute liberté autour des cases du campement, et l'on prélève un animal de temps à autre selon les besoins. Les étangs artificiels installés par les grands planteurs pour la pisciculture n'étaient pas encore productifs au moment de l'enquête.

L'échantillon des "autres planteurs" est intéressant à plus d'un titre : il nous révèle que le produit moyen en valeur par exploitation ne dépend pas que de la superficie cultivée totale. Il résulte, aussi, de la concentration en hommes actifs à l'hectare (3).

En réalité, on distingue trois plages. Une première plage regroupe des exploitations qui ont environ 16,5 hectares de superficie cultivée en moyenne. La superficie cultivée par homme actif y est la plus faible, entre 2,75 et 3,17 hectares, ce qui explique une bonne production en valeur : entre 850.000 et 1.250.000 F.CFA en moyenne. Une deuxième plage assemble des exploitations dont la superficie moyenne est légèrement supérieure : entre 18 et 19 hectares en moyenne. Mais la superficie cultivée par homme actif est nettement plus élevée : entre 5,20 et 5,37 hectares. La production moyenne en valeur est plus faible que pour la catégorie d'exploitations précédente : entre 300.000 et 650.000 F.CFA. Enfin, dans la troisième plage, on trouve des exploitations

(1) En 1976-77 : 180 F.CFA pour un kilo de café ou de cacao.

(2) En 1976-77 : 125 F.CFA pour un kilo.

(3) Annexe VI : Tableau : Echantillon des autres planteurs.

qui combinent à la fois un effet de superficie, puisque la superficie moyenne varie de 36,5 à 52,7 hectares, et une bonne densité d'hommes actifs, puisque la superficie cultivée par homme actif s'étage entre 3,67 et 4,67 hectares. Le produit moyen y est le plus élevé de toutes les catégories : entre 1.600.000 et 2.700.000 F.CFA par exploitation. Ces résultats rejoignent les observations faites dans le village d'Arobo (1).

L'échantillon des grands planteurs confirme la justesse de ces résultats : quand des exploitations sont de taille voisine, la différence des productions en valeur provient de la concentration d'hommes actifs à l'hectare. Mais la dimension de l'exploitation reste le fait essentiel qui explique la diversité des chiffres de production.

Les productions en valeur des ¹⁰quante-six grands planteurs du Moronou sont les suivantes pour la campagne 1976-77 :

(1) J.B. Kouadio Kablan (1977).

Echantillon des grands planteurs : productions en valeur pour 1976-77

Classes de superficie	Ventes de cacao	Ventes de café	Ventes de cacao et café	Nombre d'exploitations	Moyenne par exploitation	% cacao	% café
Moins de 10 ha	378.000	270.000	648.000	1	648.000,0	58,3 %	41,6 %
11-20 ha	1.800.000	1.080.000	2.880.000	3	960.000,0	62,5 %	37,5 %
21-30 ha	4.793.400	1.035.000	5.828.400	5	1.165.680,0	82,2 %	17,7 %
31-40 ha	18.270.000	11.610.000	29.880.000	8	3.735.000,0	61,1 %	38,8 %
41-50 ha	8.082.000	900.000	8.982.000	5	1.796.400,0	90,0 %	10,0 %
51-60 ha	6.480.000	1.026.000	7.506.000	4	1.876.500,0	86,3 %	13,7 %
61-70 ha	14.500.800	2.772.000	17.272.800	6	2.878.800,0	83,9 %	16,1 %
71-80 ha	26.231.940	2.000.000	28.231.940	5	5.646.388,0	92,9 %	7,1 %
81-90 ha	10.260.000	900.000	11.160.000	2	5.580.000,0	91,9 %	8,1 %
91-100 ha	16.047.000	1.269.000	17.316.000	3	5.772.000,0	92,7 %	7,3 %
101-150 ha	18.133.200	9.749.000	27.882.200	2	13.941.100,0	65,0 %	35,0 %
151-250 ha	28.440.000	1.080.000	29.520.000	2	14.760.000,0	96,3 %	3,6 %
TOTAL	153.416.340	33.691.000	187.107.340	46	4.067.550,8	82,0 %	18,0 %

En moyenne, le produit en valeur se répartit ainsi entre le cacao et le café :

cacao : 82 %
café : 18 %

Cette moyenne recouvre, bien entendu, de fortes variations selon les catégories de superficie . Pour la classe des petites exploitations, inférieures à dix hectares, le produit en valeur se compose à quantités presque égales de cacao et de café :

cacao : 58,3 %
café : 41,6 %

Pour les exploitations allant d'onze à quarante hectares, le cacao occupe de 61 % à 82 % du produit en valeur. De quarante et un à deux cent cinquante hectares, le cacao représente plus de 83 % du produit en valeur, à l'exception toutefois de la catégorie d'exploitations comprises entre cent un et cent cinquante hectares. On peut en conclure que les petites exploitations minimisent les risques d'une monoculture en cacao, tandis que les grandes et très grandes exploitations l'affrontent délibérément. Il faut cependant rappeler que le travail du café est réputé beaucoup plus pénible que celui du cacao alors que le prix d'achat au producteur était le même pour les deux cultures pour l'année de référence.

Le produit moyen en valeur par exploitation est de 4.067.550,8 F.CFA. Les variations autour de cette moyenne sont importantes selon les classes de superficie. L'effet de superficie joue sans conteste. On distingue ainsi quatre plages :

- un produit moyen inférieur à un million de francs CFA pour les exploitations inférieures à vingt hectares.
- un produit moyen compris entre 1.000.000 et 3.000.000 F.CFA pour les exploitations comprises entre 21 et 70 hectares.
- un produit moyen voisin de 5.000.000 F.CFA pour les exploitations entre 71 et 100 hectares.
- un produit moyen voisin de 14.000.000 F.CFA pour les très grandes exploitations (de 101 à 250 hectares).

Mais, à l'intérieur de chacune de ces plages, la différence des productions en valeur s'explique davantage par la superficie cultivée par homme actif que par la dimension de l'exploitation :

Classes de superficie	Produit moyen par exploitation	Superficie cultivée par homme actif
Moins de 10 ha	648.000,0	0,68 ha
11-20 ha	960.000,0	2,54 ha
21-30 ha	1.165.680,0	3,65 ha
31-40 ha	3.735.000,0	1,75 ha
41-50 ha	1.796.400,0	2,03 ha
51-60 ha	1.876.500,0	4,65 ha
61-70 ha	2.878.800,0	4,00 ha
71-80 ha	5.646.388,0	1,93 ha
81-90 ha	5.580.000,0	3,75 ha
91-100 ha	5.772.000,0	2,99 ha
101-150 ha	13.941.100,0	2,63 ha
151-250 ha	14.760.000,0	4,29 ha

Dans ce tableau, apparaissent quelques situations paradoxales pour lesquelles l'effet de superficie est contrebalancé par la densité en hommes actifs. C'est le cas pour les situations suivantes :

Classes de superficie	Produit moyen par exploitation	Superficie cultivée par homme actif
31-40 ha	3.735.000,0	1,75 ha
41-50 ha	1.796.400,0	2,03 ha
71-80 ha	5.646.388,0	1,93 ha
81-90 ha	5.580.000,0	3,75 ha

Pour chacun de ces cas, ce sont les classes d'exploitations de la taille la plus petite qui obtiennent le produit moyen le plus élevé car elles ont la plus faible superficie cultivée par homme actif. Dans les autres cas, l'effet de superficie se combine à la concentration en hommes actifs. Par exemple, pour les "très grandes exploitations" l'effet de superficie compense légèrement une meilleure densité en hommes actifs : le produit moyen est de 13.941.100,0 F.CFA pour les exploitations comprises entre 101 et 150 hectares avec une superficie cultivée par homme actif de 2,63 hectares ; il est de 14.760.000,0 F.CFA pour celles allant de 151 à 250 hectares, avec une superficie cultivée par homme actif de 4,29 hectares.

En comparant l'échantillon des "autres planteurs" et celui des "grands planteurs", nous mettons à jour une leçon générale quant à la production du cacao et du café dans le Moronou. L'"effet de superficie" est le facteur le plus explicatif de la production : plus une exploitation est grande, plus le produit est élevé. Cependant, quand des classes d'exploitations sont voisines par la surface, l'"effet de superficie" est corrigé par une plus ou moins bonne densité d'hommes actifs à l'hectare : celles qui ont la plus petite superficie cultivée par homme actif obtiennent le produit en valeur le plus fort.

Le produit moyen en valeur est de 64.787,9 F.CFA à l'hectare. Il varie selon les classes de superficie (1).

Ces variations s'expliquent, elles aussi, par la densité d'hommes actifs à l'hectare, sans que cette relation soit en rien mécanique. En effet, nous pouvons classer les productions moyennes en valeur à l'hectare par ordre de grandeur en inscrivant en face la superficie cultivée par homme actif :

Produit moyen à l'hectare	:	Superficie cultivée par homme actif
33.659,2 F.CFA	:	4,65 ha
39.394,7 F.CFA	:	2,03 ha
41.903,9 F.CFA	:	4,00 ha
42.051,9 F.CFA	:	3,65 ha
56.581,5 F.CFA	:	2,54 ha
60.313,5 F.CFA	:	2,99 ha
63.373,1 F.CFA	:	3,75 ha
64.893,4 F.CFA	:	4,29 ha
75.486,5 F.CFA	:	1,93 ha
86.400,0 F.CFA	:	0,68 ha
106.638,1 F.CFA	:	1,75 ha
109.128,0 F.CFA	:	2,63 ha

De 33.659,2 F.CFA à 64.893,4 F.CFA, la superficie cultivée par homme actif est comprise entre 2,03 et 4,65 hectares. Par contre, de 75.486,5 F.CFA à 109.128,0 F.CFA, la superficie cultivée par homme actif varie de 0,68 à 2,63 hectares. La relation n'est pas pour autant automatique, et

(1) Annexe VI : Tableau : Echantillon des grands planteurs.

des chevauchements se produisent entre ces deux grandes plages. Il faudrait prendre alors en considération d'autres facteurs tels que la proportion de cacao et de café pour chaque classe de superficie, l'âge des plantations, la nature du sol... Toutes ces observations relèvent davantage d'une étude des rendements.

Les rendements s'obtiennent en divisant le produit en valeur à l'hectare par le prix d'achat au producteur. Cette opération est facilitée pour 1976-77 car le prix d'achat est le même pour le cacao et le café. Mais il convient d'ajouter la fraction de la production qui a été attribuée à des manoeuvres sous la forme de rémunérations *ex post* au moment même de la formation du produit, sans quoi les rendements seraient sous-estimés. Ces rendements en valeur, pour lesquels café et cacao ont été confondus, n'ont aucune signification agronomique ; ils ne sont qu'une indication sur les possibilités économiques des plantations.

Le rendement moyen pour l'échantillon des grandes plantations est de 465 kilos à l'hectare en 1976-77 (1). Pour la même année, les rendements moyens en Côte d'Ivoire étaient les suivants :

442 kilos à l'hectare pour le cacao

316 kilos à l'hectare pour le café (2).

Si nous tenons compte de la répartition du produit entre café et cacao dans l'échantillon des "grands planteurs", le rendement théorique de cet échantillon aurait dû être de 419,3 kilos pour la même année (3). Un écart de 45,7 kilos sépare le rendement observé du rendement théorique ce qui

(1) Annexe VI : Tableau : Echantillon des grands planteurs : rendements en valeur pour 1976-77.

(2) Source : RCI, Ministère de l'Agriculture, Annuaire des Statistiques Rurales, 1979.

(3) Le calcul est le suivant : les rendements du cacao et du café sont pondérés par la place qu'ils occupent dans le produit en valeur, soit :

- cacao	:	442 kg/ha x 82 %	=	362,4 kg
- café	:	316 kg/ha x 18 %	=	56,9 kg
		Total	=	419,3 kg

est tout à fait plausible. Cette comparaison des rendements justifie, après coup, les assertions de mes interlocuteurs. Je me devais de leur rendre cet hommage.

Ce rendement moyen est supérieur à la moyenne nationale, ce qui prouverait que les grandes plantations du Sud-Est sont mieux entretenues que celles du reste du pays (1). Il varie selon les classes de superficie. Il est le plus petit (243,3 kg/ha) pour la classe d'exploitations comprises entre 51 et 60 hectares, pour laquelle la superficie cultivée par homme actif est la plus élevée : 4,65 hectares. Il est le plus fort (805,7 kg/ha) pour la catégorie d'exploitations comprises entre 101 et 150 hectares ; la superficie cultivée par homme actif y est de 2,63 hectares. La même explication que pour le produit moyen à l'hectare prévaut puisque l'un découle de l'autre.

Les ventes des autres produits, en particulier des cultures vivrières, ont été beaucoup plus difficiles à cerner. Si j'ai pu observer de vastes champs de banane-plantain, je n'ai jamais obtenu de renseignements très précis sur le produit en valeur qui en était tiré. Je pense que les cultures vivrières, quand elles sont commercialisées, n'occupent pas la même place, dans l'esprit des planteurs, que le cacao et le café. De plus, la référence au poids disparaît, ce qui rend difficile toute estimation (2). De même,

(1) Les productions de l'année 1976-77 ont été rapportées à des surfaces mesurées en 1974-75. Dans la mesure du possible, j'ai corrigé sur le terrain les variations importantes de superficie intervenues entre ces deux dates, en comparant les dossiers du Recensement National Agricole, les "certificats de planteurs" (quelques-uns ont été établis à ma demande et sous mon contrôle) et les biographies des plantations. J'ai donc émis l'hypothèse implicite qu'entre les deux dates les plantations qui n'avaient pas subi de changements majeurs avaient grandi de façon homothétique, ce qui peut être contesté. Si l'on admet que toutes les plantations ont cru de façon homothétique, les rendements obtenus chez les grands planteurs du Moronou en 1976-77 seraient alors assez voisins des rendements moyens de la Côte d'Ivoire.

(2) Les bananes sont vendues au régime, l'igname, le manioc et le taro à la tubercule. Quand ces produits sont commercialisés en gros, ils sont vendus à la charge : celle d'un "camion-benne".

le produit des activités non-agricoles des exploitations de grands planteurs pose des problèmes d'estimation, car il s'agit souvent de petits bénéfices, réalisés sur des petites opérations, éparpillées tout au long de l'année : c'est le cas des boutiques confiées à des frères, des machines à coudre achetées pour des fils ou des filles. On ne s'étonnera donc pas que le produit moyen par exploitation retiré de ces activités soit peu important : 58.507,6 F.CFA. La hiérarchie des produits moyens en valeur selon les catégories de superficie n'en est pas beaucoup modifiée ; les différences au sein de chacune des grandes plages étudiées en sont minimisées.

Ces chiffres confirment les discussions que j'ai eues avec les planteurs du Moronou. La faible proportion du café dans le produit total s'explique par une mauvaise pluviosité dans les zones productrices depuis 1970, combinée avec l'arrivée dévastatrice des "criquets puants", qui épargnent le cacao (1). De bons rendements sont dus à une forte densité d'hommes actifs, en particulier d'"aides familiaux", proches parents du planteur, dans les petites exploitations (2). Les chefs d'exploitation se plaignent souvent de ne pas disposer d'assez de manoeuvres, ce qui souligne l'insuffisance de la force de travail masculine.

Il convient de situer la campagne agricole 1976-77 dans une évolution générale.

Les rendements du cacao ont évolué de la façon suivante de 1960-61 à 1980-81 en Côte d'Ivoire :

(1) Adigra Kano, Fronobo, 10/5/77.
Nzebo Boni, Arrah, 30/10/77.

(2) Moro Nda, Assié Akpessé, 17/7/77.

Campagnes	Rendements (kg/ha)	Campagnes	Rendements (kg/ha)
1960-61	358	1970-71	443
1961-62	303	1971-72	534
1962-63	372	1972-73	421
1963-64	337	1973-74	420
1964-65	479	1974-75	512
1965-66	346	1975-76	464
1966-67	437	1976-77	442
1967-68	410	1977-78	569
1968-69	389	1978-79	543
1969-70	467	1979-80	533
		1980-81	537

Le rendement le plus faible était atteint en début de série, en 1961-62 : 303 kg/ha. Le rendement le plus élevé se manifeste plutôt vers la fin de la série, en 1977-78 : 569 kg/ha. Les rendements des quatre dernières campagnes sont supérieurs à 500 kg/ha. On décèle une amélioration des rendements du cacao sur vingt ans, ce qui est confirmé par l'étude des moyennes décennales. La moyenne décennale des rendements de 1960-61 à 1969-70 est de 389,8 kg/ha, alors que la moyenne décennale de 1970-71 à 1979-80 est de 488 kg/ha. L'année agricole 1976-77 se situe dans une période générale d'élévation des rendements. Elle est inférieure à la moyenne décennale et moins bonne que les deux campagnes précédentes. Elle reste très en dessous des campagnes suivantes. L'année étudiée n'était donc pas caractérisée par un très bon rendement pour le cacao si on la situe dans sa série décennale ; elle est supérieure à la moyenne de la décennie précédente.

Les rendements du café ont suivi les fluctuations suivantes de 1960-61 à 1980-81 :

Campagnes	Rendements (kg/ha)	Campagnes	Rendements (kg/ha)
1960-61	468	1970-71	356
1961-62	211	1971-72	387
1962-63	377	1972-73	407
1963-64	466	1973-74	231
1964-65	344	1974-75	313
1965-66	443	1975-76	342
1966-67	206	1976-77	316
1967-68	443	1977-78	206
1968-69	316	1978-79	274
1969-70	429	1979-80	239
		1980-81	345

Le rendement le plus faible (206 kg/ha) est atteint deux fois : en 1966-67 et 1977-78. Le rendement le plus fort se manifeste en début de période, en 1960-61 : 468 kg/ha. Pour aucune de ces années les rendements ne dépassent cinq quintaux. La moyenne décennale de 1960-61 à 1969-70 est de 370,3 kg/ha, alors qu'elle n'est que de 307,1 kg/ha pour la période de 1970-71 à 1979-80. L'année étudiée se situe donc dans une période de baisse des rendements du café ; son rendement est voisin de celui de la moyenne décennale ; il est inférieur à celui de la campagne précédente et supérieur à ceux des campagnes suivantes.

Pour l'année de référence (1976-77), le département de Dimbokro, dans lequel est compris le Moronou, était le premier département producteur de cacao et de café en Côte d'Ivoire. En 1979-80, il avait gardé cette première place pour le cacao, mais avait régressé à la sixième place pour le café.

L'évolution des prix au producteur a compensé en partie l'écart qui se creusait entre cacao et café. En 1975-76, ces prix étaient de 175 F.CFA pour un kilogramme de cacao et de 150 F.CFA pour un kilogramme de café. En 1976-77, les deux produits étaient payés 180 F.CFA. En 1980-81, les planteurs percevaient 300 F.CFA pour un kilogramme de cacao ou de café (1).

La campagne agricole 1976-77 n'a donc pas été très bonne pour les producteurs du Moronou. Une amélioration des prix au producteur a légèrement contrebalancé une baisse des rendements par rapport à l'année précédente, tant pour le cacao que pour le café.

Sur le produit en valeur sont prélevées les dépenses pour l'entretien et l'équipement des exploitations ainsi que celles qui servent à rémunérer la force de travail.

(1) Les renseignements sur les rendements et les prix sont extraits de: RCI, Ministère de l'Agriculture, Direction des Statistiques rurales et des enquêtes agricoles : Statistiques agricoles, 1981.

§ 2 : Un faible équipement productif

=====

L'analyse des dépenses d'entretien de l'échantillon des "grands planteurs" en 1976-77 débouchera sur une étude plus large de l'équipement des exploitations. Des différences de comportement apparaîtront selon les catégories de superficie.

En moyenne, chaque exploitation consacrait 116.747,5 F.CFA pour les dépenses d'entretien en 1976-77 (1).

Cette moyenne recouvre de très fortes variations selon les catégories de superficie : la dépense moyenne est de 51.029,5 F.CFA pour les exploitations inférieures à cinquante hectares ; elle est de 176.988,9 F.CFA pour les exploitations supérieures à cinquante et un hectares. En réalité, il n'existe pas de stricte proportionnalité entre la catégorie de superficie et la dépense moyenne ; par exemple, la dépense moyenne la plus élevée correspond à la catégorie des exploitations comprises entre 81 et 90 hectares. Cependant, le découpage en deux grandes classes fait apparaître des comportements différents : les dépenses sont trois fois plus élevées dans la catégorie supérieure que dans la catégorie inférieure.

La dépense moyenne à l'hectare est de 1.859,6 F.CFA, ce qui est faible (2). Elle varie de 294,7 F.CFA pour les exploitations comprises entre 11 et 20 hectares à 4.554,5 F.CFA pour celles qui sont comprises entre 81 et 90 hectares. Les comportements des exploitations inférieures à cinquante hectares et supérieures à cinquante et un hectares paraissent très voisins : 1.592 F en moyenne pour la première catégorie, 1.946 F.CFA en moyenne pour la seconde catégorie.

(1) Annexe VII.

(2) Le produit moyen global en valeur à l'hectare était de 83.700 F.CFA en 1976-77 si l'on retient un rendement de 465 kg chez les grands planteurs pour le cacao et le café.

Ces dépenses d'entretien se répartissent en plusieurs rubriques :

engrais	:	48,5 %
produits phyto-sanitaires	:	40,1 %
décorticage	:	7 %
semences, plants	:	4,4 %

La grande majorité de ces dépenses (88,6 %) est consacrée aux achats d'engrais et de produits phyto-sanitaires, l'achat de plants et semences ainsi que les travaux de décorticage ne représentant qu'une faible part du total.

Les planteurs se plaignent de la cherté des engrais: une tonne coûtait 62.000 F.CFA en 1976-77. D'après ce qu'ils m'ont dit, ils n'épandent d'engrais pour le cacao et le café qu'une année sur deux. Ils économisent ainsi en partie les achats d'engrais, ce qui explique la faible moyenne des dépenses de ce produit à l'hectare : 902,6 F.CFA. Cette somme est dérisoire comparée à la production moyenne en valeur obtenue à l'hectare : 83.700 F.CFA. Leur raisonnement est le suivant : l'engrais n'est d'aucune efficacité quand les pluies sont insuffisantes ; il est donc prudent de n'en répandre que dans certaines limites, les risques d'une mauvaise pluviosité étant assez élevés.

Ils ont procédé à des essais, utilisant les engrais des cultures commerciales pour les cultures vivrières ; le résultat a été désastreux : les tubercules d'igname étaient aqueuses et sans goût. Sur le plan des techniques culturales, ils ont conscience d'une densité optimale d'arbustes à l'hectare, sans quoi les rendements diminueraient.

Les produits phyto-sanitaires sont appliqués chaque année à l'aide des "atomiseurs" (1). Aux yeux des planteurs, ils paraissent moins coûteux que l'engrais. En 1976-77, les prix étaient les suivants :

lyndane : 21.145 F.CFA pour 25 litres.

Ces produits permettent d'éliminer les parasites animaux à la seule condition, bien entendu, que les planta-

(1) Ces "atomiseurs" sont des pulvérisateurs.

tions mitoyennes soient traitées dans le même temps et convenablement. C'est là que le bât blesse, car les exploitations non traitées réinfestent celles qui l'ont été, comme j'ai pu l'observer pour les "criquets puants" (1). Il est possible, aussi, que les planteurs attendent que les déprédations soient visibles, avant de procéder au traitement. Les parasites végétaux sont éliminés de façon mécanique, à la gaule ou à la machette selon la hauteur (2) ; les manoeuvres y sont employés, le planteur donnant l'exemple.

Les frais de décortilage pour le café sont peu élevés parce que ce produit n'occupe pas une grande place dans le total des ventes et parce qu'ils ne sont pas toujours à la charge de l'exploitant. Si le partage de la récolte entre planteurs et *abusan* s'opère en nature, les travaux de décortilage sont à la charge de chacune des parties. Quand le partage de la récolte se fait en espèces, le planteur déduit les frais de décortilage et partage le reste entre les *abusan* et la cellule domestique (3). Quand un *abugnan* est un proche parent du planteur, ces frais sont pris en charge par le chef d'exploitation. En 1976-77, le coût du décortilage était de 10.000 F.CFA pour une tonne de café. Si le planteur détient un décortiqueur, ses propres manoeuvres effectuent l'opération ; ils ne les rémunèrent pas, dans ce cas, pour le traitement de la fraction du produit qui lui revient.

On ne note aucune dépense pour l'élevage, le petit bétail étant abandonné à lui-même, broutant et picorant autour des cases des campements. Je n'ai pas observé d'administration de produits vétérinaires.

Les dépenses de transport sont très difficiles à évaluer quand le planteur dispose d'un véhicule personnel, camion ou automobile. Elles sont effectuées au jour le jour,

(1) Agbossou, 29/3/78. L'insecticide devait être distribué gratuitement aux planteurs, mais les quantités livrées étaient tout à fait insuffisantes.

(2) *djudjuro* : parasite du cacaoyer à fleurs jaunes.

(3) Kwamé Aka Joachim, communication personnelle.

par petites sommes impossibles à récapituler. Dans la méthode des comptes d'exploitation, on ne retient pas ces sommes quand l'agriculteur utilise ses propres moyens de transport (1). Les dépenses effectuées à l'extérieur posent de tels problèmes d'évaluation rétrospective que j'ai préféré ne pas les retenir.

Les planteurs sont plutôt réticents à l'égard des actions entreprises par l'Etat en leur faveur. Ils estiment qu'ils fournissent davantage au pays, par le jeu des prix au producteur, qu'ils n'en reçoivent. Ainsi, étaient-ils critiques à l'endroit de la société d'Etat chargée de l'amélioration des productions de café et de cacao, la SATMACI. Les primes promises pour la régénération des plantations n'étaient pas toujours distribuées. Les sacs en plastique servant à la préparation des jeunes plants n'étaient pas toujours disponibles à la vente (2). Ils souhaitaient une distribution gratuite d'engrais, et ils préféraient recourir aux services locaux du Ministère de l'Agriculture, dans lesquels ils avaient davantage confiance. Une réorientation des actions de la SATMACI pourrait être de prendre en considération certaines "technologies appropriées" dont les planteurs ont localement connaissance et de les généraliser à l'ensemble de la zone forestière (3). Les grands et très grands planteurs se plaignaient de voir toutes leurs demandes de crédit à la BNDA refusées (4) ; ces crédits étaient pourtant attribués à des planteurs absentéïstes, qui, au regard des règles bancaires, paraissaient davantage solvables, ce qui peut être, à bon droit, contesté !

(1) M. Parodi (1968).

(2) Coût : 1.250 F.CFA pour un hectare, soit environ mille pieds.

(3) Cette proposition a déjà été faite par Kindo Bouadi (1978). Je pense, entre autres, à l'utilisation des cabosses de cacao ou de certains fruits à la place des engrais...

(4) BNDA : Banque Nationale pour le Développement Agricole.

Chaque producteur détient le petit matériel qui lui est nécessaire : machette, lime, hache, houe. Des "devis descriptifs et estimatifs des travaux" sont établis par les agents des sous-directions régionales du Ministère de l'Agriculture quand un planteur veut agrandir sa plantation et solliciter un prêt auprès de la Banque Nationale pour le Développement de l'Agriculture. Ils sont une source précieuse de renseignements. Par exemple, ils nous fournissent le coût d'achat du petit matériel en 1975 :

une machette	:	800 F.CFA
une lime	:	250 F.CFA
une hache	:	1.500 F.CFA
une houe	:	600 F.CFA

Cet équipement revenait à 3.150 F.CFA pour chaque producteur. Sa durée de vie est variable ; ce sont les machettes qui s'usent le plus vite. Les haches sont de moins en moins utilisées pour l'abattage des arbres depuis que les "tronçonneuses" sont apparues dans la région.

Ces "devis" laissent aussi entendre que l'acquisition de ces outils de travail est à la charge du chef d'exploitation dans le cas des *abugnan*, des *abusan*, des "annuels" et des "mensuels". Par contre, les "contrats" et les "journaliers", considérés comme moins impliqués dans l'exploitation, doivent fournir leur outillage ; il est vrai, aussi, que leur passage est bref, et que les équiper pour une courte durée serait peu rentable.

Ce petit matériel était généralisé en 1960, comme le notait Jean-Louis Boutillier :

"... les tentatives d'amélioration de la qualité du produit et d'organisation plus rationnelle de la production par des investissements en matériel ont été assez rares et généralement peu couronnées de succès..." (1).

De nos jours, il demeure l'instrument principal de la création et de l'entretien des plantations, et donc du processus d'extensification.

(1) J.L. Boutillier (1960 : 100).

Depuis quelques années, un nouveau matériel est apparu dans les exploitations de la zone forestière : le décortiqueur remplace le mortier et le pilon, la tronçonneuse supplante la hache, l'atomiseur se fait de plus en plus indispensable. Pour étudier la répartition de cet équipement, je n'ai retenu que les instruments les plus communs, les plus connus, et j'ai essayé de voir si les comportements d'utilisation se modifiaient selon les catégories de superficie.

Au total, les grandes plantations du Moronou sont équipées de 103 atomiseurs, 12 décortiqueurs, 16 voitures et 11 camions en état de marche, ce qui nous donne les moyennes suivantes pour une exploitation :

atomiseurs	:	2,24
décortiqueurs	:	0,26
voitures	:	0,35
camions	:	0,24

Ces exploitations disposent chacune en moyenne d'au moins deux atomiseurs. A l'inverse, elles ne sont pas toutes équipées en décortiqueurs, voitures et camions, ce qui les oblige à recourir à des services extérieurs : matériel des "groupements à vocation coopérative" ou location à des particuliers. En réalité, les comportements diffèrent selon les tranches de superficie :

		Atomiseurs	Décortiqueurs	Voitures	Camions
Moins de 50 ha	Total	25	2	-	2
	Moyenne par exploitation	1,14	0,09	-	0,09
Plus de 51 ha	Total	78	10	16	9
	Moyenne par exploitation	3,25	0,42	0,67	0,37

Ainsi, les exploitations inférieures à cinquante hectares disposent d'environ trois fois moins d'atomiseurs que celles supérieures à cinquante et un hectares ; elles n'ont pas de voitures et sont très faiblement équipées en décortiqueurs et camions. Les camions n'apparaissent qu'au-delà de trente hectares et les voitures au-delà de cinquante hectares. Le statut de la voiture automobile est d'ailleurs ambigu ; elle ne peut être considérée purement et simplement comme un bien d'équipement puisqu'elle sert à la fois de moyen de transport vers les plantations et de déplacement pour des motifs autres qu'agricoles.

Les atomiseurs sont en nombre insuffisant quand on les rapporte à la superficie totale des exploitations : les grands planteurs disposent d'un atomiseur pour 28,03 hectares. Cette proportion n'est pas satisfaisante, ne correspond pas aux normes officielles et accentue la pénibilité du travail de ceux qui sont chargés des traitements phyto-sanitaires. Elle reste la même quand on divise les exploitations en deux grandes catégories :

Exploitations inférieures à 50 ha :	1 atomiseur pour 28,2 ha
Exploitations supérieures à 51 ha :	1 atomiseur pour 28 ha

Tout se passe comme si la moyenne de 28 hectares pour un atomiseur constitue un optimum au-dessous duquel les planteurs du Moronou ne sauraient descendre sans compromettre leur gestion.

L'âge du matériel n'est pas aussi élevé que le laisseraient supposer les observations de terrain :

Age ,	Atomiseurs	Décortiqueurs	Voitures	Camions
Moins de 5 ans	16	2	12	7
de 6 à 10 ans	23	6	3	1
de 11 à 15 ans	15	3	1	3
au-delà	12	-	-	-
N-R	37	1	-	-
TOTAL	103	12	16	11

Le nombre de non-réponses est important dans le cas des atomiseurs, les planteurs se souvenant mal de l'année de leur acquisition. Plus de la moitié de ces appareils ont été achetés au cours des quinze dernières années. Il en est de même pour la quasi-totalité des décortiqueurs. Le parc automobile est plus jeune ; la majorité des voitures et des camions en état de marche ont été achetés lors des cinq dernières années. Mais l'observation de terrain doit ici corriger les chiffres : le parc automobile, en particulier, est dans un mauvais état, car mal entretenu. Les plantations sont lointaines et souvent d'un accès malaisé ; les véhicules peinent pour y parvenir. L'entretien n'est pas toujours correctement assuré, un jeune parent du planteur pouvant s'improviser chauffeur et mécanicien. Les épaves jonchant le sol de quelques concessions témoignent de l'inadaptation du matériel à des conditions difficiles.

En dernière analyse, les travaux proprement agricoles sont accomplis de nos jours à l'aide d'un outillage léger et peu coûteux (machette, lime, houe), sauf l'abattage des arbres pour lequel interviennent de plus en plus souvent des scies mécaniques maniées par des "contrats". Le matériel moderne et onéreux n'intervient que pour les traitements phyto-sanitaires (atomiseurs), pour le transport des personnes (voitures), pour celui des produits (camions). Il n'y a donc pas de bouleversement dans les pratiques culturelles, où domine l'outillage ancien. Les données chiffrées rejoignent les impressions du terrain, où il apparaît que les planteurs respectent peu les consignes des sociétés de vulgarisation. Les nettoyages sont pratiqués en nombre insuffisant, les traitements phyto-sanitaires ne sont que partiellement appliqués, la récolte n'est opérée qu'en un seul passage, la fermentation et le séchage du cacao se font selon des méthodes désuètes... A ces mauvaises pratiques culturelles s'ajoutent des calamités naturelles : la sécheresse, qui favorise une invasion de "criquets puants" ; les parasites végétaux ; l'excès d'humidité, qui procure une "pourriture brune". Le produit est donc obtenu dans de mauvaises conditions, ce qui explique des rendements moyens.

Longtemps, j'ai cru que l'avenir des grandes plantations du Moronou, et, plus largement, de l'économie de plantation en zone forestière de Côte d'Ivoire, passait par une intensification des manières culturales ce qui aurait permis de parer à cette menace écologique que constitue le défrichement renouvelé. J'en suis, maintenant, beaucoup moins sûr, l'expérience montrant que toute tentative d'intensification imposée à une société paysanne la condamne irrémédiablement (1). L'intensification est possible, l'exemple des plantations européennes est là pour le prouver (2). La voie de la raison est de ne pas y contraindre les planteurs de la zone forestière, mais de leur laisser découvrir les avantages de nouvelles pratiques culturales comme, par le passé, ils ont astucieusement associé le cacao et le café à des cultures vivrières qu'ils maîtrisaient parfaitement.

(1) P. Arnold, communication personnelle.

(2) J.-L. Chaléard, communication personnelle.

§ 3 : Les dépenses en personnel

=====

Les dépenses en personnel sont les rémunérations et rétributions versées par le chef d'exploitation aux membres de son unité. Une évaluation quantitative de ces dépenses pour les cellules étrangère et domestique me conduira à une discussion théorique.

1 - La rémunération de la cellule étrangère

Les rémunérations des membres de la cellule étrangère ont varié dans le temps. Il ne m'est pas possible de reconstituer une évolution sur long terme pour toutes les catégories de manoeuvres. Je ne peux que fournir quelques exemples pour les "mensuels" et les travailleurs à la tâche :

Travaux	Années	1960	1968	1971	1978
	Salaire mensuel	:	1.500 F	2.000 F	3.000 F
Nettoyage (1 ha)	:	2.000 F à 3.000 F		4.000 F	5.000 à 7.000 F
Abattage (1 ha)	:	6.000 F		10.000 F	15.000 F
Défrichement (1 ha)	:	-	-	5.000 F	12.000 F

Sources : Kindo Bouadi (1978)

"Devis descriptifs et estimatifs des travaux..." (Sous-Direction Régionale du Ministère de l'Agriculture).

Données de terrain

Depuis l'indépendance, ces rémunérations sont en progression continue : elles ont doublé entre 1960 et 1971, elles ont encore augmenté de 1971 à 1978. Les planteurs se rappellent avec amertume l'époque où les manoeuvres temporaires étaient peu onéreux au moment de la fondation des plantations. Dorénavant, ils préfèrent embaucher des *abusan* dont la rémunération est proportionnelle à la récolte et n'oblitére pas, de surcroît, le produit en valeur qui leur revient.

L'échantillon des "autres planteurs" nous fournit des indications sur les rémunérations des manoeuvres étrangers dans les villages d'Agbossou, d'Assoumoukro et de Kouassikro. Pour calculer la rémunération d'un manoeuvre permanent, il faut diviser le produit en valeur obtenu par une équipe par le nombre de manoeuvres qui la composent. Cette rémunération varie grandement pour la récolte 1976-77 :

Ventes totales	Nombre de manoeuvres permanents	% cumulés
Moins de 10.000 F.CFA	39	3,94 %
de 11.000 à 20.000 F.CFA	93	13,34 %
de 21.000 à 30.000 F.CFA	118	25,27 %
de 31.000 à 40.000 F.CFA	50	30,33 %
de 41.000 à 50.000 F.CFA	112	41,65 %
de 51.000 à 60.000 F.CFA	194	61,27 %
de 61.000 à 70.000 F.CFA	63	67,64 %
de 71.000 à 80.000 F.CFA	60	73,71 %
de 81.000 à 90.000 F.CFA	88	82,61 %
de 91.000 à 100.000 F.CFA	24	85,04 %
de 101.000 à 150.000 F.CFA	103	95,46 %
de 151.000 à 250.000 F.CFA	39	99,40 %
de 251.000 à 500.000 F.CFA	5	99,90 %
Au-delà de 500.000 F.CFA	1	100 %
TOTAL	989 (1)	100 %

(1) Le total du tableau ne correspond pas à celui de l'enquête. Cela tient au fait que certains manoeuvres ne produisent que du café, d'autres que du cacao, et d'autres enfin les deux cultures à la fois.

Un quart des manoeuvres à l'*abusan* obtiennent une rémunération maximale de 30.000 F.CFA, un peu moins du tiers une rémunération maximale de 40.000 F.CFA, et les deux tiers tirent de leur production une rémunération maximale de 70.000 F.CFA. Les fréquences les plus fortes sont attachées aux tranches de rémunérations comprises entre 41.000 et 60.000 F.CFA. Les écarts sont élevés, la rémunération la plus forte étant comprise dans la tranche allant de 531.000 à 540.000 F.CFA. Il s'agit, rappelons-le, d'une population de jeunes célibataires. L'incitation à l'émigration des Voltaïques vers la Basse Côte d'Ivoire est élevée quand on compare les chiffres précédents à la moyenne nationale du revenu net monétaire par exploitant en Haute-Volta en 1977 : 30.000 F.CFA pour une famille de 8,4 personnes (1). Même si tous les manoeuvres permanents de la Basse Côte d'Ivoire ne perçoivent pas des rémunérations très fortes, il suffit de quelques exceptions spectaculaires pour agir par "appel" vers leurs jeunes parents restés au pays.

A cette rémunération d'un individu perçue en tant que manoeuvre permanent il faut parfois ajouter d'autres gains obtenus à titre de manoeuvre temporaire, lorsque le même manoeuvre est engagé par son employeur pour des tâches qui ne sont pas prévues dans les obligations des *abusan*.

Les rémunérations moyennes par tête et par an sont les suivantes pour les manoeuvres temporaires :

Catégories de manoeuvres temporaires	Rémunérations moyennes par tête et par an
Contrats	16.543,8 F.CFA
Journaliers	2.404,6 F.CFA
Mensuels	18.935,5 F.CFA
Annuels	33.727,3 F.CFA

(1) D. Ouedraogo (1979).

La rémunération la plus faible est celle des "journaliers", qui ne fournissent qu'une force d'appoint occasionnelle. Paradoxalement, les "contrats", qui ont la réputation d'être onéreux, coûtent moins que les annuels ; il est vrai qu'il s'agit d'une rémunération par tête, et que les "contrats" sont engagés en équipe alors que les travailleurs à la durée sont engagés individuellement.

Pour étudier l'échantillon des "grandes planteurs", je reprendrai une distinction antérieure entre rémunérations *ex post*, qui recouvrent les *abusan* et quelques formes d'*abugnan*, catégories économiques ancrées dans le passé de la société agri, et rémunérations *ex ante*, qui se rapprochent davantage de la forme du salaire.

Les rémunérations des *abusan* se présentent ainsi :

Classes de superficie	Rémunérations totales	Nombre d' <i>abusan</i>	Moyenne par tête
Moins de 10 ha	240.000	8	30.000,0
11- 20 ha	900.000	12	75.000,0
21- 30 ha	1.179.133	27	43.671,6
31- 40 ha	6.228.000	137	45.459,8
41- 50 ha	3.302.000	82	40.268,3
51- 60 ha	2.262.000	35	64.628,6
61- 70 ha	3.555.600	77	46.176,6
71- 80 ha	9.816.000	168	58.428,6
81- 90 ha	3.720.000	34	109.411,8
91-100 ha	5.735.600	72	79.661,1
101-150 ha	9.174.180	77	119.145,2
151-250 ha	8.520.000	84	101.428,6
TOTAL	54.632.513	813	67.198,7

En moyenne, un *abusan* a reçu 67.198,7 F.CFA en 1976-77 chez les grands planteurs du Moronou. Cette moyenne recouvre des situations particulières très diversifiées, comme nous l'ont montré les résultats de l'échantillon des "autres planteurs". La moyenne par tête la plus faible se trouve dans la catégorie d'exploitations inférieures à dix hectares et la plus élevée dans celles comprises entre 101 et 150 hectares, ce qui laisserait supposer que plus la plantation est grande, plus la rémunération de l'*abusan* est élevée. Cette hypothèse est vérifiée quand on regroupe les exploitations en deux grandes catégories :

	Moyenne par tête
Exploitations inférieures à 50 ha	44.545,6 F.CFA
Exploitations supérieures à 51 ha	78.214,6 F.CFA

La moyenne par tête de la rémunération des *abusan* travaillant dans les exploitations supérieures à 51 hectares est plus importante que celle des manoeuvres employés dans des exploitations inférieures à 50 hectares. Cet écart pourrait permettre aux grands et très grands planteurs d'attirer davantage les manoeuvres étrangers que les petits planteurs.

Parmi les rémunérations déterminées *ex ante*, celles des "contrats" étaient les suivantes en 1976-77 pour l'échantillon des grands planteurs du Moronou :

Classes de superficie	Rémunérations totales	Nombre de "contrats"	Moyenne par tête
Moins de 10 ha	37.000	3	12.333,3
11- 20 ha	192.000	6	32.000,0
21- 30 ha	217.000	16	13.562,5
31- 40 ha	1.468.000	28	52.428,6
41- 50 ha	894.000	64	13.968,8
51- 60 ha	230.000	10	23.000,0
61- 70 ha	414.000	28	14.785,7
71- 80 ha	1.774.000	106	16.735,8
81- 90 ha	940.000	25	37.600,0
91-100 ha	890.000	36	24.722,2
101-150 ha	650.000	56	11.607,1
151-250 ha	1.235.000	45	27.444,4
TOTAL	8.941.000	423	21.137,1

La rémunération par tête d'un "contrat" est trois fois plus petite que celle d'un *abusan* : 21.137,1 F.CFA au lieu de 67.197,7 F.CFA. L'*abusan* se révèle alors comme une rémunération qui allie tous les avantages : contrôle léger du chef d'exploitation sur les manoeuvres, qui sont intéressés à la production ; rémunération par tête la plus élevée pour les membres de la cellule étrangère.

La moyenne par tête n'est pas attachée à la superficie de l'exploitation. En effet, la rémunération la plus faible est atteinte dans la catégorie d'exploitations comprises entre 101 et 150 hectares, tandis que la plus élevée se trouve chez les exploitations allant de 31 à 40 hectares. Ce phénomène se vérifie quand on regroupe les exploitations en deux grandes catégories :

	Moyenne par tête
Exploitations inférieures à 50 ha	24.000,0 F.CFA
Exploitations supérieures à 51 ha	20.042,5 F.CFA

Les planteurs ont une notion précise des tâches qu'ils sollicitent et de l'apport en travail qu'ils attendent. Plus une exploitation est importante, plus le nombre de "contrats" devra l'être, ce qui est mis en parallèle avec le fait que ce type de rémunération pèse directement sur le produit en valeur qui revient au chef d'exploitation, comme pour les rémunérations à la durée.

Les rémunérations des travailleurs employés à l'année ("annuels") se présentent comme suit :

Classes de superficie	Rémunérations totales	Nombre d'"annuels"	Moyenne par tête
41- 50 ha	130.000	3	43.333,3
91-100 ha	360.000	5	72.000,0
151-250 ha	330.000	4	82.500,0
TOTAL	820.000	12	68.333,3

Les "annuels" sont peu nombreux et n'apparaissent que pour trois classes d'exploitations, très disparates. Leur rémunération par tête avoisine celle des *abusan* (68.333,3 F.CFA) et paraît légèrement supérieure aux normes théoriques, ce qui prouverait que les grands planteurs con-

sentent un effort particulier pour les "annuels", qui ont le mérite de la permanence. Cette interprétation est confirmée par le fait que plus la superficie est élevée, plus la rémunération l'est aussi.

Les "mensuels" n'apparaissent que pour les catégories d'exploitations supérieures à cinquante hectares. Dans cet échantillon, ils caractérisent particulièrement les grandes et très grandes plantations. Leur rémunération est la suivante :

Classes de superficie	Rémunérations totales	Nombre de "mensuels"	Moyenne par tête
51- 60 ha	216.000	4	54.000,0
61- 70 ha	655.200	7	93.600,0
71- 80 ha	406.000	7	58.000,0
81- 90 ha	-	-	-
91-100 ha	50.000	2	25.000,0
101-150 ha	414.000	15	27.600,0
151-250 ha	144.000	2	72.000,0
TOTAL	1.885.200	37	50.951,3

La moyenne générale par tête est de 50.951,3 F.CFA. Elle est un peu plus faible que celle des "annuels" : les mensuels sont employés pendant une assez longue période, sans atteindre l'année. Il faut, d'ailleurs, rappeler que les "six-mois" baoulé ont été englobés dans cette catégorie au cours du dépouillement. Cette moyenne recouvre des variations assez fortes selon les catégories de superficie. Pour certaines tranches, les "mensuels" paraissent avoir reçu un supplément de salaire de la part de leur employeur, sans doute pour les inciter à la stabilité ; c'est le cas des exploitations comprises entre 61 et 70 hectares.

Il y a eu à peu près autant de "journaliers" que de "mensuels" pour la période étudiée, mais leur poids dans le processus de production n'est évidemment pas le même, ce qui se répercute sur leur rémunération :

Classes de superficie	Rémunérations totales	Nombre de "journaliers"	Moyenne par tête
Moins de 10 ha	6.000	4	1.500,0
11- 20 ha	-	-	-
21- 30 ha	30.800	6	5.133,3
31- 40 ha	2.400	4	600,0
41- 50 ha	-	-	-
51- 60 ha	-	-	-
61- 70 ha	28.000	7	4.000,0
71- 80 ha	-	-	-
81- 90 ha	-	-	-
91-100 ha	9.600	4	2.400,0
101-150 ha	20.000	5	4.000,0
151-250 ha	30.000	10	3.000,0
TOTAL	126.800	40	4.920,0

La rémunération moyenne d'un "journalier" est de 4.920,0 F.CFA, ce qui correspond à environ quinze jours de travail par an. Il ne s'agit là que d'un complément, cumulable avec d'autres tâches. Cette moyenne varie selon les catégories de superficie sans proportion avec la taille des exploitations.

A toutes ces rémunérations s'ajoutent d'autres dépenses en personnel qui n'entrent pas dans les catégories auxquelles sont habitués les planteurs. On peut en fournir quelques exemples : des équipes de travailleurs à la tâche,

munis de scies mécaniques ou d'atomiseurs, passent de maison en maison pour vendre leurs services ; un bouvier peul ou un chauffeur sont payés au mois ; des béninois (*atakora*) sont chargés de désherber les pistes des plantations. Ces dépenses en personnel se présentent de la façon suivante :

Classes de superficie	Rémunérations totales	Nombre d'exploitations	Moyenne par exploitation
31- 40 ha	30.000	8	3.750,0
41- 50 ha	-	5	-
51- 60 ha	-	4	-
61- 70 ha	16.000	6	2.666,7
71- 80 ha	90.000	5	18.000,0
81- 90 ha	-	2	-
91-100 ha	60.000	3	20.000,0
101-150 ha	90.000	2	45.000,0
151-250 ha	118.000	2	59.000,0
TOTAL	404.000	46	8.782,6

Ces dépenses apparaissent pour la classe d'exploitations supérieures à trente hectares. La moyenne par exploitation est de 8.782,6 F.CFA ; cette moyenne recouvre de fortes disparités entre exploitations.

Au terme de cette étude des rémunérations de la cellule étrangère, il convient de comparer la charge que représentent rémunérations *ex post* et *ex ante* par exploitation et à l'hectare (1).

(1) Les tableaux détaillés sont présentés en annexe VIII.

La moyenne par exploitation des rémunérations *ex post* est de 1.187.663,2 F.CFA. Cette moyenne varie selon les classes de superficie. Je distingue quatre paliers. Au-dessous de trente hectares, la moyenne est inférieure à 300.000 F.CFA. De 31 à 70 hectares, la moyenne est comprise entre 500.000 et 1.000.000 F.CFA. De 71 à 100 hectares, cette moyenne est proche de 2.000.000 F.CFA. Au-dessus de 101 hectares, elle est comprise entre 4.000.000 et 4.500.000 F.CFA. Plus la surface est élevée, plus les *abusan* sont nombreux, plus leur rémunération par exploitation est lourde, ce qui est confirmé quand on divise les exploitations en deux grandes catégories:

	Moyenne par exploitation
Exploitations inférieures à 50 ha	538.596,9
Exploitations supérieures à 51 ha	1.782.640,8

La moyenne par exploitation des rémunérations *ex ante* est de 264.717,4 F.CFA. Elle est quatre fois plus faible que celle des *abusan*. Cette moyenne varie selon quatre paliers. Au-dessous de trente hectares, elle est inférieure à 100.000 F.CFA. De 31 à 70 hectares, elle est comprise entre 100.000 et 200.000 F.CFA. De 71 à 100 hectares, elle fluctue entre 400.000 et 500.000 F.CFA. Enfin, au-dessus de 101 hectares, elle s'étale de 500.000 à 1.000.000 F.CFA. Ce phénomène est bien rendu quand on sépare les exploitations en deux catégories :

	Moyenne par exploitation
Exploitations inférieures à 50 ha	125.300,0
Exploitations supérieures à 51 ha	416.809,1

Pour chaque classe de superficie, la moyenne des rémunérations *ex post* reste toujours supérieure à celle des rémunérations *ex ante*.

Lorsqu'on rapporte ces rémunérations à l'hectare, on constate que les fluctuations selon les catégories de superficie diminuent sensiblement. Ainsi, la moyenne générale des rémunérations *ex post* à l'hectare est de 18.917,1 F.CFA. Elle est la plus faible pour la classe d'exploitations comprises entre 21 et 30 hectares ; elle est la plus élevée pour celles allant de 101 à 150 hectares. En réalité, les variations sont écrasées, ce qui est mis en relief quand on divise les exploitations en deux grands groupes :

	Moyenne à l'hectare
Exploitations inférieures à 50 ha	16.802,5
Exploitations supérieures à 51 ha	19.600,2

Il en est de même pour les rémunérations *ex ante*. La charge à l'hectare est beaucoup plus faible : elle est en moyenne de 4.216,4 F.CFA. Les variations autour de cette moyenne sont peu amples, ce que montre un tableau regroupant les exploitations :

	Moyenne à l'hectare
Exploitations inférieures à 50 ha	4.264,3
Exploitations supérieures à 51 ha	4.200,9

Tout se passe comme si la charge à l'hectare était relativement constante quelle que soit la taille de l'exploitation. Les planteurs auraient donc la notion d'un seuil à ne pas dépasser ; il n'y a pas alourdissement des dépenses en main-d'oeuvre étrangère à l'hectare au fur et à mesure que croît la taille de l'exploitation.

2 - La rétribution de la cellule domestique

Le chef d'exploitation accorde aux membres de la cellule domestique soit des rétributions à l'*abugnan*, pour ceux qui sont très impliqués dans la bonne marche de l'exploitation, soit des dons à la traite, qu'on doit considérer plus comme une incitation à l'effort que comme la contrepartie d'un travail accompli.

Dans l'échantillon des grands planteurs, les *abugnan* sont très peu nombreux. Ils n'apparaissent qu'au-delà de quarante hectares :

Classes de superficie	Rémunérations des <i>abugnan</i>	Nombre d' <i>abugnan</i>	Moyenne par tête
41- 50 ha	210.000	2	105.000,0
51- 60 ha	-	-	-
61- 70 ha	40.000	1	40.000,0
71- 80 ha	90.000	1	90.000,0
81- 90 ha	-	-	-
91-100 ha	210.000	2	105.000,0
101-150 ha	-	-	-
151-250 ha	-	-	-
TOTAL	550.000	6	91.666,7

En moyenne, un *abugnan* reçoit 91.666,7 F.CFA. Il s'agit, dans tous les cas, de parents du chef d'exploitation: son fils, son neveu utérin, un parent utérin d'un degré plus éloigné. Le petit nombre des données oblige à la prudence, mais il apparaît que la rémunération moyenne des *abugnan* est supérieure à celle des *abusan*, ce qui s'explique par les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec le chef d'exploitation.

La moyenne générale des dons à l'hectare est de 4.221,8 F.CFA (1). La moyenne la plus faible est de 2.344,9 F.CFA pour la classe d'exploitations comprises entre 21 et 30 hectares, et la plus élevée est de 8.076,1 F.CFA pour la classe de 41 à 50 hectares. L'éventail de ces moyennes est assez écrasé ; la charge des dons à l'hectare paraît contenue dans des limites étroites.

Cette moyenne générale à l'hectare est nettement inférieure à celle des *abusan* (18.917,1 F.CFA) et très proche de celle des rémunérations *ex ante* (4.216,4 F.CFA). Cependant, un tel rapprochement est fictif, car tous les membres de la cellule domestique ne travaillent pas sur toutes les terres de l'exploitation. Il vaut mieux, dès lors, raisonner en termes de moyenne par exploitation.

La moyenne générale des dons par exploitation est de 265.013,3 F.CFA. Elle est la plus faible pour les exploitations inférieures à dix hectares, la plus élevée pour la classe d'exploitations entre 151 et 250 hectares. Cette moyenne varie donc selon la taille de l'exploitation, comme le fait elle-même la population domestique. Cette moyenne générale par exploitation est nettement inférieure à celle des *abusan* (1.187.663,3 F.CFA) et reste très comparable à celle des rémunérations *ex ante* (264.717,4 F.CFA). On rejoint ici un raisonnement juste amorcé : tout se passe comme si le chef d'exploitation met en parallèle d'un côté la totalité des rémunérations *ex ante* (contrats, annuels, mensuels, journaliers) et d'un autre la globalité des dons qu'il accorde à ses proches parents. Un équilibre serait donc établi entre les rémunérations des membres de la cellule domestique et celles des manoeuvres étrangers ; les *abusan* sont excipés de ce calcul.

A l'échelle individuelle, la moyenne des dons par tête se présente selon les catégories de parenté suivantes :

(1) Annexe IX.

Dons selon les catégories de parenté

Hommes (A)		Femmes (B)	
:Même matrili- :gnage que le :chef d'explo- :tation (2)		:Même matrili- :gnage que le :chef d'explo- :tation (1)	
:Même matrili- :gnage que le :chef d'explo- :tation (1)		:Même matrili- :gnage que le :chef d'explo- :tation (2)	
<u>A 20</u>	<u>A 10</u>	<u>B 10</u>	<u>B 20</u>
-	-	15.625,0	16.666,7
<u>Génération 0:</u>			
<u>A 21</u>	<u>A 110</u>	<u>B 110</u>	<u>B 21</u>
100.000,0	-	-	37.209,7
<u>Génération 1:</u>			
	<u>A 111</u>	<u>B 111</u>	
	88.000,0	16.157,1	
<u>A 220</u>	<u>A 12</u>	<u>B 12</u>	<u>B 220</u>
58.823,5	51.375,0	10.550,0	15.826,5
<u>Génération 2:</u>			
<u>A 221</u>			<u>B 221</u>
86.857,1			24.909,1
<u>A 230</u>	<u>A 13</u>	<u>B 13</u>	<u>B 230</u>
43.937,5	13.333,3	5.000,0	7.000,0
<u>Génération 3:</u>			
<u>A 231</u>		<u>B 231</u>	
30.000,0		30.000,0	

Deux phénomènes sautent aux yeux à la lecture de ce tableau. D'abord, les dons moyens accordés aux hommes sont supérieurs à ceux des femmes. Ainsi, le don moyen maximum pour une femme est de 37.209,7 F.CFA alors qu'il est de 100.000 F.CFA pour un homme. Ensuite, les dons moyens les plus élevés vont aux membres de la génération du chef d'exploitation, aussi bien du côté des hommes que du côté des femmes. Une analyse détaillée nous permettra de mettre en relief des comportements plus affinés et de déboucher sur les règles qui président à la distribution des dons au sein de la cellule domestique.

L'analyse sera conduite en termes de générations aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Pour les hommes de la génération du chef d'exploitation, le don le plus élevé (100.000 F.CFA) caractérise la catégorie des frères agnatiques ; il est suivi de près par le don destiné à des frères germains et utérins du chef (88.000,0 F.CFA). A la génération des enfants du chef d'exploitation, le don le plus élevé (86.857,1 F.CFA) va à des parents éloignés (petit-fils de la soeur de la mère, fils de la fille de l'oncle) ou à des individus dont la parenté n'est que fictive (fils d'un parent de l'épouse). En seconde position, vient la catégorie des fils, des fils de frères ou de soeurs agnatiques (58.823,5 F.CFA). Les moins bien rétribués sont les neveux utérins (51.375,0 F.CFA). A la génération des petits-enfants, les dons les plus élevés (43.937,5 F.CFA) récompensent les petits-fils du chef d'exploitation, suivis des petits-fils des frères (30.000,0 F.CFA). Les petits-neveux utérins sont, en comparaison, mal rémunérés (13.333,3 F.CFA).

Du côté masculin, au sein de chaque génération, les parents en principe les plus proches du planteur, c'est-à-dire ses parents germains ou utérins, sont moins bien récompensés que des parents plus éloignés, rattachés à lui en ligne agnatique ou même de manière fictive. En fait, ce sont ses parents agnatiques, principalement ses fils et ceux de ses frères, qui fournissent la plus grande aide en travail. Mais il existe néanmoins une compensation à l'éloignement dans la parenté...

On retrouve la même règle à propos des femmes : les épouses, qui ne sont pas des parentes du planteur, sont les mieux traitées au sein de chaque génération. Pour la génération des ascendants du chef d'exploitation, les dons distribués aux épouses du père ou de l'oncle (16.666,7 F.CFA) sont légèrement supérieurs à ceux accordés à la mère ou à la soeur de la mère (15.625,0 F.CFA). A la génération du chef d'exploitation, les dons reçus par ses épouses, celles de ses frères ou celles des neveux de la mère (37.209,7 F.CFA) sont plus élevés que ceux attribués à ses soeurs germaines ou utérines (16.157,1 F.CFA). Pour la génération des enfants, les dons moyens des épouses des fils et des neveux utérins viennent en tête (24.909,1 F.CFA) ; les dons de la catégorie des filles et des filles des frères les suivent (15.826,5 F.CFA) ; les nièces utérines forment la catégorie pour laquelle le don moyen est le plus faible (10.550,0 F.CFA). Le même comportement s'observe à la génération des petits-enfants : les dons destinés aux épouses des petits-fils (30.000,0 F.CFA) sont supérieurs à ceux des petites-filles (7.000,0 F.CFA) et des petites-nièces utérines (5.000,0 F.CFA).

Manifestement, les dons récompensent les membres de la cellule domestique qui fournissent le plus grand effort pour le travail agricole parce qu'ils résident en permanence dans l'exploitation : les fils, les petits-fils et les épouses. Cependant, l'analyse précédente permet de déceler une autre fonction de ces dons : celle de compenser un assez grand éloignement dans la parenté par rapport au chef d'exploitation, éloignement qui ne permet pas toujours de bénéficier de tous les avantages quotidiens.

Les hommes sont mieux récompensés que les femmes ; leurs dons sont accordés en monnaie alors que ceux des femmes le sont en nature. Cette distinction fait mieux ressortir que les cultures de profit, cacao et café, où domine une valeur d'échange, sont le domaine privilégié du travail des hommes, alors que les cultures vivrières, davantage fondées sur une valeur d'usage, forment le domaine d'intervention des femmes, sans que cette opposition soit trop stricte :

tout dépend de l'échelle de production des cultures vivrières et de l'âge des intervenants.

Rémunérations, rétributions et dons doivent être comparés pour mesurer la charge qu'ils représentent pour le chef d'exploitation.

3 - Les dépenses totales en personnel

Les dépenses en personnel se répartissent ainsi

(1) :

<i>abusan</i>	:	68,7 %
dons	:	15,3 %
contrats	:	11,2 %
annuels, mensuels, journaliers:		3,6 %
<i>abugnan</i>	:	0,7 %
autres dépenses	:	0,5 %

Les dépenses les plus importantes sont les rémunérations des *abusan*, puis les dons et les "contrats". Les autres postes sont négligeables, en particulier les rémunérations à la durée (annuels, mensuels, journaliers) et les *abugnan*. Les dons et la totalité des rémunérations *ex ante* occupent la même proportion de l'ensemble des dépenses en personnel (15,3 %), ce qui confirme un rapprochement déjà opéré.

Le poids de l'*abusan* explique en grande partie une dépense moyenne en personnel élevée par exploitation : 1.729.353,5 F.CFA. Cette moyenne recouvre des variations à travers les classes de superficie selon quatre plages. Au-dessous de trente hectares, la dépense moyenne en personnel par exploitation est inférieure à 500.000 F.CFA. De 31 à 70 hectares, cette dépense tourne autour de 1.000.000 F.CFA. De 71 à 100 hectares, elle avoisine 3.000.000 F.CFA. Enfin, entre 101 et 250 hectares, elle est comprise entre 5.500.000 et 6.000.000 F.CFA. La dépense moyenne par exploitation est proportionnelle à la taille de l'exploitation, et donc à la force de travail qui y est employée. Cependant, cette proportionnalité ne joue pas de manière régulière et continue ; elle se manifeste par des paliers qui séparent des ensembles de classes de superficie pour lesquels les comportements sont homogènes. Cette homogénéité au sein de chaque plage s'explique par la superficie cultivée par homme actif.

(1) Le tableau détaillé est reporté en annexe X.

La moyenne à l'hectare est de 27.545,1 F.CFA. Cette moyenne ne progresse pas selon les classes de superficie. Les fluctuations autour de cette moyenne sont réduites : la dépense la plus faible est de 12.640,2 F.CFA, la plus élevée de 44.141,6 F.CFA. Les comportements des planteurs varient dans des limites précises : tout dépend de la concentration en main-d'oeuvre productive qu'ils opèrent à l'hectare.

Faut-il considérer toutes ces dépenses en personnel comme un réinvestissement productif (1) ? Il faut d'abord constater que les rémunérations *ex post* (*abusan* et *abugnan*) sont prélevées à la récolte, avant même la formation du produit en valeur. Les rémunérations *ex ante* sont déduites du produit en valeur, après la récolte ; je les considère, d'ailleurs, comme des "salaires". Dans ce dernier cas, le planteur réintroduit une fraction du produit en valeur dans le circuit de production de son entreprise ; cet acte s'apparente à un réinvestissement, lui-même à l'origine d'une reproduction élargie. A l'inverse, les rémunérations *ex post*, qui forment la majeure partie des dépenses en personnel, ne sont pas déduites du produit en valeur. Comme elles sont retenues au moment de la formation du produit, je considère qu'elles sont prélevées sur le *produit en nature*, même quand elles sont versées sous forme monétaire. Ce n'est plus un acte de réinvestissement du chef d'exploitation, mais une contrepartie en nature à quelques tâches précises fournies par les *abusan* et les *abugnan* : nettoyages et récoltes. De même, la possibilité de puiser dans le champ de cultures vivrières de l'exploitation pour les mêmes agents est une autre contrepartie en nature à un travail accompli par les manoeuvres étrangers, et qui peut être considéré comme domestique : la création d'une parcelle annuelle, qui doit produire, dans un premier temps, de nouvelles cultures vivrières. Ce raisonnement peut paraître provocateur

(1) Position adoptée par J.L. Boutillier (1960 : 96).

mais j'attire l'attention sur la spécificité des rémunérations *ex post*. Ancrées dans le passé de la société agni, elles charrient encore de nos jours des comportements dont il faut rechercher la signification profonde, même quand le contexte global s'est modifié. Il est nécessaire de démêler des apparences "modernistes" (la forme monétaire) les rémanences anciennes, en particulier tout un écheveau de prestations et contre-prestations en nature.

Dans le même sens, je ne peux considérer comme réinvestissement productif les dons fournis aux membres de la cellule domestique. Ces dons sont une incitation à l'effort, et non pas une contrepartie à un travail productif. Ils ne rentrent pas dans la logique d'un accroissement du détour de production.

Seules les rémunérations *ex ante*, assimilées à un "salaire", me paraissent constituer un réinvestissement productif. Elles occupent 65 % du produit en valeur. Un tel chiffre n'a pas de signification par lui-même et oblige à poursuivre la discussion.

La moyenne des rémunérations *ex ante* à l'hectare n'augmente pas avec la taille de l'exploitation. L'augmentation physique de l'entreprise ne traduit pas un phénomène de mutation interne des structures. En ce sens, il n'y aurait pas de reproduction élargie des grandes et très grandes exploitations du Moronou. L'embauche de manoeuvres supplémentaires vise plus l'appropriation de la terre que l'amélioration de la production.

Les seules exploitations qui voient leur détour de production alourdi sont celles pour lesquelles le planteur opère une plus grande concentration d'hommes actifs à l'hectare, quelle que soit la classe de superficie à laquelle elles appartiennent. En effet, la majorité des opérations culturales est effectuée à l'aide d'un outillage léger, dont la répartition ne pose aucun problème, chaque producteur en étant équipé. Le matériel mécanisé n'apparaît que pour des opérations annexes. Les pulvérisateurs sont convenablement répartis à l'hectare. Par contre, les automobiles et les camions sont rares et ne se voient que dans les exploitations

supérieures à trente hectares ; il n'est pas évident que leur détention permette des gains appréciables par rapport au transport assuré par les "groupements à vocation coopérative" ou les traitants privés. Le seul facteur de production qui ait quelque importance est la main-d'oeuvre, en particulier la main-d'oeuvre masculine quand on s'attache aux cultures de profit. La superficie cultivée par homme actif devient ainsi le véritable critère de stratification des exploitations, rendant compte à la fois de meilleurs rendements et d'une meilleure densité en force de travail.

Ce résultat explique que la main-d'oeuvre est toujours considérée comme le facteur rare par les planteurs, alors que la terre est en train de le devenir et que l'équipement productif ne l'est guère moins. Il montre, aussi, que l'enquête de terrain a permis de corriger l'hypothèse de départ et de découvrir un critère de stratification des exploitations plus pertinent : une plus ou moins grande concentration de main-d'oeuvre masculine à l'hectare.

§ 4 : Rentes et trésor
=====

Un obstacle de taille se présente quand on étudie les utilisations du revenu agricole : ou l'on s'en tient à une répartition quantitative par postes de dépenses, et l'on constate un éparpillement qui ne nous renseigne en rien ; ou l'on décide de corriger les données quantitatives par une connaissance plus intime de la société, par les valeurs qui animent les entrepreneurs de l'échantillon. Malheureusement, dans ce dernier cas, l'explication finale restera dans le domaine de l'hypothèse puisque l'utilisation ultime du produit est toujours voilée à l'observateur extérieur : c'est le cas du troupeau de bovins chez les Serer du Sénégal, c'est le cas du trésor chez les Agni de Côte d'Ivoire. Mais la recherche en sciences sociales a-t-elle pour but d'aboutir à des lois quantitatives ou d'élaborer des hypothèses de plus en plus affinées grâce à une connaissance sans cesse améliorée ? J'incline pour la seconde position car je ne crois pas venu le moment d'une parfaite maîtrise des mécanismes sociaux et humains.

Pour étudier l'utilisation du revenu agricole chez les grands planteurs du Moronou, je procéderai, d'abord, à une évaluation de ce revenu, puis je me pencherai sur les utilisations qui peuvent être analysées en termes de "rentes". Enfin, je fournirai quelques indications sur la formation des trésors : elles seront limitées, ce qui prouve que nous touchons un des moments essentiels du fonctionnement de la société étudiée. Cette limitation est en elle-même un indicateur précieux.

1 - Une évaluation du revenu agricole

Le revenu agricole des grands planteurs du Moronou en 1976-77 s'obtient en soustrayant du produit agricole en valeur les dépenses d'exploitation et les dépenses de personnel. Ce procédé paraîtra sommaire à des économistes habitués à se pencher sur les comptes d'exploitation des fermes européennes, mais je rappelle qu'il n'y a pas d'imposition sur les personnes physiques en Côte d'Ivoire. Je ne me suis pas livré, non plus, à des calculs d'obsolescence et d'amortissement du matériel agricole, car les exploitations sont peu équipées. De plus, ce serait préjuger de la société étudiée, car il reste à prouver que les planteurs se livrent à un tel calcul.

Le revenu agricole moyen des grands planteurs du Moronou représente 55,2 % du produit agricole en valeur (1). Les dépenses en personnel sont très importantes (41,9 %) par rapport aux dépenses d'exploitation (2,8 %).

Le revenu moyen de l'échantillon des quarante-six grands planteurs était de 2.279.957,4 F.CFA en 1976-77 (2). Cette moyenne masque des variations selon les catégories de superficie. Une division des exploitations en deux tranches fait apparaître ces différences :

Exploitations inférieures à 50 ha	1.358.450,7 F.CFA
Exploitations supérieures à 51 ha	3.124.671,8 F.CFA

Plus l'exploitation est étendue, plus le revenu est important. Ce résultat brut demande à être nuancé. Le revenu moyen varie d'une catégorie de superficie à une autre

(1) Le tableau de calcul est reporté en annexe XI.

(2) Ce chiffre est corrigé par rapport à celui qui avait été présenté in : "Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire" (Paris, Karthala, 1982, p. 172).

sous l'influence de la superficie cultivée par actif, facteur qui pèse sur les dépenses de personnel. Ce n'est qu'au-delà de cent hectares que l'effet de superficie totale compense celui de la superficie cultivée par actif. A partir de ce seuil, le revenu moyen par exploitation se distingue avec netteté de celui des autres catégories : il dépasse huit millions de F.CFA.

Comme je l'ai déjà signalé, je n'ai pas enquêté sur les dépenses alimentaires, rubrique qui n'entrait pas dans l'établissement des comptes d'exploitation. En 1955, dans la Subdivision de Bongouanou, les exploitations supérieures à sept hectares consacraient 27 % de leur budget aux dépenses pour l'alimentation (1). De nos jours, comme la forêt disparaît et que les nouvelles parcelles se font rares, les planteurs sont contraints de passer par le marché ; certains estiment que la moitié de leur revenu est consacré aux dépenses alimentaires (2). Ce sont pourtant les grands planteurs qui sont dans la situation la moins difficile. Tout dépend du stade d'évolution des plantations : au centre du Moronou, les plantations sont anciennes et ne fournissent plus de cultures vivrières ; à la périphérie, il reste encore un peu de forêt à défricher et les nouvelles parcelles produisent de l'igname, des bananes, du taro. Les grands et très grands planteurs détiennent des plantations en zone de migration, vers Abengourou ou Tiassalé-Ndouci ; ils en font venir le produit dans le village d'origine.

Les autres dépenses sont consacrées à une constitution de rentes et à la formation de trésors.

(1) J.L. Boutillier (1960 : 102).

(2) Brou Amon, Kotobi, 29.11.77.

2 - Une constitution de rentes

Le trait marquant de l'utilisation du revenu chez les grands planteurs du Moronou est l'absence de ce que Gide, dans "Retour de l'U.R.S.S.", appelait le "capitalisme actionnaire" (1). Avec naïveté, j'avais ouvert dans mes comptes d'exploitation une rubrique dans laquelle j'aurais dû recenser les actions, obligations et autres participations financières détenues par les grands planteurs dans des entreprises ivoiriennes ou étrangères. Après tout, mon thème de départ avait été celui d'une "bourgeoisie rurale". Dès le début de mon enquête, je me suis aperçu de l'utopie de cette démarche : il a fallu que j'explique à mes interlocuteurs, à leur grand ébahissement, comment se présentaient matériellement des actions et des obligations ! Ce faux pas m'a été profitable : il m'a permis de mettre l'accent sur un phénomène qui m'apparaît, après coup, essentiel. Le "capitalisme actionnaire", c'est-à-dire la détention d'un portefeuille d'actions et d'obligations, est la caractéristique majeure, l'"esprit" des sociétés capitalistes de la fin du XIX^{ème} siècle et de tout le XX^{ème} siècle. Avant Gide, Th. Veblen avait souligné, et condamné, ce qu'il appelait la "manipulation des symboles" dans la société américaine entre 1880 et 1900, c'est-à-dire la mobilisation, sous forme d'"abstractions", de tout le capital agricole et commercial (2). Les grands planteurs villageois du Moronou ne participent pas à cette forme de la reproduction élargie qu'est le "capitalisme actionnaire" ; ils procèdent, à mon sens, à une constitution de rentes.

J'entends par "rente" l'utilisation d'une fraction du revenu dans une activité qui n'améliore le détour de production ni à l'échelle de l'entreprise ni à celle de l'économie nationale ; cette utilisation du revenu n'accroît

(1) A. Gide (1936 et 1937 ; réédition 1978).

(2) Introduction de R. Aron à : Th. Veblen (1970).

pas le "capital constant". Elle peut néanmoins être génératrice d'emplois, multiplicatrice d'autres activités, créatrice de nouveaux revenus. Je range dans cette catégorie l'édification de maisons en vue de leur location, l'achat d'automobiles pour les transformer en taxis, l'ouverture de boutiques ou d'ateliers, les prêts monétaires entre particuliers. J'élargis cette notion aux dons, remboursements et dépenses pour le village, car un bénéfice en est attendu, même s'il se limite au plan moral : ce bénéfice est une arme de plus dans la compétition politique du village. La massive scolarisation des enfants en milieu rural doit être aussi interprétée comme un placement monétaire devant assurer des revenus pour l'avenir.

Les dépenses effectuées pour cette constitution de rentes en 1976-77 représentaient 35 % du revenu agricole des quarante-six grands planteurs. Elles se répartissaient de la façon suivante :

- entretien et réparation d'immeubles	: 1,1 %
- réparation de véhicules	: 5,2 %
- boutiques et magasins	: 0,1 %
- épargne (CCP, CNE, comptes bancaires,...)	: 9,3 %
- prêts	: 6,6 %
- remboursements	: 0,3 %
- dons	: 1,7 %
- dépenses pour le village	: 0,2 %
- dépenses scolaires	: 10,6 %

Les dépenses scolaires occupent la place la plus importante, suivies de l'épargne. A propos de ce dernier poste, il convient d'être prudent : il s'agit, sans doute, d'une épargne accumulée depuis plusieurs années et non pour la seule année 1976-77. En 1955-56, les planteurs de cette région épargnaient entre 5 % et 10 % de leurs revenus, ce qui se rapproche du chiffre avancé (1). A l'inverse, les dépenses enregistrées pour les immeubles et les véhicules

(1) J.L. Boutillier (1960 : 96-97).

ne sont que d'entretien : elles ne comprennent pas le coût d'acquisition. J'ai recueilli les prix de construction des maisons et d'achat des voitures, mais je ne les fournis pas car il aurait fallu les présenter en francs constants ; les données me manquaient pour le faire. Les sommes prêtées occupent une bonne place. On sait que le taux de remboursement, dans les villages, est de 100 %. Mais ces remboursements ont rarement lieu : il s'y substitue des liens de dépendance entre prêteurs et emprunteurs. La réparation des véhicules forme aussi un poste relativement important, ce qui corrobore ce que j'ai déjà écrit quant à l'état du parc automobile.

Le placement privilégié par les grands planteurs est l'immobilier : ils détiennent 108 maisons, soit une moyenne de 2,3 maisons par chef d'exploitation. Cette moyenne varie d'une catégorie de superficie à une autre, comme le montre un regroupement des exploitations en deux tranches :

Exploitations inférieures à 50 ha	1,5 maison
Exploitations supérieures à 51 ha	3,1 maisons

Certaines maisons servent à loger les planteurs et leurs proches parents, tandis que d'autres sont mises en location. Le développement de la scolarisation et une multiplication des agents administratifs amènent de nombreux fonctionnaires à chercher des villas confortables et modernes. Les grands planteurs sont bien placés pour satisfaire cette demande.

Des maisons sont modestes, d'autres très luxueuses. J'avais procédé à un inventaire de l'équipement de ces maisons. Devant l'extrême diversité des situations, je renonce à en présenter les résultats. Par exemple, le coût d'acquisition du mobilier intérieur n'explique rien : non seulement il faudrait tenir compte de la date de l'achat, mais encore faudrait-il faire comprendre toutes les

nuances dans la qualité de l'équipement, ce qui est impossible. J'ai en tête de nombreux souvenirs visuels, en particulier un salon de style Empire, à Abongoua. Mais le planteur avouait qu'il avait fait cet achat pour satisfaire aux critères des organisateurs de la Coupe Nationale du Progrès !

J'ai essayé de retenir des critères plus "objectifs" : par exemple, le nombre moyen de réfrigérateurs ou d'appareils de télévision par classes de superficie. Je ne produirai pas les résultats : la distinction majeure se fait entre villages dotés d'un réseau électrifié et ceux qui n'en ont pas !

Les maisons ne sont pas construites en une seule fois. Leur édification s'étale sur plusieurs années, au gré des récoltes, ce qui donne des paysages urbains étranges, avec des murs inachevés ou des fenêtres débouchant sur le vide... Une très bonne récolte permet d'ajouter un étage au rez-de-chaussée déjà existant. Les "étages" sont un gage de renommée et servent à distinguer les maisons dans les petits centres urbains.

La construction des maisons s'est accélérée à partir de 1965 :

Année du début de construction	:	Nombre de maisons
Avant 1950	:	6
1950-54	:	4
1955-59	:	11
1960-64	:	9
1965-69	:	18
1970-74	:	31
1975-77	:	24
Non Réponses	:	5
TOTAL	:	108

Le parc automobile des grands planteurs est en mauvais état : de nombreux camions et voitures de tourisme sont hors d'usage. Les véhicules en état de marche apparaissent dans les exploitations supérieures à cinquante hectares. On y dénombre seize voitures de tourisme. Parmi ces voitures de tourisme, cinq sont utilisées en tant que taxis ; on ne les trouve que dans les classes de superficie supérieures à soixante-dix hectares. On s'aperçoit alors qu'il s'agit d'un placement peu répandu.

Les chiffres fournis à propos de l'approvisionnement des boutiques et magasins sont faibles, mais il faut tenir compte d'une forte sous-évaluation, car ces achats sont effectués au jour le jour et jamais consignés par écrit.

Si le poste des "dépenses pour le village" paraît beaucoup plus faible que celui des "dons", il ne faut pas négliger l'effet multiplicateur d'une association de tous les planteurs pour une oeuvre collective. C'est ainsi que les églises et les bâtiments des missions catholiques d'Arrah, de Kregbé et de Kouassikro ont été construits (1).

Les dépenses scolaires occupent la première place dans cette constitution des rentes. Elles occupent une place tout aussi importante dans les préoccupations des planteurs. Leur évaluation pose des problèmes car les catégories de dépenses ne sont pas homogènes d'un degré d'enseignement à un autre. Je distinguerai quatre degrés. Dans l'enseignement primaire, les parents ont le choix entre l'école primaire publique (EPP) et l'école privée, celle des missions catholiques (EPC). Ce choix est plus que limité, car les écoles publiques sont surchargées, étant gratuites. Dans les écoles privées, des frais d'inscription sont demandés ; ils varient de 4.000 à 6.500 F.CFA par an et par élève selon qu'il s'agit d'un enseignement "traditionnel" ou "télévisuel". A ces frais, les parents ajoutent l'achat de tenues réglementaires et des fournitures scolaires. Dans l'enseignement secondaire, les parents ont toujours le choix, en théorie, entre l'ensei-

(1) R.P. Badoc, Kregbé, 27/12/79.

gnement public, entièrement gratuit, et l'enseignement privé, payant. Pour l'enseignement public, le principe est de disperser les élèves à travers le pays de façon à créer une conscience nationale : il en résulte des frais supplémentaires, auxquels les parents doivent subvenir. Les chefs d'exploitation procèdent alors à une évaluation globale et rétrospective pour les neuf mois de scolarité. Le même type d'évaluation prévaut pour l'enseignement privé et pour les deux autres degrés d'enseignement : supérieur et professionnel. Dans l'enseignement supérieur, les étudiants du Moronou se répartissent entre l'Université Nationale de Côte d'Ivoire, à Abidjan, et des universités étrangères. Parmi ces dernières, les universités d'Accra et de Lomé sont attirantes parce que peu coûteuses. D'autres choisissent d'aller étudier en France ou en U.R.S.S. L'enseignement professionnel en dactylographie ou en comptabilité est suivi de préférence à Abidjan.

En 1976-77, les grands planteurs du Moronou assuraient la charge scolaire de deux cent cinquante-sept garçons et cent trente-six filles, soit une moyenne de 5,5 garçons et 3 filles par planteur, c'est-à-dire 8,5 enfants, ce qui est très élevé. Pour certaines catégories de superficie, ces dépenses scolaires représentaient une fraction importante du revenu (1).

En moyenne générale, la dépense par exploitation est de 240.925 F.CFA soit 10,6 % du revenu agricole moyen. Cette moyenne représente assez bien le poids des dépenses scolaires pour les grands planteurs, qui leur paraît à la limite du supportable. Lorsqu'on rapporte toutes ces dépenses par enfant scolarisé, tous degrés d'enseignement confondus, on constate que la moyenne par élève varie peu selon les catégories de superficie :

Exploitations inférieures à 50 ha	25.269,5 F.CFA
Exploitations supérieures à 51 ha	29.750,7 F.CFA

(1) Tableau XII en annexe.

Ces élèves et étudiants, qui résident chez le chef d'exploitation ou chez un "tuteur" dans une autre région de Côte d'Ivoire, se répartissent ainsi par catégories de parenté :

	Garçons (A)	:	Filles (B)
	:	:	:
	:Matriline-	:Même matrilineage	:Même matrilineage
	:ge diffé-	:que C.E.	:que C.E.
	:rent	:	:différent
	: (2)	: (1)	: (1)
	:	:	: (2)
	:	:	:
	:A 21	:A 110	:B 110
	:	:	:B 21
Génération 1:	3	-	-
	:	:	2
	:	:A 111	:B 111
	:	8	-
	:	:	:
	:A 220	:A 12	:B 12
	: 173	: 27	: 9
Génération 2:	:	:	: 98
	:A 221	:	:B 221
	: 6	:	-
	:	:	:
	:A 230	:A 13	:B 13
	: 12	: 5	: 7
Génération 3:	:	:	: 15
	:A 231	:	:B 231
	: 12	:	-
	:	:	:
Autres caté-	:	:	:
gories	: 11	-	: 5
(parents	:	:	:
lointains ,	:	:	:
enfants	:	:	:
d'amis)	:	:	:

Les catégories les plus scolarisées sont les mêmes chez les garçons et chez les filles, alors que les filles ne représentent que la moitié de la population scolaire des garçons. Du côté des hommes, les fils et les fils des frères des chefs d'exploitation viennent en tête (A 220 : 67,3 %), suivis des neveux utérins (A 12 : 10,5 %), puis des petits-fils des chefs d'exploitation et de leurs frères (A 230 : 4,7 % ; A 231 : 4,7 %). Du côté des femmes, les filles et les filles des frères des chefs d'exploitation sont les plus scolarisées (B 220 : 72,1 %) ; puis suivent les catégories des petites-filles des chefs d'exploitation et de leurs frères (B 230 : 11,0 %) et des nièces utérines (B 12 : 6,7 %). Si les dépenses scolaires sont concentrées sur les catégories précédentes, il est à noter que sont aussi pris en charge des individus de la génération du chef d'exploitation (jeunes frères et soeurs agnatiques), des jeunes parents du chef de lignage et même des enfants d'amis.

Cette scolarisation importante doit être interprétée comme une constitution de rente. Les planteurs ont conscience que la forêt disparaît ; ils souhaitent se procurer de nouvelles sources de revenus : l'école leur apparaît comme un substitut (1). Ils placent donc une fraction importante de leur revenu agricole dans la formation de leurs enfants, espérant en récolter les fruits plus tard, quand ceux-ci auront acquis une situation. Mais les cartes sont faussées et ils ne le savent pas. Les écoles publiques sont surchargées, l'école privée, payante, est un barrage pour les plus démunis. Le taux de réussite est très faible : selon une enquête récente, 87 % des chômeurs déscolarisés d'Abidjan sont des enfants de cultivateurs (2). En ce sens, l'effort financier des planteurs du Moronou est remarquable quand on le compare

(1) Ettien Kouadio, Kotobi, 29/11/77.
R.-P. Allirand, Tiémélékro, 6/2/79.

(2) A. Hauser (communication personnelle, 11/3/78).

aux résultats. Il pourrait être interprété comme un geste désespéré pour assurer l'avenir de leurs enfants (1). Cette constitution de rente rejoint ainsi l'essence du trésor familial.

(1) La situation est encore plus paradoxale pour les enfants des manoeuvres étrangers, pour lesquels l'accès à une école privée demeure impossible à cause des frais de scolarité.

3 - La formation des trésors

La discrétion des planteurs sur la formation et la composition de leurs trésors est totale :

"Malheureusement pour tout ce qui concerne l'or, son origine, la composition des trésors familiaux, l'Agni se montre d'une discrétion extrême et il est difficile de connaître la proportion exacte de l'épargne thésaurisée en or".

Le même auteur estimait que les trois-quarts de l'épargne pouvaient être thésaurisés sous forme d'or (1).

Je me suis heurté à la même discrétion chaque fois que j'ai enquêté de manière directe. Par contre, à la longue, après que des relations de confiance aient été établies, quelques planteurs m'ont dévoilé leur bien le plus précieux: leur trésor. J'en donnerai plusieurs exemples. Le premier trésor était ancien. C'était un trésor de lignage, dont le dernier responsable avait été un important Chef de Canton des environs de Bongouanou. Ce chef était décédé depuis vingt ans et n'avait toujours pas de successeur, le conseil de famille n'ayant pu s'accorder pour désigner un héritier. Le trésor était gardé par son fils, grand planteur. Il se composait de poids, de coupelles et de cuillers pour peser la poudre d'or. J'ai limité à ces biens mon indiscretion. Les autres trésors étaient modernes. L'un d'eux appartenait à un grand planteur des environs de M'Batto, qui avait fait confectionner des objets fastueux, recouverts de feuilles d'or, auxquels il avait consacré des sommes importantes. Un observateur extérieur m'a fait remarquer que ce planteur n'avait pas de citerne pour approvisionner sa maison en eau (2). Le détail est révélateur de l'échelle des valeurs des planteurs du Moronou. D'autres grands planteurs détenaient des trésors composés de biens acquis par eux-mêmes

(1) J.L. Boutillier (1960 : 99).

(2) R-P. Allirand, Tiémélékro, 6/2/79.

et destinés à la parure pour des occasions solennelles : bonnets de velours ornés de motifs dorés ou casques coloniaux recouverts de feuilles d'or, chaînes et pendentifs en or, plaques pectorales, bagues, ... Les objets anciens étaient, par contre, sous la garde d'un chef de lignage.

Dans la société précoloniale, le trésor assumait plusieurs fonctions : il assurait la protection physique des individus, en permettant leur rachat quand ils étaient réduits en captivité ; il facilitait l'achat de captifs, en particulier de femmes, pour accroître l'importance démographique du lignage ; il aidait à se procurer des fusils et de la poudre, pour la chasse et la protection ; il évitait tout endettement (1). En un mot, il garantissait la survie du groupe dans des circonstances dramatiques.

A quoi servent les trésors de nos jours, d'autant plus que les plantations et les rentes suffisent à assurer l'existence du noyau familial (2) ?

Une double contradiction m'a toujours frappé dans les discussions relatives aux trésors. D'abord, on fait allusion au rôle du trésor qui est de servir d'encaisse de précaution pour des circonstances graves. Puis, on ajoute que le trésor est intangible, qu'il doit être transmis à l'héritier tel qu'on l'a reçu, jamais diminué, mais, si possible, accru de nouveaux biens. Celui qui attenterait à l'intégrité du trésor se déconsidérerait auprès des siens, et, pire, dans la mémoire de ses descendants. Une contradiction existe donc entre une utilité apparente et une inutilité de fait.

Ensuite, on sait que le trésor est dissimulé au regard de tous ; seul le gestionnaire en connaît l'emplacement et la composition. Les administrateurs coloniaux ont

(1) C.-H. Perrot (1982 : 147-149).

(2) Selon Kwamé Koné (Arrah, le 18/4/81), les plantations de cacao ("golden harvest" pour les Ghanéens) ne peuvent être considérées comme se substituant purement et simplement à l'or. Il suffit de rappeler le caractère sacré de l'or dans la cosmogonie des Agni...

rapporté nombre d'histoires de chefs agni décédés sans avoir révélé la cachette où ils avaient enfoui leur poudre d'or, comme Koffi Pli, le Chef d'Arrah qui s'était opposé à la conquête française (1). Par ailleurs, le trésor se compose aussi de biens ostentatoires conçus pour le faste et la parure. Là se contredisent discrétion et ostentation.

Cette double contradiction se résoud aisément. Le trésor se compose de deux catégories de biens : d'abord, des objets anciens, acquis depuis plusieurs générations, sous la responsabilité du chef de lignage, dissimulés, et dont l'utilisation vise des fins collectives ; ensuite, des objets de confection récente, achetés par chaque planteur et gardés par eux de façon à en disposer aisément pour des circonstances exceptionnelles.

La première catégorie de biens était composée, autrefois et pour l'essentiel, de poudre d'or, qui devait permettre de répondre aux défis qui mettaient en péril l'intégrité d'une collectivité, qu'elle soit lignagère, villageoise ou régionale. Elle comportait aussi tous les objets servant aux transactions sur l'or : poids à peser l'or, cuillers, coupelles et plateaux de balances. Elle contenait encore d'autres objets, symboles de l'ancienneté et de la pérennité du lignage : statuettes, ivoires, ... Si un membre du lignage avait commis une faute grave, le chef de lignage pouvait prélever de la poudre d'or pour l'échanger contre un boeuf, un mouton ou une libation qu'il offrait en guise de réparation. Il ne se livrait pas lui-même à la transaction : il se contentait de présenter l'or à la partie adverse, laissant à un notable le soin de procéder à l'opération (2). De nos

(1) Lieutenant-Gouverneur de Côte d'Ivoire à Gouverneur Général de l'A.O.F., Bingerville, le 22 septembre 1909 :

"C'est ainsi que Koffi Pri, Chef d'Arrah, le plus riche et le principal des rebelles arrêtés, est mort à l'infirmerie-ambulance de Bingerville sans avoir voulu désigner à son successeur, désigné par nous parmi les siens mais non choisi par lui, l'endroit où il dissimulait son or, bien que ses parents soient venus à son chevet pour le presser et le supplier de ne pas emporter son secret dans la tombe".

(Archives Nationales du Sénégal, 17 G 50, pièce n° 119).

(2) Nana Krou Boni Laurent, Abongoua, 19/4/81.

jours, une grande partie de cette poudre d'or a disparu car celée en des cachettes introuvables depuis la conquête coloniale. Elle aurait été remplacée par des billets de banque, qui rempliraient les mêmes fonctions (1). La règle est de respecter l'intégrité de ces biens considérés comme collectifs par ce que déjà transmis par héritage. En cas de nécessité, on fait appel, dans la mesure du possible, à la fraction davantage individualisée des trésors (2).

La seconde catégorie est formée de biens acquis par chaque planteur et gardés par lui. Ces biens sont ostentatoires et sont utilisés pour paraître avec dignité dans des circonstances importantes ou pour revêtir un défunt exposé sur son lit de mort (3). Ces biens sont accessibles, ils ne sont pas enfouis dans des cachettes introuvables ; ils servent à la renommée de celui qui les porte. Avant la conquête coloniale, quand un homme se mariait, on lui remettait une machette et un fusil à pierre, objets de production et de défense. Dès lors, il lui était possible d'accumuler de la poudre d'or (4). Cette possibilité est à l'origine des trésors constitués de nos jours par les grands planteurs.

Ces deux parties du trésor forment une totalité. Comme pour la terre, le système d'héritage matrilineaire des Akan favorise une concentration des biens. Tôt ou tard, les trésors individuels viendront s'agréger et enrichir le trésor du lignage. A ce moment-là, ils seront devenus des biens définitivement collectifs, quoique les apports indi-

(1) Boni Tiémélé Christophe, Abongoua, 19/4/81.

(2) Ambroise Koffi, Assié-Koumassi, 28/3/77.

(3) Funérailles de Gbalé Méa, à Andé, le 30/4/77. Les bijoux et les pagnes revêtant le corps étaient fournis par les proches parents (frères et soeurs) résidant dans le village, et non par le chef de lignage, habitant Djinou.

(4) Boni Tiémélé Christophe, Abongoua, 19/4/81.

Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire à Gouverneur Général, Bingerville, le 9 avril 1909 :

"... il n'est pas d'indigène qui ne possède sa réserve d'or, un ou plusieurs fusils et un bétail relativement nombreux en boeufs et moutons".

(Archives Nationales du Sénégal, 17 G 49, pièce n° 41).

viduels soient connus avec précision. Les trésors des planteurs sont utilisés en priorité par ceux-ci selon leurs besoins, qui découlent d'obligations sociales. Quand ils sont incorporés aux biens du lignage, leur utilisation répond à des critères qui empêchent leur dilapidation : on n'y puiserait que dans les occasions où l'intégrité du groupe est menacée ; dans la mesure du possible, on fait d'abord appel aux contributions individuelles. A la limite, la question se pose de savoir si les trésors collectifs sont utilisés...

La double contradiction entre utilité et inutilité, discrétion et ostentation nous renseigne sur la portée et la signification du "trésor" dans la société agni. Si le trésor a sans doute joué un rôle sur le plan matériel, il l'a eu, aussi, dans le domaine symbolique. De même que la chaise sacrée (*bia*) est le symbole de l'autonomie politique d'un lignage (1), de même le trésor est le symbole de l'autonomie économique du groupe détenteur, cellule domestique ou lignage. Le fait qu'il soit composé de biens en or ou couverts d'or le souligne : l'or n'est-il pas l'attribut universel de l'éternité ? La formation de trésors de nos jours par les grands planteurs a pour but d'assurer dans l'avenir l'autonomie de leurs parents, alliés et descendants, non seulement sur le plan matériel, ce à quoi pourraient suffire les plantations et les rentes, mais encore dans l'imaginaire, le symbolique, le domaine moral. Dans ces conditions, chercher à savoir quelle fraction du revenu annuel est affectée à la formation des trésors est une question qui devient déplacée : ce ne sont plus les sommes qui importent, ce sont les signes. On peut supposer que les biens du trésor sont acquis à l'occasion de chaque bonne récolte... L'importance de la culture du cacao de nos jours par rapport aux activités d'extraction de l'or, définitivement disparues, a peut-être renforcé la dimension symbolique des trésors par rapport à leur utilité véritable.

(1) C-H. Perrot (1982 : 128).

En touchant au domaine du symbole, nous sommes amenés à remettre en cause le concept d'"ostentation" (1). Un observateur extérieur qualifie d'"ostentatoires" des phénomènes qu'il ne s'explique pas, qui lui paraissent régis par la parade, la gratuité, l'inutilité. De tels phénomènes abondent dans le Moronou. Les Fêtes de l'Igname auxquelles j'ai assisté à Arrah en 1977 et 1978 m'avaient frappé par leur faste (2). Depuis le début de mon enquête, j'ai vu s'accroître le nombre de tombes de "style ghanéen", maisonnettes abritant des statues de stuc qui protègent le corps du défunt. La première était à Brou-Akpaoussou. Puis est apparu le tombeau de Nana Maurice Assouan, chef prestigieux d'Abongoua, édifié par son héritier. Ensuite, un grand planteur de Kangandissou a fait construire une tombe, plus modeste, il est vrai, en l'honneur de sa mère. Enfin, j'ai vu un tombeau en l'honneur du chef de village d'Agoua. Les funérailles sont l'occasion de parer le mort d'objets précieux, d'offrir des dons et contre-dons, de sacrifier un bovin... Or tous ces phénomènes ont une signification symbolique qui surpasse largement leur coût économique. Si l'on pousse plus avant l'observation, leur apparente inutilité s'évanouit et laisse place à une utilité d'un autre ordre, dans un autre domaine, celui de l'imaginaire. L'ostentation n'existerait que par défaut d'analyse.

Ce détour dans le domaine du symbole me permet de mettre l'accent sur les valeurs qui animent les grands planteurs du Moronou : elles ne sont pas économiques, elles sont politiques. J'ai toujours été étonné, au cours de mes discussions avec des chefs d'exploitation, de constater que le débat portait plus souvent sur la légitimité de tel ou tel chef de village que sur la prospérité des plantations !

(1) Je rejoins la position soutenue par C-H. Perrot (1982 : 149). Le concept d'"ostentation" occupe une grande place dans la littérature d'anthropologie économique, de Thorstein Veblen à Georges Bataille.

(2) Selon M. le Sous-Préfet d'Arrah, trois cents bovins auraient été achetés et sacrifiés à l'occasion de la Fête de 1978.

Toute la vie sociale du Moronou tourne autour de ces querelles de "chaises". Les grands et très grands planteurs se posent en pairs et rivaux des chefs de village. Ceux-ci, et leurs proches, rétorquent qu'"autrefois" personne ne devait et ne pouvait s'affirmer l'égal d'un chef de village, que personne ne pouvait élever la voix plus fort que lui, que personne ne devait être mieux paré que lui (1).

Il n'entre pas dans mon propos de trancher cette querelle. Je trouve bien plus passionnant de remarquer que les deux parties se réfèrent aux mêmes valeurs, partagent implicitement le même modèle d'ascension sociale : le but de l'activité humaine, ce n'est pas la richesse, c'est le pouvoir. En fait, une même rationalité est à l'oeuvre chez tous : la formation de trésors permet de s'inscrire dans la lutte pour le pouvoir. Les grands planteurs n'accéderont peut-être jamais au commandement d'un village. Là n'est pas l'essentiel. Ce qui demeure important, c'est qu'ils se comportent comme s'ils pouvaient y accéder, utilisant tous les moyens à leur portée, y compris les conflits du monde moderne : conflits entre RDA et Parti Progressiste avant l'indépendance, conflits entre les "traditionnalistes" et ceux qui gravitent autour du parti unique de nos jours. Ils retrouvent et recréent une rationalité ancienne, qui animait la société pré-coloniale. D'ailleurs, ceux qui se posent en "légitimistes" aujourd'hui peuvent fort bien descendre des "riches" d'hier puisque la richesse menait au pouvoir (2). Ainsi, la richesse vise le pouvoir et ne reproduit pas la richesse, ce qui est conforté au plan des normes. L'homme riche a l'obligation d'être généreux, en particulier à l'égard des membres de son matrilignage. S'il ne remplit pas ses devoirs, sorcellerie et empoisonnements entrent en jeu. Là encore, les confidences des villageois sont révélatrices.

(1) Nana Krou Boni Laurent, Abongoua, 19/4/81.
J.-B. Effolou, Kotobi, 19/7/77.

(2) C.-H. Perrot : "Or, richesse et pouvoir chez les Anyi-Ndenye aux XVIIIème et XIXème siècles" (Journal des Africanistes, 48, 1 (1978), pp. 101-126).

Un grand planteur a été malade durant cinq années, pendant lesquelles ses plantations n'ont rien produit car elles avaient été, elles aussi, "empoisonnées". Tel autre devient aveugle. Un troisième a succombé peu de temps après son principal rival, qui est donc "venu le chercher"... Dans ce que les planteurs disent, rien n'est dû au hasard, à la fatalité ; tout est conçu en termes de luttes, de compétition. La création des grandes plantations n'est qu'un moyen, pas une fin.

Mais ne faudrait-il pas revenir à une conception plus rigoureuse de l'"économique" ? Est-ce bien utile d'insister sur des phénomènes mineurs, qu'on ne peut mesurer et voués peut-être à une disparition prochaine ? En fait, la formation de trésors, ainsi que la création de plantations et la constitution de rentes, sont les seules possibilités qu'ont les planteurs villageois de réaliser une accumulation à leur portée, dans le monde contemporain. Si cette accumulation ne débouche pas sur une amélioration du détour de production, ce n'est pas dû à quelque malignité ou perversité des planteurs et de la société dite "traditionnelle" : le niveau de l'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale ou même nationale leur est inaccessible. En admettant qu'ils soient eux-mêmes dans une situation d'accumulation primitive, ou, mieux encore, dans un premier stade d'accumulation capitaliste (le "capitalisme agraire"), il faut reconnaître que le monde a changé autour d'eux et n'est plus ce qu'il était aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ; ils n'ont plus la possibilité de s'y insérer. Ils poursuivent donc dans la voie tracée par leurs aïeux parce que c'est la seule qui leur est ouverte. Si la "tradition" se recrée encore de nos jours, c'est par contrainte historique et non par goût des choses démodées.

Conclusion

Le produit en valeur des plantations dépend de la combinaison de deux effets : un effet de superficie totale et un effet dû à une plus ou moins grande concentration d'hommes actifs à l'hectare. Au-delà de cent hectares, le premier effet annule le second.

De ce produit en valeur il faut d'abord déduire les dépenses d'entretien ; la dépense moyenne à l'hectare en est très faible. L'équipement le plus répandu est un outillage léger, détenu par chaque producteur. La mécanisation n'a été introduite que pour des opérations culturales annexes : traitements phyto-sanitaires, décorticage du café, transport des personnes et du produit, très rarement le séchage... Elle n'a pas touché les opérations de production proprement dites, à l'exception de l'abattage des sabres, de plus en plus opéré à la scie mécanique. Dans l'ensemble, je considère que le détour de production n'a guère été amélioré par les grands planteurs du Moronou.

La majorité des dépenses d'exploitation est consacrée à la force de travail. Ces dépenses sont proportionnelles à la taille de l'exploitation, mais la moyenne à l'hectare demeure stable quelle que soit la dimension de la plantation. Là encore, on ne note pas d'amélioration du détour de production en fonction de l'accroissement de l'entreprise.

Mon interprétation est donc que l'agrandissement de l'exploitation agricole chez les grands planteurs villageois du Moronou ne débouche pas sur une reproduction élargie.

Cette constatation m'amène à remettre en question le postulat de départ, dû aux seules données dont je disposais à l'époque : la superficie des exploitations n'est pas un critère de stratification économique. Le véritable critère est dissimulé et ne se découvre qu'au fur et à mesure que l'enquête progresse : la plus ou moins grande densité d'hommes actifs, domestiques et étrangers, à l'hectare. Pour les exploitations supérieures à cent hectares, cependant, l'effet de superficie élimine le second effet. En ce sens, les très grandes plantations se distinguent des autres et forment une catégorie dont le comportement pourrait se rapprocher de celui des planteurs absentéistes.

Le revenu agricole est utilisé d'abord pour compléter les besoins en auto-consommation, puis pour constituer des rentes : construction de maisons dans un but locatif, acquisition de taxis, épargne... Les dépenses engagées pour la scolarisation des enfants représentent la rente principale. Malheureusement, les résultats, à l'échelle nationale, montrent que les efforts des planteurs dans ce domaine sont voués à une faible réussite. La formation de vastes domaines fonciers paraît un meilleur gage pour l'avenir.

Plantations, rentes et trésors sont conçus pour assurer la survie de la cellule domestique après la disparition de son chef, à la fois sur le plan matériel et dans le domaine symbolique. Beaucoup d'efforts sont consacrés à des finalités qu'on peut estimer marginales dans le monde économique contemporain ; ce n'est pas volonté délibérée des planteurs villageois : s'ils sont dans la meilleure position pour accaparer le surplus des activités des membres de leur exploitation, à l'échelle nationale ils sont victimes de la fixation des prix d'achat aux producteurs, qui dépend elle-même de la conjoncture internationale. Par le biais de ce mécanisme, ils contribuent à la formation d'une accumulation nationale et internationale, sans en être les bénéficiaires. Les modes d'accumulation qu'ils pratiquent sont donc les seuls qui demeurent à leur portée.

CONCLUSION GÉNÉRALE

"L'exigence pathétique de la science, qu'il faut laisser pénétrer aussi loin que peut la porter son esprit, ne compensait pas entièrement le sentiment d'une indiscretion, voire d'une culpabilité".

(T. Mann : "Le docteur Faustus", Paris, Albin Michel, 1950, p. 287).

Le moment est venu de dire qui sont ces grands planteurs villageois du Moronou. L'étude du fonctionnement de leurs exploitations m'amène à conclure : ce sont des "paysans" (1).

Les rétributions versées par le chef d'exploitation aux membres des cellules domestique et étrangère forment un ensemble qui s'étale du simple don au salaire à la durée. Dans cet ensemble, les coupures ne se superposent pas à la frontière qui sépare la cellule domestique de la cellule étrangère. Un premier sous-ensemble de rétributions s'étend du don à l'*abusan* en passant par l'*abugnan* qui s'applique indifféremment à un parent ou à un manoeuvre étranger. Un second sous-ensemble regroupe les rémunérations à la tâche et les salaires à la durée ; cette dernière catégorie est le signe le plus marquant de l'introduction de

(1) Pour le concept d'"économie paysanne", je renvoie à l'article d'A. Chayanov, déjà cité.

Au sujet des planteurs de Côte d'Ivoire, une discussion récente de ce concept a été présentée par P. Arnold : "Les paysans. Contours d'une catégorie sociologique". (Revue Suisse de Sociologie, 6 (1980), pp. 403-421).

l'économie de profit, mais elle n'est pas la plus fréquente et il est difficile de conclure à sa généralisation. Pour moi, il n'y a pas de rupture entre ces deux sous-ensembles, car des agents bénéficiant de l'*abusan* peuvent aussi cumuler des rémunérations à la tâche. J'y vois donc plutôt un ensemble continu, marqué de quelques failles, la plus importante étant celle qui sépare les salaires à la durée des autres types de rémunérations. Cet ensemble continu révèle, à mon sens, une faible différenciation des statuts de deux communautés : celle des parents du chef d'exploitation et celle des manoeuvres étrangers. Cette faible différenciation est confirmée par une grande personnalisation des relations de travail. Ces deux communautés sont, aussi, irréductibles : les manoeuvres étrangers peuvent recevoir des salaires à la durée, ce qui n'est jamais le cas des parents du planteur. Les alliances entre les deux groupes sont très rares. La grande majorité des manoeuvres repart dans le pays d'origine après quelques années. Faible différenciation et irréductibilité révèlent que ces deux communautés détiennent le même statut : celui de la paysannerie dans les sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest. Nous serions ainsi en présence de deux types de "paysans". Le premier détient une terre à laquelle il a eu un accès privilégié et qu'il a en partie mise en valeur ; il recourt à une main-d'oeuvre étrangère, partiellement salariée, pour accroître au maximum les dimensions de son exploitation. Avec la diminution de la forêt, le second est de moins en moins attaché aux intérêts du premier ; la migration dans le sud-est de la Côte d'Ivoire n'est qu'une étape dans un parcours qui le conduira à l'état de petit producteur dans son pays d'origine.

Ce statut de "paysans" est confirmé, pour les grands planteurs villageois, par d'autres caractères. Ils ont été ou sont encore des producteurs directs, même si leur contribution à la production est de minime importance comparée à celle des manoeuvres. Dans leurs préoccupations, la priorité est accordée à la satisfaction des besoins alimen-

taires. C'est ainsi que le défrichement annuel vise d'abord à procurer des cultures vivrières. Ils ne cherchent pas une optimisation de la production des cultures commercialisables car ils n'améliorent le détour de production ni en capital constant ni en capital variable. On remarque aussi une faible mécanisation des principales opérations culturales, celles qui touchent à la production. Tous les aspects de la vie quotidienne, les habitations, le mobilier, l'alimentation, les manières de table, les relations de voisinage manifestent des comportements paysans, même quand des cas particuliers corrigent dans un autre sens ces impressions. Les valeurs dominantes ne sont pas celles de l'économie de profit : la vie des villages bruit des luttes qui se nouent autour de l'accès à la chefferie.

Par d'autres traits, les relations entre les planteurs et les manoeuvres pourraient faire pencher la balance dans une autre direction, envisager d'autres catégories : le servage, le métayage, le salariat. Je crois que ce serait une erreur. L'existence d'un salaire à la durée n'est d'ailleurs pas contradictoire avec une économie paysanne :

"... la présence de la catégorie "salaire" change dans une certaine mesure le contenu des catégories habituelles de l'exploitation fondée sur le travail des membres de la famille, mais n'y substitue pas entièrement les caractères d'une exploitation capitaliste" (1).

Je pense qu'il est plus utile de considérer les grands planteurs du sud-est de la Côte d'Ivoire comme formant une séquence historique unique dans sa spécificité, ne se rattachant à aucun modèle connu. La seule référence qui pourrait leur être appliquée est celle de la "yeomanry" britannique, à la fin du XVII^{ème} siècle : il s'agissait de paysans riches qui forçaient l'admiration par leur raffinement par rapport aux moeurs de l'aristocratie foncière ; ils ont été éliminés par la classe montante des fermiers.

(1) A. Chayanov (1970 : 20-21).

Les grands planteurs constituent donc l'un des "types" qu'il faudrait distinguer au sein de la catégorie plus vaste des "paysans". D'ailleurs, dans leur groupe, il faudrait introduire aussi des divisions : quand les exploitations dépassent cent hectares, les comportements se modifient ; une bonne densité d'hommes actifs à l'hectare traduit un esprit d'entreprise plus orienté vers l'économie de profit. Pourtant, il s'agit davantage de nuances que de ruptures. Malgré des clivages internes, quand de très riches exploitants distancent le lot commun, les grands planteurs villageois forment un groupe homogène aux yeux de l'observateur extérieur.

Le fait que ces grands planteurs villageois se comportent comme des "paysans" doit-il être considéré comme un échec de la politique économique de la Côte d'Ivoire ? Je ne le pense pas, d'autant plus qu'il est malaisé d'agir sur un appareil de production composé de milliers de cellules autonomes et qu'il ne faut pas minimiser les changements techniques. Que les grands planteurs du Moronou ne se soient pas lancés à corps perdu dans la modernisation de leurs entreprises m'apparaît, d'abord, comme un réflexe de prudence paysanne, mais surtout comme une sage précaution pour l'avenir. Nous découvrons que nos économies sont fragiles. Dans des situations de grave crise, les sociétés paysannes se révèlent les plus souples, les plus adaptées pour de nouvelles conditions, qu'elles n'avaient, en réalité, jamais abandonnées. Elles pourvoiront à leurs besoins et fourniront peut-être un surplus alimentaire pour le reste de la population. Il n'est donc pas nécessaire de les pousser outre mesure dans la voie de la modernisation, de l'intensification : le paysan sait souvent mieux que le gouvernant où est son intérêt ; il lui arrive, ainsi, de garantir l'intérêt de la collectivité.

ANNEXES

- ANNEXE I : Les échantillons.
- ANNEXE II : Catégories de travailleurs : données brutes.
- ANNEXE III : Catégories de travailleurs : moyenne par exploitation.
- ANNEXE IV : Catégories de travailleurs : moyenne à l'hectare.
- ANNEXE V : Superficie cultivée par homme actif.
- ANNEXE VI : Productions en valeur et rendements pour 1976-77.
- ANNEXE VII : Dépenses en achats et travaux extérieurs.
- ANNEXE VIII : Charge des rémunérations *ex post* et *ex ante* par exploitation et à l'hectare.
- ANNEXE IX : Dons des planteurs aux membres de la cellule domestique en 1976-77.
- ANNEXE X : Dépenses totales en personnel.
- ANNEXE XI : Revenu agricole des grands planteurs du Moronou (1976-77).
- ANNEXE XII : Les dépenses scolaires par rapport au revenu agricole.

ANNEXE I : Les échantillons

Echantillon des "autres plantations"

Classes de superficie	Total des superficies	Nombre d'exploitations
Moins de 5 ha	21,7 ha	6
6 - 10 ha	55,4 ha	7
11 - 15 ha	181,0 ha	14
16 - 20 ha	269,2 ha	15
21 - 30 ha	227,2 ha	9
31 - 40 ha	78,8 ha	2
41 - 50 ha	233,9 ha	5
51 - 60 ha	167,5 ha	3
61 - 100 ha	257,2 ha	3
TOTAL	1.491,9 ha	64

Echantillon des "grandes plantations"

Classes de superficie	Total des superficies	Nombre d'exploitations
Moins de 10 ha	7,5 ha	1
11 - 20 ha	50,9 ha	3
21 - 30 ha	138,6 ha	5
31 - 40 ha	280,2 ha	8
41 - 50 ha	228,0 ha	5
51 - 60 ha	223,0 ha	4
61 - 70 ha	412,2 ha	6
71 - 80 ha	374,0 ha	5
81 - 90 ha	176,1 ha	2
91 - 100 ha	287,1 ha	3
101 - 150 ha	255,5 ha	2
150 - 250 ha	454,9 ha	2
TOTAL	2.888,0 ha	46

ANNEXE II : Catégories de travailleurs : données brutes

Catégories de travailleurs des "autres plantations" : données brutes

Classes de superficie	Cellule Domestique			Cellule Etrangère							P.T.
	Hommes	Femmes	P.A.	<i>abusan</i>	<i>abugnan</i>	Contrats	Annuels	Mensuels	Journaliers	P.A.	
Moins de 5 ha:	8	8	16	12	-	23	-	-	-	35	51
de 6 à 10 ha:	10	16	26	10	-	21	-	1	-	32	58
de 11 à 15 ha:	23	31	54	33	-	35	-	-	-	68	122
de 16 à 20 ha:	26	44	70	43	-	65	-	-	-	108	178
de 21 à 30 ha:	16	38	54	36	-	38	-	-	-	74	128
de 31 à 40 ha:	3	11	14	21	-	12	-	-	3	36	50
de 41 à 50 ha:	14	32	46	49	-	46	8	7	-	110	156
de 51 à 60 ha:	5	11	16	15	-	12	-	-	-	27	43
de 61 à 100 ha:	5	9	14	24	-	24	3	-	4	55	69
TOTAL	110	200	310	243	-	276	11	8	7	545	855

Catégories de travailleurs des "grandes plantations" : données brutes

Classes de superficie	Cellule Domestique			Cellule Etrangère							P.T.
	Hommes	Femmes	P.A.	<i>abusan</i>	<i>abugnan</i>	Contrats	Annuels	Mensuels	Journaliers	P.A.	
Moins de 10 ha	3	2	5	8	-	3	-	-	4	15	20
11 - 20 ha	8	21	29	12	-	6	-	-	-	18	47
21 - 30 ha	11	20	31	27	-	16	-	-	6	49	80
31 - 40 ha	23	51	74	137	-	28	-	-	4	169	243
41 - 50 ha	25	60	85	82	2	64	3	-	-	151	236
51 - 60 ha	9	37	46	35	-	10	-	4	-	49	95
61 - 70 ha	18	54	72	77	1	28	-	7	7	120	192
71 - 80 ha	18	42	60	168	1	106	-	7	-	282	342
81 - 90 ha	13	29	42	34	-	25	-	-	-	59	101
91 - 100 ha	15	35	50	72	2	36	5	2	4	121	171
101 - 150 ha	5	24	29	77	-	56	-	15	5	153	182
151 - 250 ha	16	27	43	84	-	45	4	2	10	145	188
TOTAL	164	402	566	813	6	423	12	37	40	1331	1897

ANNEXE III : Catégories de travailleurs :
moyenne par exploitation

Catégories de travailleurs des "autres plantations" : moyenne par exploitation

Classes de superficie	Cellule Domestique			Cellule Etrangère							P.T.
	Hommes	Femmes	P.A.	<i>abusan</i>	<i>abugnan</i>	Contrats	Annuels	Mensuels	Journaliers	P.A.	
Moins de 5 ha:	1,33	1,33	2,66	2,00	-	3,83	-	-	-	5,83	8,50
de 6 à 10 ha:	1,43	2,28	3,71	1,43	-	3,00	-	0,14	-	4,57	8,28
de 11 à 15 ha:	1,64	2,21	3,85	2,36	-	2,50	-	-	-	4,86	8,71
de 16 à 20 ha:	1,73	2,93	4,67	2,87	-	4,33	-	-	-	7,20	11,87
de 21 à 30 ha:	1,78	4,22	6,00	4,00	-	4,22	-	-	-	8,22	14,22
de 31 à 40 ha:	1,50	5,50	7,00	10,50	-	6,00	-	-	1,50	18,00	25,00
de 41 à 50 ha:	2,80	6,40	9,20	9,80	-	9,20	1,60	1,40	-	22,00	31,20
de 51 à 60 ha:	1,67	3,67	5,34	5,00	-	4,00	-	-	-	9,00	14,34
de 61 à 100 ha:	1,67	3,00	4,67	8,00	-	8,00	1,00	-	1,33	18,33	23,00
Moyenne par exploitation	1,72	3,12	4,84	3,80	-	4,31	0,17	0,12	0,11	8,52	13,36

Catégories de travailleurs des "grandes plantations" : moyenne par exploitation

Classes de superficie	Cellule Domestique			Cellule Etrangère							P.T.
	Hommes	Femmes	P.A.	<i>abusan</i>	<i>abugnan</i>	Contrats	Annuels	Mensuels	Journaliers	P.A.	
Moins de 10 ha	3,00	2,00	5,00	8,00	-	3,00	-	-	4,00	15,00	20,00
11 - 20 ha	2,67	7,00	9,67	4,00	-	2,00	-	-	-	6,00	15,67
21 - 30 ha	2,20	4,00	6,20	5,40	-	3,20	-	-	1,20	9,80	16,00
31 - 40 ha	2,87	6,37	9,25	17,12	-	3,50	-	-	0,50	21,12	30,37
41 - 50 ha	5,00	12,00	17,00	16,40	0,40	12,80	0,60	-	-	30,20	47,20
51 - 60 ha	2,25	9,25	11,50	8,75	-	2,50	-	1,00	-	12,25	23,75
61 - 70 ha	3,00	9,00	12,00	12,83	0,17	4,67	-	1,17	1,17	20,00	32,00
71 - 80 ha	3,60	8,40	12,00	33,60	0,20	21,20	-	1,40	-	56,40	68,40
81 - 90 ha	6,50	14,50	21,00	17,00	-	12,50	-	-	-	29,50	50,50
91 - 100 ha	5,00	11,67	16,67	24,00	0,67	12,00	1,67	0,67	1,33	40,34	57,00
101 - 150 ha	2,50	12,00	14,50	38,50	-	28,00	-	7,50	2,50	76,50	91,00
151 - 250 ha	8,00	13,50	21,50	42,00	-	22,50	2,00	1,00	5,00	72,50	94,00
Moyenne par exploitation	3,56	8,74	12,30	17,67	0,13	9,20	0,26	0,80	0,87	28,93	41,24

ANNEXE IV : Catégories de travailleurs :
moyenne à l'hectare

Catégories de travailleurs des "autres plantations" : moyenne à l'hectare

Classes de superficie	Cellule Domestique			Cellule Etrangère							P.T.	
	Hommes	Femmes	P.A.	<i>abusan</i>	<i>abugnan</i>	Contrats	Annuels	Mensuels	Journaliers	P.A.		
Moins de 5 ha:	0,37	0,37	0,74	0,55	-	1,06	-	-	-	-	1,61	2,35
de 6 à 10 ha:	0,18	0,29	0,47	0,18	-	0,38	-	0,02	-	-	0,58	1,05
de 11 à 15 ha:	0,13	0,17	0,30	0,18	-	0,19	-	-	-	-	0,37	0,67
de 16 à 20 ha:	0,10	0,16	0,26	0,16	-	0,24	-	-	-	-	0,40	0,66
de 21 à 30 ha:	0,07	0,17	0,24	0,16	-	0,17	-	-	-	-	0,33	0,57
de 31 à 40 ha:	0,04	0,14	0,18	0,27	-	0,15	-	-	0,04	-	0,46	0,64
de 41 à 50 ha:	0,06	0,14	0,20	0,21	-	0,20	0,03	0,03	-	-	0,47	0,67
de 51 à 60 ha:	0,03	0,07	0,10	0,09	-	0,07	-	-	-	-	0,16	0,25
de 61 à 70 ha:	0,02	0,03	0,05	0,09	-	0,09	0,01	-	0,01	-	0,21	0,26
TOTAL	0,07	0,13	0,20	0,16	-	0,18	0,01	0,01	0,01	-	0,37	0,57

Catégories de travailleurs des "grandes plantations" : moyenne à l'hectare

Classes de superficie	Cellule Domestique			Cellule Etrangère							P.T.
	Hommes	Femmes	P.A.	<i>abusan</i>	<i>abugnan</i>	Contrats	Annuels	Mensuels	Journaliers	P.A.	
Moins de 10 ha	0,40	0,27	0,67	1,07	-	0,40	-	-	0,53	2,00	2,67
11 - 20 ha	0,16	0,41	0,57	0,24	-	0,12	-	-	-	0,35	0,92
21 - 30 ha	0,08	0,14	0,22	0,19	-	0,12	-	-	0,04	0,35	0,58
31 - 40 ha	0,08	0,18	0,26	0,49	-	0,10	-	-	0,01	0,60	0,87
41 - 50 ha	0,11	0,26	0,37	0,36	0,01	0,28	0,01	-	-	0,66	1,03
51 - 60 ha	0,04	0,17	0,21	0,16	-	0,04	-	0,02	-	0,22	0,43
61 - 70 ha	0,04	0,13	0,17	0,19	0,00	0,07	-	0,02	0,02	0,29	0,46
71 - 80 ha	0,05	0,11	0,16	0,45	0,00	0,28	-	0,02	-	0,75	0,91
81 - 90 ha	0,07	0,16	0,23	0,19	-	0,14	-	-	-	0,33	0,57
91 - 100 ha	0,05	0,12	0,17	0,25	0,01	0,12	0,02	0,01	0,01	0,42	0,59
101 - 150 ha	0,02	0,09	0,11	0,30	-	0,22	-	0,06	0,02	0,60	0,71
151 - 250 ha	0,03	0,06	0,09	0,18	-	0,10	0,01	0,01	0,02	0,32	0,41
TOTAL	0,06	0,14	0,20	0,28	0,00	0,15	0,00	0,01	0,01	0,46	0,66

ANNEXE V : Superficie cultivée par homme actif

Echantillon des "autres plantations" :
superficie cultivée par homme actif

Classes de superficie	Total des hommes actifs	Total des superficies	Superficie cultivée par homme actif
Moins de 5 ha	20	21,7 ha	1,08 ha
6 - 10 ha	21	55,4 ha	2,64 ha
11 - 15 ha	56	181,0 ha	3,23 ha
16 - 20 ha	69	269,2 ha	3,90 ha
21 - 30 ha	52	227,2 ha	4,37 ha
31 - 40 ha	24	78,8 ha	3,28 ha
41 - 50 ha	78	233,9 ha	3,00 ha
51 - 60 ha	20	167,5 ha	8,37 ha
61 - 100 ha	32	257,2 ha	8,04 ha
TOTAL	372	1.491,9 ha	4,01 ha

Echantillon des "grandes plantations" :
superficie cultivée par homme actif

Classes de superficie	Total des hommes actifs	Total des superficies	Superficie cultivée par homme actif
Moins de 10 ha	11	7,5 ha	0,68 ha
11 - 20 ha	20	50,9 ha	2,54 ha
21 - 30 ha	38	138,6 ha	3,65 ha
31 - 40 ha	160	280,2 ha	1,75 ha
41 - 50 ha	112	228,0 ha	2,03 ha
51 - 60 ha	48	223,0 ha	4,65 ha
61 - 70 ha	103	412,2 ha	4,00 ha
71 - 80 ha	194	374,0 ha	1,93 ha
81 - 90 ha	47	176,1 ha	3,75 ha
91 - 100 ha	96	287,1 ha	2,99 ha
101 - 150 ha	97	255,5 ha	2,63 ha
151- 250 ha	106	454,9 ha	4,29 ha
TOTAL	1.032	2.888,0 ha	2,80 ha

ANNEXE VI : Productions en valeur et rendements
pour 1976-77

Echantillon des "autres planteurs" :
 productions en valeur pour 1976-77

Nombre d'exploitations	Tranches des productions en valeur	Total des productions en valeur	Moyenne par exploitation	Total des superficies	Moyenne par exploitation	Total des hommes actifs	Superficie cultivée par homme actif
15	: jusqu'à 500.000 F	: 4.487.452	: 299.163,5	: 270,5 ha	: 18,0 ha	: 52	: 5,2 ha
19	: de 501.000 à 750.000	: 12.039.600	: 633.663,1	: 359,8 ha	: 18,9 ha	: 67	: 5,4 ha
12	: de 751.000 à 1.000.000	: 10.271.200	: 855.933,3	: 196,9 ha	: 16,4 ha	: 62	: 3,2 ha
6	: de 1.001.000 à 1.500.000	: 7.470.000	: 1.246.245,0	: 99,0 ha	: 16,5 ha	: 36	: 2,7 ha
7	: de 1.501.000 à 2.000.000	: 11.557.600	: 1.651.085,7	: 255,8 ha	: 36,5 ha	: 55	: 4,6 ha
6	: de 2.001.000 à 3.500.000	: 16.359.000	: 2.726.500,0	: 316,0 ha	: 52,7 ha	: 84	: 3,8 ha
65	-	: 62.184.852	: 956.690 F	: 1.498,1 ha	: 23,0 ha	: 356	: 4,2 ha

Echantillon des grands planteurs : productions en valeur pour 1976-77

Classes de superficie	Ventes de cacao et café	Nombre d'hectares	Moyenne à l'hectare	Autres produits, autres activités	Produit total en valeur	Moyenne par exploitation
Moins de 10 ha	648.000	7,5 ha	86.400,0	-	648.000	648.000,0
11 - 20 ha	2.880.000	50,9 ha	56.581,5	12.000	2.892.000	964.000,0
21 - 30 ha	5.828.400	138,6 ha	42.051,9	245.000	6.073.400	1.214.680,0
31 - 40 ha	29.880.000	280,2 ha	106.638,1	23.750	29.903.750	3.737.968,7
41 - 50 ha	8.982.000	228,0 ha	39.394,7	1.415.000	10.397.000	2.079.400,0
51 - 60 ha	7.506.000	223,0 ha	33.659,2	-	7.506.000	1.876.500,0
61 - 70 ha	17.272.800	412,2 ha	41.903,9	-	17.272.800	2.878.800,0
71 - 80 ha	28.231.940	374,0 ha	75.486,5	375.600	28.607.540	5.721.508,0
81 - 90 ha	11.160.000	176,1 ha	63.373,1	30.000	11.190.000	5.595.000,0
91 - 100 ha	17.316.000	287,1 ha	60.313,5	100.000	17.416.000	5.805.333,3
101 - 150 ha	27.882.200	255,5 ha	109.128,0	490.000	28.372.200	14.186.100,0
151 - 250 ha	29.520.000	454,9 ha	64.893,4	-	29.520.000	14.760.000,0
TOTAL	187.107.340	2.888,0 ha	64.787,9	2.691.350	189.798.690	4.126.058,4

Echantillon des grands planteurs : rendements en valeur pour 1976-77

Classes de superficie	Ventes de cacao et de café	Rémunérations <i>ex post</i>	Production globale en valeur	Production globale en valeur à l'hectare	Rendements (cacao et café)
Moins de 10 ha	648.000	240.000	880.000	117.333,3	651,8 kg/ha
11 - 20 ha	2.880.000	900.000	3.780.000	74.263,3	412,6 kg/ha
21 - 30 ha	5.828.400	1.179.133	7.007.533	50.559,4	280,9 kg/ha
31 - 40 ha	29.880.000	6.228.000	36.108.000	128.865,1	715,9 kg/ha
41 - 50 ha	8.982.000	3.302.000	12.284.000	53.877,2	299,3 kg/ha
51 - 60 ha	7.506.000	2.262.000	9.768.000	43.802,7	243,3 kg/ha
61 - 70 ha	17.272.800	3.555.600	20.828.400	50.529,8	280,7 kg/ha
71 - 80 ha	28.231.940	9.816.000	38.047.940	101.732,4	565,2 kg/ha
81 - 90 ha	11.160.000	3.720.000	14.880.000	84.497,4	469,4 kg/ha
91 - 100 ha	17.316.000	5.735.600	23.051.600	80.291,2	446,1 kg/ha
101 - 150 ha	27.882.200	9.174.180	37.056.380	145.034,7	805,7 kg/ha
151 - 250 ha	29.520.000	8.520.000	38.040.000	83.622,8	464,6 kg/ha
TOTAL	187.107.340	54.632.513	241.739.853	83.704,9	465,0 kg/ha

ANNEXE VII : Dépenses en achats et travaux extérieurs

Dépenses en achats et travaux extérieurs

Classes de superficie	Plants, semences	Engrais	Produits phyto-sanitaires	Décorticage	Total	Nombre d'exploitations	Moyenne par exploitation	Total des superficies	Dépense moyenne par hectare
Moins de 10 ha	-	-	5.000 F	-	5.000 F	1	5.000,0 F	7,5 ha	666,7 F
10- 20 ha	-	15.000 F	-	-	15.000 F	3	5.000,0 F	50,9 ha	294,7 F
21- 30 ha	-	-	20.000 F	45.700 F	65.700 F	5	13.140,0 F	138,6 ha	474,0 F
31- 40 ha	1.250 F	213.700 F	150.000 F	87.000 F	451.950 F	8	56.493,7 F	280,2 ha	1.613,0 F
41- 50 ha	25.000 F	120.000 F	370.000 F	70.000 F	585.000 F	5	117.000,0 F	228,0 ha	2.565,8 F
51- 60 ha	5.000 F	162.000 F	132.000 F	45.000 F	344.000 F	4	86.000,0 F	223,0 ha	1.542,6 F
61- 70 ha	5.000 F	670.000 F	205.040 F	5.000 F	885.040 F	6	147.506,7 F	412,2 ha	2.147,1 F
71- 80 ha	123.000 F	496.000 F	361.145 F	8.000 F	988.145 F	5	197.629,0 F	374,0 ha	2.642,1 F
81- 90 ha	3.750 F	496.000 F	202.300 F	100.000 F	802.050 F	2	401.025,0 F	176,1 ha	4.554,5 F
91-100 ha	7.500 F	124.000 F	230.000 F	-	361.500 F	3	120.500,0 F	287,1 ha	1.259,1 F
101-150 ha	60.000 F	62.000 F	80.000 F	13.000 F	215.000 F	2	107.500,0 F	255,5 ha	841,5 F
151-250 ha	6.000 F	248.000 F	398.000 F	-	652.000 F	2	326.000,0 F	454,9 ha	1.433,3 F
TOTAL	236.500 F	2.606.700 F	2.153.485 F	373.700 F	5.370.385 F	46	116.747,5 F	2.888,0 ha	1.859,6 F

ANNEXE VIII : Charge des rémunérations *ex post* et
ex ante par exploitation et à l'hectare

Charge des rémunérations
ex post par exploitation et à l'hectare

Classes de superficie	Rémunérations : : <i>ex post</i> : : de la cellule : : étrangère :	Nombre : : d'exploitations :	Moyenne : : par : : exploi- : : tation :	Nombre : : d'hectares :	Moyenne : : à : : l'hectare :
Moins de 10 ha	240.000	1	240.000,0	7,5	32.000,0
11 - 20 ha	900.000	3	300.000,0	50,9	17.681,7
21 - 30 ha	1.179.133	5	235.826,6	138,6	8.507,5
31 - 40 ha	6.228.000	8	778.500,0	280,2	22.227,0
41 - 50 ha	3.302.000	5	660.400,0	228,0	14.482,5
51 - 60 ha	2.262.000	4	565.500,0	223,0	10.143,5
61 - 70 ha	3.555.600	6	592.600,0	412,2	8.625,9
71 - 80 ha	9.816.000	5	1.963.200,0	374,0	26.246,0
81 - 90 ha	3.720.000	2	1.860.000,0	176,1	21.124,4
91 - 100 ha	5.735.600	3	1.911.866,1	287,1	19.977,7
101 - 150 ha	9.174.180	2	4.587.090,0	255,5	35.906,8
151 - 250 ha	8.520.000	2	4.260.000,0	454,9	18.729,4
TOTAL	54.632.513	46	1.187.663,3	2.888,0	18.917,1

Charge des rémunérations
ex ante par exploitation et à l'hectare

Classes de superficie	Rémunérations : : <i>ex ante</i> : : de la cellule : : étrangère :	Nombre : : d'exploitations :	Moyenne : : par : : exploi- : : tation :	Nombre : : d'hectares :	Moyenne : : à : : l'hectare :
Moins de 10 ha :	43.000 :	1 :	43.000,0 :	7,5 :	5.733,3 :
11- 20 ha :	192.000 :	3 :	64.000,0 :	50,9 :	3.772,1 :
21- 30 ha :	247.800 :	5 :	49.560,0 :	138,6 :	1.787,9 :
31- 40 ha :	1.500.400 :	8 :	187.550,0 :	280,2 :	5.354,7 :
41- 50 ha :	1.024.000 :	5 :	204.800,0 :	228,0 :	4.491,2 :
51- 60 ha :	446.000 :	4 :	111.500,0 :	223,0 :	2.000,0 :
61- 70 ha :	1.113.200 :	6 :	185.533,3 :	412,2 :	2.700,6 :
71- 80 ha :	2.270.000 :	5 :	454.000,0 :	374,0 :	6.069,5 :
81- 90 ha :	940.000 :	2 :	470.000,0 :	176,1 :	5.337,9 :
91-100 ha :	1.369.600 :	3 :	456.533,3 :	287,1 :	4.770,5 :
101-150 ha :	1.174.000 :	2 :	587.000,0 :	255,5 :	4.594,9 :
151-250 ha :	1.857.000 :	2 :	928.500,0 :	454,9 :	4.082,2 :
TOTAL :	12.177.000 :	46 :	264.717,4 :	2.888,0 :	4.216,4 :

ANNEXE IX : Dons des planteurs aux membres de la
cellule domestique en 1976-77

Dons des planteurs aux membres
de la cellule domestique en 1976-77

Classes de superficie	Total des dons	Nombre d'exploitations	Moyenne par exploitation	Nombre d'hectares	Moyenne à l'hectare
Moins de 10 ha	32.000	1	32.000,0	7,5	4.266,7
11- 20 ha	347.000	3	115.666,7	50,9	6.817,3
21- 30 ha	325.000	5	65.000,0	138,6	2.344,9
31- 40 ha	1.293.750	8	161.718,7	280,2	4.617,2
41- 50 ha	1.841.500	5	368.300,0	228,0	8.076,7
51- 60 ha	541.000	4	135.250,0	223,0	2.426,0
61- 70 ha	1.541.000	6	256.833,3	412,2	3.738,5
71- 80 ha	1.737.000	5	347.400,0	374,0	4.644,4
81- 90 ha	938.000	2	469.000,0	176,1	5.326,5
91-100 ha	1.021.500	3	340.500,0	287,1	3.558,0
101-150 ha	930.000	2	465.000,0	255,5	3.639,9
151-250 ha	1.643.000	2	821.500,0	454,9	3.611,8
TOTAL	12.190.750	46	265.016,3	2.888,0	4.221,2

ANNEXE X : Dépenses totales en personnel

Dépenses totales en personnel

Classes de superficie	Cellules étrangère						Cellule domestique		Dépenses totales	Moyenne par exploitation	Moyenne à l'hectare
	abusan	contrats	annuels	mensuels	journaliers	autres	abusan	dons			
Moins de 10ha	240.000	37.000	-	-	6.000	-	-	32.000	315.000	315.000,0	42.000,0
11- 20 ha	900.000	192.000	-	-	-	-	-	347.000	1.439.000	479.666,7	28.271,1
21- 30 ha	1.179.133	217.000	-	-	30.800	-	-	325.000	1.751.933	350.386,6	12.640,2
31- 40 ha	6.228.000	1.468.000	-	-	2.400	30.000	-	1.293.750	9.022.150	1.127.768,8	32.199,0
41- 50 ha	3.302.000	894.000	130.000	-	-	-	210.000	1.841.500	6.377.500	1.275.500,0	27.971,5
51- 60 ha	2.262.000	230.000	-	216.000	-	-	-	541.000	3.249.000	812.250,0	14.569,5
61- 70 ha	3.555.600	414.000	-	655.200	28.000	16.000	40.000	1.541.000	6.249.800	1.041.633,3	15.162,1
71- 80 ha	9.816.000	1.774.000	-	406.000	-	90.000	90.000	1.737.000	13.913.000	2.782.600,0	37.200,6
81- 90 ha	3.720.000	940.000	-	-	-	-	-	938.000	5.598.000	2.799.000,0	31.788,8
91-100 ha	5.735.600	890.000	360.000	50.000	9.600	60.000	210.000	1.021.500	8.336.700	2.778.900,0	29.037,6
101-150 ha	9.174.180	650.000	-	414.000	20.000	90.000	-	930.000	11.278.180	5.639.090,0	44.141,6
151-250 ha	8.520.000	1.235.000	330.000	144.000	30.000	118.000	-	1.643.000	12.020.000	6.010.000,0	26.423,4
TOTAL	54.632.513	8.941.000	820.000	1.885.200	126.800	404.000	550.000	12.190.750	79.550.263	1.729.353,5	27.545,1
%	68,7 %	11,2 %	1,0 %	2,4 %	0,2 %	0,5 %	0,7 %	15,3 %	100 %	-	-

ANNEXE XI : Revenu agricole des grands planteurs
du Moronou (1976-77)

Revenu agricole des grands planteurs du Moronou (1976-77)

Catégories de superficie :	Produit agricole en valeur : (moyenne par exploitation):	Dépenses d'exploitation : (moyenne par exploitation):	Dépenses de personnel : (moyenne par exploitation):	Dépenses totales : (moyenne par exploitation):	Revenu agricole : (moyenne par exploitation)
Moins de 10 ha :	648.000,0	5.000,0	315.000,0	320.000,0	328.000,0
11- 20 ha :	964.000,0	5.000,0	479.666,7	484.666,7	479.333,3
21- 30 ha :	1.214.680,0	13.140,0	350.386,6	363.526,6	851.153,4
31- 40 ha :	3.737.968,7	56.493,7	1.127.768,8	1.184.262,5	2.553.706,2
41- 50 ha :	2.079.400,0	117.000,0	1.275.500,0	1.392.500,0	686.900,0
51- 60 ha :	1.876.500,0	86.000,0	812.250,0	898.250,0	978.250,0
61- 70 ha :	2.878.800,0	147.506,7	1.041.633,3	1.189.140,0	1.689.660,0
71- 80 ha :	5.721.508,0	197.629,0	2.782.600,0	2.980.229,0	2.741.279,0
81- 90 ha :	5.595.000,0	401.025,0	2.799.000,0	3.200.025,0	2.394.975,0
91-100 ha :	5.805.333,3	120.500,0	2.778.900,0	2.899.400,0	2.905.933,3
101-150 ha :	14.186.100,0	107.500,0	5.639.090,0	5.746.590,0	8.439.510,0
151-250 ha :	14.760.000,0	326.000,0	6.010.000,0	6.336.000,0	8.424.000,0
TOTAL :	4.126.058,4	116.747,5	1.729.353,5	1.846.101,0	2.279.957,4
En % :	100 %	2,8 %	41,9 %	44,7 %	55,2 %

ANNEXE XII : Les dépenses scolaires par rapport
au revenu agricole

Les dépenses scolaires par rapport
au revenu agricole

Classes de superficie	Revenu agricole (moyenne par exploitation)	Dépenses scolaires (moyenne par exploitation)	En %
Moins de 10 ha	328.000,0	64.500,0	:19,7 %
11- 20 ha	479.333,0	191.333,3	:39,9 %
21- 30 ha	851.153,4	122.450,0	:14,4 %
31- 40 ha	2.553.706,2	108.162,5	: 4,2 %
41- 50 ha	686.900,0	264.120,0	:38,4 %
51- 60 ha	978.250,0	242.900,0	:24,8 %
61- 70 ha	1.689.660,0	171.987,5	:10,2 %
71- 80 ha	2.741.279,0	356.900,0	:13,0 %
81- 90 ha	2.394.975,0	372.337,5	:15,5 %
91-100 ha	2.905.933,3	596.933,3	:20,5 %
101-150 ha	8.439.510,0	394.700,0	: 4,7 %
151-250 ha	8.424.000,0	266.517,5	: 3,2 %
TOTAL	2.279.957,4	240.925,7	:10,6 %

BIBLIOGRAPHIE

ADDO (N.O.)

- 1974 - Some employment and labour conditions in Ghana's cocoa farms.
in : Economics of cocoa production and marketing. Edité par Kotey R.A., Okali C. et Rourke B.E.
Legon, Institute of Statistical, Social and Economic Research, 547 p.

ANCEY (G.)

- 1975 - Les notions d'activité et d'actifs à l'intérieur d'une exploitation agricole.
Paris, Amira, n° 11, 15 p. multigr.

BOUTILLIER (J.-L.)

- 1960 - Bongouanou, Côte d'Ivoire. Etude socio-économique d'une subdivision.
Paris, Berger-Levrault, 224 p.

CHAUVEAU (J.-P.), RICHARD (J.)

- 1977 - Une "périphérie recentrée" : à propos du système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire.
Cahiers d'Etudes Africaines, 68, XVII-4, pp. 485-523.

CHAYANOV (A.), traduction de COUTY (P.)

1970 - Théorie des systèmes économiques non-capitalistes.

Dakar, ORSTOM, 24 p. multigr.

D. ASSANE DJETO (M.)

1977 - La problématique de l'implantation étrangère dans le Moronou (rapport de stage).

Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam, 38 p. multigr.

GASTELLU (J.-M.)

1975 - Disparition de la main-d'oeuvre étrangère ?

Cahier du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales n° 23, pp. 17-46.

GIDE (A.)

1978 - Retour de l'U.R.S.S.

Paris, Gallimard, Coll. Idées, 184 p.

KÖBBEN (A.)

1956 - Le planteur noir.

Etudes Eburnéennes, V, 190 p.

KODJO NIAMKEY

1974 - Le commerce d'Arrah à l'époque pré-coloniale.

Abidjan, IHAAA, 7 p. multigr.

KOUADIO KABLAN (J.-B.)

1977 - Comment se crée la richesse à Arobo ? (rapport de stage).

Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam, 33 p. multigr.

KOUAME AKA (J.)

- 1979 - L'organisation économique pré-coloniale du
Moronou d'après les traditions orales
(rapport de stage).
Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit Bassam,
23 p. multigr.

MALICORNET, PAILLOU

- 1969 - L'exploitation agricole. Comptabilité et
gestion.
Périgueux, Ed. Fanlac.

OKALI (C.)

- 1975 - Dominase : a mobile Cocoa Farming community
in Brong-Ahafo.
Legon, ISSER, Technical Publication Series,
n° 35, 111 p. multigr.

OUEDRAOGO (D.)

- 1979 - La vallée du Kou : un sous-espace aliéné.
in : Maîtrise de l'espace agraire et déve-
loppement en Afrique au sud du Sahara. Lo-
gique paysanne et rationalité technique.
Colloque ORSTOM-CNRST, Ouagadougou, décem-
bre 1978.
Paris, ORSTOM, Coll. Mémoires n° 89,
pp. 481-490.

PARODI (M.)

- 1968 - Les comptes de l'entreprise.
Paris, Ed. Economie et Humanisme, Les
Editions Ouvrières.

PERROT (C.-H.)

- 1975 - Les captifs dans le royaume anyi du Ndényé
in : L'esclavage en Afrique pré-coloniale,
dix-sept études présentées par Claude
Meillassoux.
Paris, Maspéro, pp. 351-389.

PERROT (C.-H.)

1978 - Or, richesse et pouvoir chez les Anyi-Ndényé aux XVIIIème et XIXème siècles. Journal de la Société des Africanistes, T. 48, fasc. 1, "L'or dans les sociétés akan", pp. 101-121.

1982 - Les Anyi-Ndényé et le pouvoir aux XVIIIème et XIXème siècles. Paris, Publications de la Sorbonne. Abidjan, CEDA 335 p.

R.C.I., Ministère de l'Agriculture, Direction Générale du Développement Agricole.

1976 - Recensement National de l'Agriculture. Tome 3 : Exploitations agricoles traditionnelles. Abidjan, multigr.

SEDES

1967 - Région du Sud-Est. Etude socio-économique. Volume 2 : La sociologie (M. Pescay). Paris, SEDES. Abidjan, Ministère du Plan. 8 fasc.

VEBLEN (T.)

1970 - Théorie de la classe de loisir. Paris, Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 279 p.

TABLE DES MATIÈRES

TOME IV

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LE TRAVAIL AGRICOLE : PRODUCTEURS DOMESTIQUES ET ETRANGERS	3
§ 1 : Les producteurs et leurs rétributions	6
1°) Un don pour les producteurs domestiques	11
2°) Une rémunération pour les producteurs étrangers	20
1 - Une rémunération <i>ex post</i>	23
2 - Des rémunérations <i>ex ante</i>	33
§ 2 : Les combinaisons de travail	38
1 - Pourcentages de personnes actives par exploitation selon les catégories de superficie	41
2 - Moyennes de personnes actives par exploitation selon les catégories de superficie	45
3 - Moyennes de personnes actives à l'hectare selon les catégories de superficie	48
4 - Superficie cultivée par homme actif	52
Conclusion	54
CHAPITRE 2 : DU PRODUIT AU TRESOR	56
§ 1 : Une approche du produit	58
§ 2 : Un faible équipement productif	72
§ 3 : Les dépenses en personnel	81
1 - La rémunération de la cellule étrangère	81
2 - La rétribution de la cellule domestique	94
3 - Les dépenses totales en personnel	100
§ 4 : Rentes et trésor	104
1 - Une évaluation du revenu agricole	105
2 - Une constitution de rentes	107
3 - La formation des trésors	116

Conclusion	124
CONCLUSION GENERALE	126
ANNEXES	130
BIBLIOGRAPHIE	163
TABLE DES MATIERES	167